

# Bulletin du Conseil communal

N° 18



**Lausanne**

Séance du 9 avril 2019

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 9 avril 2019

18<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 avril 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

**Sommaire****Ordre du jour** .....651**Première partie**.....660**Communication – Dépôt**Pétition de la coordination des habitants de la Rouvraie 4 et d'Aloys-Fauquez 26  
(4900 signatures) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements » .....660

Texte de la pétition.....661

**Communications**Demande de traitement prioritaire pour la séance du 9 avril 2019 concernant le  
Préavis N° 2018/54.....661Demande de traitement prioritaire pour la séance du 9 avril 2019 concernant les  
Préavis N°s 2018/43, 2018/44, 2019/09.....662Réponse à la résolution de M. Jean-Christophe Birchler du 3 octobre 2017 adoptée par le  
Conseil communal suite à son interpellation : « Eau potable ou saine : Quelle est la  
stratégie du Service de l'eau ? ».....662Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Sara Gnoni du 19 février 2019 adoptée par le Conseil  
communal suite à la réponse à son l'interpellation : « La Ville de Lausanne possède-t-elle  
des investissements dans les énergies fossiles ? ».....664Réponse de la Municipalité à la question N° 1 de M. Stéphane Wyssa, déposée le 15  
janvier 2019 : « Où sont passées les places pour macarons, sur la durée ? ».....665Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Aude Billard du 31 octobre 2017 adoptée par le Conseil  
communal suite à la réponse à son interpellation : « Mise en place d'un système de tickets  
et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ».....666Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à l'extension  
de l'établissement scolaire de Floréal .....667Réponse à la résolution de M. Philipp Stauber et de M. Vouillamoz du 2 octobre 2018  
adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Fabrice  
Moscheni : « Interrogations sur Beaulieu 2.0 » .....668Réponse à la résolution de M. Gilles Meystre du 17 février 2015 adoptée par le Conseil  
communal suite à la réponse à son interpellation : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfices,  
aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de  
l'anticipation, SVP ! ».....670Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Céline Misiego du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil  
communal suite à la réponse à son interpellation : « Contre la fermeture des offices  
postaux » .....671Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon du 27 mars 2019 adoptée par le  
Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « La maison de la  
Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisit-elle l'opportunité ? » .....672

## Communications – Dépôts

Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Régularisons les sans-papiers selon nos critères de “Lausannitude” ».....	673
Question de M <sup>me</sup> Diane Wild : « Une zone touristique polluée par des panneaux de chantier ».....	673
Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des Lausannoises et Lausannois ».....	673
Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un accès libre à nos “belles rives” pour toutes et tous » .....	673
Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour une production de biogaz lausannois ».....	673
Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Moins de sachets dans les marchés, et recyclables ! » .....	673
Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 ? ».....	674
Interpellation de M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat – L’inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » .....	674
Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l’AVS (RFFA) ? » .....	674
<b>Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d’installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire</b>	
Préavis N° 2018/54 du 8 novembre 2018	
Discussion .....	675
<b>Modernisation du système d’information de la Ville de Lausanne</b>	
Préavis N° 2018/43 du 20 septembre 2019	
Discussion .....	678
<b>Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l’eau – demande de crédit d’ouvrage</b>	
Préavis N° 2018/44 du 27 septembre 2018	
Discussion .....	680
<b>Infrastructure d’accueil de bases de données SAP HANA pour la période 2018-2022</b>	
Préavis N° 2019/09 du 7 mars 2019	
Discussion .....	683

**Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »**  
**Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps »**  
**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts « Pour rapprocher les quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »**  
**Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gillard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »**  
**Réponse au postulat de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers »**  
**Réponse au postulat de M. Daniel Dubas « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne »**  
**Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! »**

Rapport-préavis N° 2017/53 du 23 novembre 2017

Discussion .....	684
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>700</b>
<b>Questions orales.....</b>	<b>700</b>
<b>Postulat de M. Musa Kamenica (soc.) : « Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin »</b>	
Développement .....	708
Discussion préalable.....	709
<b>Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »</b>	
Développement .....	710
Discussion préalable.....	711
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants »</b>	
Développement .....	712
Discussion préalable.....	713
<b>Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « Amélioration énergétique pour tou-te-s, avec privilèges ! »</b>	
Développement .....	714
Discussion préalable.....	715
<b>Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? »</b>	
Discussion sur l'octroi de l'urgence.....	716
<b>Interpellation de M. Ilias Pancharh (Les Verts) et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? »</b>	
Développement .....	717
Réponse de la Municipalité.....	718
Discussion .....	720

**Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? »**

Développement .....	721
Réponse de la Municipalité.....	723
Discussion .....	727

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.
- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R38 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.

- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- R51 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.
- R52 Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R53 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- R58 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). VINCENT VOUILLAMOZ.
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOIT GAILLARD.
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- R61 Préavis N°2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire. (FIM) PAOLA RICHARD DE PAOLIS.
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE). ALIX BRIOD
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE) JEAN-LUC CHOLLET.
- R65 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.

- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRE MACH.
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R68 Préavis N° 2018/58 : Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2021). (SCS). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R69 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- R70 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PETITIONS (SANDRA PERNET)
- R71 Préavis N° 2019/09 : « Infrastructure d'accueil de bases de données SAP HANA pour la période 2018-2022 » (LEA/SIL) COMMISSION DES FINANCES (VALENTIN CHRISTE)
- R72 Préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de cer-tains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois » (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### INITIATIVES

- INI27. Postulat de M. Kamenica : « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » (15<sup>e</sup>/12.03.19) (FIM) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI 28. Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville » (15<sup>e</sup>/12.03.19) (CD/SCS) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI 29. Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants » (15<sup>e</sup>/12.03.19) (EJQ/FIM) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI 30. Postulat Xavier Company et consorts : « Amélioration énergétique pour tou-te-s, avec privilèges ! » (15<sup>e</sup>/12.03.19) (CD) DISCUSSION PRÉALABLE

##### INTERPELLATIONS

- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » (3<sup>e</sup>/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.

- INT17. Interpellation de M<sup>me</sup> Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION
- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7<sup>e</sup>/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. DISCUSSION
- INT27. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SE/31.01.19]. DISCUSSION
- INT28. Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7<sup>e</sup>/20.11.18). [SIL/31.01.19] DISCUSSION
- INT29. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet (UDC) : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [CD, LEA]. DISCUSSION
- INT31. Interpellation de Mme Caroline Alvarez-Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens. » (13<sup>e</sup>/12.02.19). [LEA]. DISCUSSION
- INT32. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [EJQ]. DISCUSSION

Prochaines séances : 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30), 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18°/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers». (20°/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20°/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2°/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22°/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». (FIM) COMMISSION DES PETITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)

- 20.11.18 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA) ALAIN HUBLER.
- 27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA) YVAN SALZMANN.
- 04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM) COMMISSION DES PETITIONS (LAURA MANZONI).
- 08.01.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. ».
- Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science. » (LEA/SIL) DANIEL DUBAS
- 08.01.19 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence. » (SE). GRAZIELLA SCHALLER.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 ».
- Pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »
- Pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00. »
- Pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00. »
- Pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00. »(FIM) .
- Pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00.» (FIM) COMMISSION DES PETITIONS (ANNE BERGUERAND).
- 22.01.19 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : «Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ».(SE/FIM). JACQUES PERNET.
- 22.01.19 Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : «Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) GIUSEPPE FONTE.

- 22.01.19 Rapport-préavis No 2018/60 : Rapport-préavis sur la restructuration de la Fondation de Beaulieu ; Réponse au postulat de M. Jacques Pernet et consorts « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des Halles Nord » Réponse au postulat de M. Philipp Stauber et consorts « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu » (CD) BENOIT GAILLARD (RAPPORT DE MAJORITE) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITE)
- 22.01.19 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) JOËL TEUSCHER.
- 22.01.19 Préavis No 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD) VALENTIN CHRISTE.
- 29.01.19 Pétition de M<sup>me</sup> Monique Corbaz et consorts (17'537 sign.) : « Sauvons le restaurant Le Milan. » (CD) COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- 29.01.19 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré. » (CD) COMMISSION DES PETITIONS
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) ALAIN HUBLER.
- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins » (EJQ) MATHIEU MAILLARD
- 12.02.19 Pétition de M<sup>me</sup> Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) : « Marterey pour tous ». (FIM) COMMISSION DES PETITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- 12.03.19 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques » (EJQ)
- 12.03.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE).
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ)
- 12.03.19 Postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Un 13<sup>e</sup> salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne. » (FIM)
- 12.03.19 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM).
- 12.03.19 Préavis N° 2019/05 : Bellerive-Plage – rénovation du bassin « nageurs » et de la fosse de plongeon – demande de crédit d'ouvrage (SCS) LOUIS DANA
- 12.03.19 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) - Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier) (FIM) COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 13.02.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [CD] **DISCUSSION.**
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 24.04.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SCS]. **DISCUSSION.**
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SE]. **DISCUSSION.**
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SCS]. **DISCUSSION.**
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM]. **DISCUSSION.**
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM]. **DISCUSSION.**
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8<sup>e</sup>/04.12.18). [FIM]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8<sup>e</sup>/04.12.18). [SCS]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de Mme Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12<sup>e</sup>/29.01.19). [SE, FIM, CD]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de Mme Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12<sup>e</sup>/29.01.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de Mme Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13<sup>e</sup>/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**

- 12.02.19 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides. » (13<sup>e</sup>/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? (13<sup>e</sup>/12.02.19). [LEA]. **DISCUSSION**
- 12.03.19 Interpellation de M David Rädler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 12.03.19 Interpellation de M Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.03.19 Interpellation de M Pierre Conscience et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.03.19 Interpellation de M Philippe Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud » (15<sup>e</sup>/12.03.19). [SCS]. **DISCUSSION**

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Guy Gaudard, Claude Nicole Grin, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Jean-Luc Masson, Gianna Marly, Ilias Panchard, Esperanza Pascuas Zaballa, Jacques Pernet, Sara Soto.

Membres absents non excusés : MM. Jean-Pascal Gendre, Namasivayam Thambipillai.

Membres présents 86

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 2

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication – Dépôt

Pétition de la coordination des habitants de la Rouvraie 4 et d'Aloys-Fauquez 26 (4900 signatures) :  
« NON aux expulsions des habitants de 160 logements »

Bonjour,

NON aux expulsions des habitants de 160 logements !

Le 17 octobre 2018, les habitants des 160 logements des immeubles de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la Rte Aloys-Fauquez 26 à Lausanne ont reçu une lettre de résiliation de leur bail dans un délai d'à peine plus d'une année. La société propriétaire justifie cette mesure par son projet de rénovation complète des deux bâtiments. Ce comportement est scandaleux et irresponsable :

- La nouvelle législation vaudoise adoptée en votation populaire en 2017 prévoit que les locataires soient préalablement consultés. Cette obligation légale n'a pas été respectée !
- Dans les immeubles identiques, aux numéro 6, 8, 10 et 12 de l'Av. du Parc-de-la-Rouvrai, une rénovation du même type a été effectuée sans aucune résiliation de bail. Des solutions respectueuses des locataires existent !

Se reloger dans les mêmes conditions à Lausanne est pratiquement inimaginable. Mettre à la porte des familles avec enfants ou des personnes âgées habitant depuis des décennies dans le bâtiment est socialement irresponsable !

Les soussignés demandent de tout mettre en œuvre pour contraindre le propriétaire des immeubles à revoir entièrement son projet de rénovation pour que celle-ci ait lieu sans aucune résiliation de bail.

Texte de la pétition

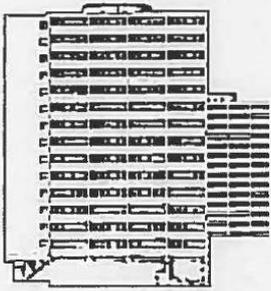
**NON aux expulsions des habitants  
de 160 logements !**

**Pétition au Conseil communal de Lausanne et à la  
Cheffe du Département des institutions et de la sécurité**

Le 17 octobre 2018, les habitants des 160 logements des immeubles de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la Rte Aloys-Fauquez 26 à Lausanne ont reçu une lettre de résiliation de leur bail dans un délai d'à peine plus d'une année. La société propriétaire justifie cette mesure par son projet de rénovation complète des deux bâtiments. Ce comportement est scandaleux et irresponsable :

- La nouvelle législation vaudoise adoptée en votation populaire en 2017 prévoit que les locataires soient préalablement consultés. **Cette obligation légale n'a pas été respectée !**
- Dans des immeubles identiques, aux numéros 6, 8, 10 et 12 de l'Av. du Parc-de-la-Rouvraie, **une rénovation du même type a été effectuée sans aucune résiliation de bail.** Des solutions respectueuses des locataires existent !
- Se reloger dans les mêmes conditions à Lausanne est pratiquement inimaginable. **Mettre à la porte des familles avec enfants ou des personnes âgées habitant depuis des décennies dans le bâtiment est socialement irresponsable !**

**Les soussignés demandent de tout mettre en œuvre pour  
contraindre le propriétaire des immeubles à revoir entièrement son  
projet de rénovation pour que celle-ci ait lieu sans aucune  
résiliation de bail.**



**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

## Communication

Demande de traitement prioritaire pour la séance du 9 avril 2019 concernant le Préavis N° 2018/54

Lausanne, le 7 mars 2019

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande de traitement prioritaire suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2018/54 FIM** : « Politique municipale en matière de gestion des déchets – Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places – Demande de crédit complémentaire ».

**Motif** : Deux années se sont écoulées depuis le projet initial des écopoints. Ce temps a permis d'introduire un nouveau concept d'infrastructures enterrées et d'affiner le design des écopoints qui resteront en surface. Aujourd'hui, les prototypes ont été testés et validés et le premier écopoint enterré de série est en cours de réalisation. Toutefois, pour permettre à présent le renouvellement global tant attendu de ces infrastructures, qui apporteront une prestation de qualité à la population et une intégration réussie sur le domaine public, nous devons rapidement pouvoir investir pour lancer la fabrication du matériel y relatif.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Demande de traitement prioritaire pour la séance du 9 avril 2019 concernant les Préavis N°s 2018/43, 2018/44, 2019/09

Lausanne, le 28 mars 2019

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2018/43 – LEA :** « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ».

**Motif :** La Ville de Lausanne a un système d'information qui demande d'être modernisé en remplaçant les applications et bases de données informatiques devenues obsolètes.

Il y a beaucoup d'applications informatiques anciennes, avec un degré d'obsolescence très/trop élevé, ce qui signifie que la Ville est exposée à des grands risques de sécurité. Pour certaines applications, nous ne recevons plus de correctifs qui colmatent normalement les failles de sécurité. L'absence de ces éléments critiques (signatures de virus pour un antivirus, patches de sécurité, certificats logiciels, etc.) expose toute l'informatique communale à des risques de piratage, d'usurpation, d'infiltration, entres autres. Le Service d'organisation et d'informatique a préparé un plan d'action pour lutter contre cette obsolescence. Actuellement 12 projets sont dans le portefeuille en 2019 pour traiter les points les plus critiques. Les projets sont donc en attente de validation du préavis.

**Préavis N° 2018/44 – SCS :** « Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage ».

**Motif :** Les travaux doivent être réalisés cet été durant la fermeture annuelle.

**Préavis N° 2019/09 – LEA/SIL :** « Infrastructure d'accueil de bases de données SAP HANA pour la période 2018-2022 ».

**Motif :** L'infrastructure SAP HANA est opérationnelle pour les Services industriels depuis octobre 2018, mais le contrat de leasing n'a pas encore pu être signé. Le fournisseur n'étant pas rémunéré à ce jour, un risque d'arrêt de l'infrastructure mise en place existe.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse à la résolution de M. Jean-Christophe Birchler du 3 octobre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à son interpellation : « Eau potable ou saine : Quelle est la stratégie du Service de l'eau ? »

Lausanne le 14 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Jean-Christophe Birchler « Eau potable ou saine : Quelle est la stratégie du Service de l'eau ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Dans le cadre de renouvellement des installations de traitement des eaux, le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures jugées techniquement

*pertinentes pour supprimer, à terme, les micropolluants dans les eaux de boisson produites par le Service de l'eau ».*

### **Réponse de la Municipalité**

Depuis 2014, le Service de l'eau s'est engagé dans une démarche visant à prendre en compte la problématique des micropolluants dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette démarche a d'abord consisté en la mise en place d'un suivi analytique systématique par le laboratoire du Service de l'eau à Lutry qui développe en permanence de nouvelles méthodes permettant d'améliorer la connaissance sur les molécules présentes dans nos eaux. Actuellement, un peu plus de 300 molécules sont analysées sur l'ensemble de nos ressources, usines de production d'eau potable et réservoirs de stockage. Ces informations sont rendues publiques chaque année sur le site internet de la ville (<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-l-eau/qualite-eau/micropolluants/campagne-micropolluants.html>). A ce jour, toutes les traces relevées sont largement inférieures à la norme fixée par l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD du 16 décembre 2016, état au 1er mai 2018).

Côté traitement, les eaux de surface concernées, lac de Bret et lac Léman, disposent ou vont disposer à court terme (2024) de chaînes de traitement adaptées et performantes pour l'élimination des micropolluants. Il existe actuellement 3 familles de techniques de traitement des micropolluants :

- l'adsorption sur du charbon actif en grain ;
- l'oxydation à base d'ozone ;
- la rétention sur des membranes dites denses de types nanofiltration ou osmose inverse.

Il n'y a pas de traitement absolu et chaque filière de traitement doit être adaptée à la qualité de son eau brute :

- l'installation de Bret dispose depuis 1986 de deux étapes permettant de traiter les micropolluants : l'ozonation et la filtration sur charbon actif en grain ;
- l'étape d'adsorption sur charbon actif en poudre de l'installation de Lutry, qui jusque-là ne servait que pour les cas de pollution ponctuelle, a été mise en continu depuis 2016 ;
- l'installation de Saint-Sulpice va faire l'objet d'une reconstruction complète de sa filière qui intégrera à la fois une étape sur charbon actif et une étape de rétention sur nanofiltration (voir préavis N° 2018/48 voté par votre Autorité le 12 février 2019). Une étape de traitement par ozone est également prévue en option, au besoin.

Pour les eaux de sources, celles-ci sont également surveillées attentivement. Dans les cas de contaminations relevées, des mesures particulières sont préconisées par l'Office de la Consommation du canton.

En parallèle, des investissements importants sont portés sur la station d'épuration de Vidy pour réduire de plus de 80% les rejets de micropolluants issus des eaux usées de la région lausannoise vers le lac Léman.

La Ville de Lausanne apparaît aujourd'hui comme pionnière dans la mise en place de traitements poussés des micropolluants, tant dans la production d'eau potable que sur les eaux usées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

## Communication

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Sara Gnoni du 19 février 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son l'interpellation : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? »

Lausanne le 14 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 février 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*« Le Conseil communal souhaite que si la Municipalité devait acheter de nouvelles participations dans des sociétés, celles-ci ne soient pas actives dans les énergies fossiles ».*

Réponse de la Municipalité

La Municipalité n'envisage pas d'acheter de nouvelles participations dans des sociétés actives dans les énergies fossiles. Elle rappelle en outre qu'elle dispose de compétences limitées à CHF 50'000.- pour l'acquisition de parts de sociétés commerciales.<sup>1</sup> Une prise de participation directe dans un acteur énergétique impliquerait probablement un montant supérieur et une décision de votre Conseil par voie de préavis.

Une telle démarche est en cours actuellement pour un investissement qui satisfait pleinement le critère énoncé par la résolution. Il s'agit de la proposition de participer à la constitution de la société MBR S.A. qui sera active dans la production hydraulique au fil de l'eau (préavis N° 2019/08 du 7 mars 2019).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

<sup>1</sup>Préavis N° 2016/49 « Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal », adopté par votre Conseil dans sa séance du 4 octobre 2016.

## Communication

Réponse de la Municipalité à la question N° 1 de M. Stéphane Wyssa, déposée le 15 janvier 2019 :  
« Où sont passées les places pour macarons, sur la durée ? »

Lausanne, le 14 mars 2019

### Rappel

*« La suppression, ces dernières années, de places de parc sur la voie publique, ainsi que la suppression de certaines places « autorisées aux détenteurs de macarons » semble compliquer sérieusement la disponibilité de places pour les habitants détenteurs de macarons de certaines zones.*

*Je souhaiterais donc connaître précisément le nombre de macarons distribués, par zone, ainsi que le nombre de places « autorisées aux macarons » relatives à chacune des zones. Je souhaiterais de plus connaître l'évolution de ces chiffres sur les dernières années ».*

### Préambule

Dans le cadre de sa politique du stationnement, la Municipalité suit de très près l'évolution de la demande de macarons dans les différents secteurs de la Ville.

A ce titre, dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, qui vient d'être mis en consultation publique, la Municipalité estime qu'il est indispensable de mieux cerner le potentiel de l'offre en stationnement sur fonds privés, afin d'ajuster l'offre en places accessibles aux détenteurs de macarons et plus précisément d'adapter les taux de couverture (ratios macarons/places) en fonction de la qualité réelle de l'offre privée ; un recensement est en cours de finalisation et il est prévu de mettre en place un suivi de son évolution.

Un travail récent de collecte de données vise à identifier et à analyser les différentes données existantes au Service des routes et de la mobilité et au Corps de police afin de valoriser le pilotage de la politique de stationnement. Il s'agit notamment d'informations en lien avec les statistiques de paiement sur les horodateurs, d'amendes d'ordre émises, d'études et de regroupement avec des analyses réalisées sur le thème du stationnement. Cette réflexion permettra notamment de comparer l'offre et la demande en places macarons, par sous-zones macaron, afin d'identifier d'éventuelles hétérogénéités en termes d'occupation.

Enfin, la Municipalité est consciente que certains riverains détenteurs de macaron permettant de parquer dans certaines zones situées à proximité immédiate d'une centralité de quartier, regroupant zone d'habitat et zone d'activité économique prépondérante, peuvent connaître des difficultés d'accessibilité et de disponibilité. Ainsi, à titre d'exemple, le quartier de Grancy, proche de la Gare, fera l'objet en 2019 d'une adaptation des principes d'exploitation des places de stationnement par le biais d'une redistribution des places payantes afin d'améliorer le taux de rotation des visiteurs ainsi que l'offre pour les habitants.

### Réponse de la Municipalité

Le nombre de places de stationnement offrant la dérogation de la durée de stationnement pour les possesseurs de macarons a augmenté de 6.4 % entre 2008 et 2016, passant de 12'826 à 13'651. Dans le même temps, la vente de macarons a progressé de 7.7 %, passant de 8'927 à 9'611. Plus récemment, entre 2016 et 2018, le nombre de places de stationnement offrant la dérogation macaron est restée stable (-0.4 %) alors que la vente de macarons a baissé (-1.9 %).

Zone	2008 (31.12.2008)		2015 (31.12.2015)		2016 (31.12.2016)		2017 (31.12.2017)		2018 (31.12.2018)	
	Places macarons	Macarons délivrés								
A	1'555	1'287	1'535	1'374	1'543	1'371	1'544	1'357	1'540	1'328
B	948	636	945	717	946	732	937	748	937	736
C	1'486	1'001	1'378	1'291	1'381	1'170	1'380	1'197	1'372	1'139
D	919	532	923	527	918	562	914	554	914	554
E	791	584	800	634	800	623	794	617	794	607
F	792	676	759	657	754	646	729	648	729	607
G	621	455	600	468	599	482	599	489	599	478
H	709	517	741	568	741	574	738	565	734	557
J	848	371	1'347	440	1'345	442	1'345	461	1'345	427
K	886	479	957	534	952	531	951	547	952	526
L	605	893	717	856	713	921	703	906	703	897
M	911	529	834	529	843	580	842	585	842	571
N	973	484	1'046	556	1'035	588	1'041	576	1'041	597
O	782	483	1'087	361	1'081	389	1'081	420	1'081	405
	<b>12'826</b>	<b>8'927</b>	<b>13'669</b>	<b>9'512</b>	<b>13'651</b>	<b>9'611</b>	<b>13'598</b>	<b>9'670</b>	<b>13'583</b>	<b>9'429</b>

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions M. Stéphane Wyssa.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 mars 2019.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

## Communication

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Aude Billard du 31 octobre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois »

Lausanne, le 14 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 31 octobre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Aude Billard « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèles des transports lausannois », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse son possible pour assurer que les usagers des transports publics puissent supporter l'attente assis et à l'abris des intempéries, aux arrêts de bus et aux points de vente clientèles dans la mesure du possible, et ce dans la mesure de ses compétences propres et au travers de ses représentants au conseil d'administration des Transports lausannois ».*

### Réponse de la Municipalité

En préambule, il faut rappeler que seul l'aménagement des arrêts de bus relève de la compétence de la Municipalité, celui des stations de métro et de tram revenant aux Transports publics lausannois (tl).

De manière générale, la Municipalité est particulièrement attentive à la qualité globale de l'accueil aux arrêts de bus. Des améliorations et des compléments sont mis en place de manière progressive, essentiellement au gré des nouveaux projets portés par la Ville.

Une approche globale est privilégiée, intégrant l'arrêt de bus en lui-même, mais également l'espace public qui l'entoure. Les thématiques liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), à la qualité et au confort du séjour, aux aménagements paysagers ainsi qu'à l'éclairage public, sont ainsi prises en considération.

En ce qui concerne spécifiquement la problématique des assises, il faut d'abord rappeler que la mise en place de nouveaux bancs dans l'espace public, notamment à proximité des arrêts de bus, constitue une priorité pour la Ville de Lausanne. Des campagnes annuelles de pose sont ainsi régulièrement planifiées dans les secteurs présentant une insuffisance.

En outre, la Ville répond en principe de façon positive aux demandes de riverains ou d'usagers signalant un manque d'assise à un arrêt de bus lorsque les conditions locales le permettent.

Malgré cela, certains arrêts sans banc subsistent dans l'espace public. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : contraintes techniques (manque d'espace à disposition pour le cheminement des piétons ou pour l'entretien), très faible fréquentation ou encore situation en fin de ligne (les arrêts sont dans ce cas majoritairement utilisés pour descendre du bus, et très peu pour attendre).

Concernant le centre clientèle du Flon, il va être équipé dans le courant du premier semestre 2019 d'un système de gestion des files d'attente (tickets). Il n'est pas prévu à ce stade d'augmenter le nombre de sièges (six actuellement), ceci pourrait être fait ultérieurement en fonction du retour d'expérience et dans le cadre d'un réaménagement du centre clientèle prévu pour le premier semestre 2020, avec notamment une zone conseil et pour les rendez-vous.

Ainsi, tant les tl que la Municipalité font tout leur possible pour assurer que les usagers des transports publics puissent attendre dans les meilleures conditions.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

## **Communication**

Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à l'extension de l'établissement scolaire de Floréal

Lausanne, le 14 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service des écoles primaires et secondaires explore différentes pistes afin d'absorber de manière efficiente la croissance de la démographie infantine. Une réflexion doit être conduite pour les besoins de l'établissement scolaire de Floréal.

Afin de faire face à cette évolution, une extension du site scolaire actuel de Floréal semble être une solution possible permettant la création de six classes, d'une salle de rythmique, d'un ascenseur pour le bâtiment existant et d'un APEMS (accueil de jour).

Cependant, à l'aune des réflexions actuelles menées par le service en termes de planification scolaire, il apparaît que des alternatives gagneraient à être étudiées, qui couvriraient un périmètre plus large, soit celui de sous-gare, compris entre les collèges de Cour, Montriond et le groupe scolaire de l'Elysée-Croix d'Ouchy.

Dans ce contexte, il est indispensable de s'attacher les services d'un bureau d'architecte pour mener des études d'implantations et de faisabilités ciblées sur Floréal, tout en élargissant ces analyses en intégrant les sites scolaires proches qui pourraient offrir une capacité d'extension. Le ou les mandataires choisis devront avoir la compétence d'assister le Services des écoles primaires et secondaires conjointement avec le Service d'architecture dans la mise en route des études préalables, afin de pouvoir présenter un concept global au Conseil communal dans des délais raisonnables.

Une fois définis les besoins scolaires, ce bureau sera chargé :

- d'accompagner le service dans la réflexion pour identifier les meilleures solutions d'implantation et définir précisément le dimensionnement du projet ;
- d'élaborer le cahier des charges et organiser la procédure de mise au concours architectural du projet.

Le plan des investissements 2019-2022 prévoit, pour cet objet, un montant devisé à CHF 10'000'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'approbation de la Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

## Communication

Réponse à la résolution de M. Philipp Stauber et de M. Vouillamoz du 2 octobre 2018 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Interrogations sur Beaulieu 2.0 »

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 octobre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni « Interrogations sur Beaulieu 2.0 », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Philipp Stauber :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans un prochain préavis, ses intentions de financement sur 5 ans du site de Beaulieu, notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation avec mention explicite des charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville » ;*

ainsi que la résolution suivante de M. Vincent Vouillamoz :

*« Dans la perspective d'un préavis Beaulieu 2.0, le Conseil communal invite la Municipalité à explorer également le scénario de partenariats avec d'autres organes publics ou privés susceptibles de participer au développement du site de Beaulieu ».*

## Réponse de la Municipalité

Les démarches engagées par la Municipalité visent à réorienter les activités de Beaulieu vers des marchés correspondant aux besoins actuels et de moderniser le site en conséquence. Dans cette optique, les congrès, notamment liés à une exposition sont appelés à se développer. Les Halles Nord seront reconstruites et affectées à des activités économiques, notamment en lien avec le sport et la santé, domaines représentés à Beaulieu par le Tribunal arbitral du sport et

l'Ecole de La Source. Parallèlement, l'implantation d'activités en lien et au bénéfice du quartier est aussi envisagée.

Par son rapport-préavis N° 2018/60, soumis actuellement à l'examen du Conseil communal, la Municipalité fait un bilan complet des relations de la Ville avec Beaulieu, analyse la situation actuelle de la Fondation et expose les grandes lignes de l'évolution envisagée, en particulier en présentant de façon approfondie le programme exposé ci-dessus. Le projet dévoilé dans le cadre du rapport-préavis en question inclut les éléments financiers énumérés par la première résolution : budgets d'investissement et d'exploitation, montants à charge de la Ville, etc. Il présente également la question des retombées économiques. Le cadre général d'évolution de Beaulieu est ainsi posé, avec ses options principales. Il devra encore être développé et précisé dans la perspective de sa mise en œuvre, ce qui constituera l'une des premières missions de la future S.A. appelée à reprendre les actifs de la Fondation. Cela dit, à ce stade, les éléments du rapport-préavis N° 2018/60 répondent aux points soulevés par la résolution.

La seconde résolution pose la question des partenariats. Ceux-ci sont prévus dans le cadre de la restructuration de Beaulieu : l'exploitation du site dépendra d'abord de la future société anonyme. En complément, des collaborations sont prévues, et pour certaines déjà effectives, avec les autres occupants du site, à commencer par l'Ecole de La Source (appui pour l'organisation d'événements, mise en commun de locaux pour faire face aux besoins des deux partenaires). Par ailleurs, le projet prévoit de reconstruire les Halles Nord et le réaménagement du Front Jomini. Cette opération sera entreprise par un ou des partenaires privés, en collaboration avec la Ville. Les modalités de cette collaboration seront définies en temps utile, dans le cadre de l'élaboration du projet.

Les futurs utilisateurs de ces nouveaux espaces pourront eux aussi être associés au fonctionnement de Beaulieu, en exploitant les synergies entre eux et la future S.A.. S'ils ne sont à ce jour pas encore connus, l'Ecole de La Source a d'ores et déjà manifesté son intérêt à occuper une partie de ces locaux et peut être considérée comme un partenaire potentiel de l'opération. Si les modalités de ces collaborations restent largement à définir, il est certain que la valorisation de Beaulieu passera par des collaborations telles que celles qu'évoque l'auteur de la résolution.

Dans l'immédiat, il est toutefois probable que la Ville de Lausanne sera seule à entrer au capital de la future société anonyme, quand bien même il sera possible que d'autres collectivités y soient associées.

La Municipalité estime avoir répondu, avec le rapport-préavis N° 2018/60 et les présentes informations complémentaires, aux demandes exprimées par les résolutions adoptées par le Conseil communal

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Réponse à la résolution de M. Gilles Meystre du 17 février 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, SVP ! »

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 février 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Gilles Meystre « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? de la transparence et de l'anticipation, SVP ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les meilleurs délais un bilan des investissements consentis depuis 2008 à Beaulieu, sur la base de la stratégie développée dans le préavis N° 2009/24, accompagné de la planification 2014-2025, décidée à la conclusion 9 dudit préavis et attendue depuis fin 2013 ».*

### Réponse de la Municipalité

La situation de la Fondation de Beaulieu a fondamentalement évolué depuis l'adoption de la résolution : désengagement progressif de MCH, avec l'abandon des congrès, puis la résiliation anticipée de la convention liant MCH et la Fondation et finalement l'annonce de la disparition du Comptoir suisse.

Parallèlement, la Fondation a repris en direct la gestion de l'entier du site. Les difficultés rencontrées par la Fondation, à fin 2017, ont amené la Ville de Lausanne à intervenir directement dans sa gestion et à conduire un projet de restructuration de la conduite de Beaulieu, avec notamment la reprise des actifs de la Fondation par une société anonyme propriété de la Ville. Celle-ci sera amenée à capitaliser la nouvelle S.A. ainsi qu'à garantir et prendre en charge les frais financiers liés aux emprunts de la société.

La finalité de l'opération est de réorienter les activités de Beaulieu vers des marchés correspondant aux besoins actuels et de moderniser le site en conséquence. Dans cette optique, les congrès, notamment liés à une exposition sont appelés à se développer. Les Halles Nord seront reconstruites et affectées à des activités économiques, notamment en lien avec le sport et la santé, domaines représentés à Beaulieu par le Tribunal arbitral du sport et l'Ecole de La Source. Parallèlement, l'implantation d'activités en lien et au bénéfice du quartier est aussi envisagée.

Par son rapport-préavis N° 2018/60, soumis actuellement à l'examen du Conseil communal, la Municipalité fait un bilan complet des relations de la Ville avec Beaulieu, analyse la situation actuelle de la Fondation et expose les grandes lignes de l'évolution envisagée, en particulier en présentant de façon approfondie le programme exposé ci-dessus. La Municipalité estime avoir répondu, avec ce rapport-préavis, aux demandes exprimées par la résolution adoptée par le Conseil communal.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Céline Misiego du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Contre la fermeture des offices postaux »

Lausanne, 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego « Contre la fermeture des offices postaux », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la municipalité fasse systématiquement part à PostCom de son opposition à la fermeture d'offices de poste de la commune ».*

### Réponse de la Municipalité

En juin 2017, La Poste a communiqué à de nombreuses communes, dont celle de Lausanne, une liste des offices de poste menacés de fermeture ou de reconversion après 2020. La Poste prévoit ainsi qu'un nombre important d'offices soient transformés en agences postales confiées à des tiers, remplacés par des automates ou des points de dépôt / retrait ou encore condamnés sans alternative, pour les usagers, que de se déplacer ailleurs.

Les huit offices menacés à Lausanne sont les suivants : CHUV, Tribunal fédéral, Pontaise, Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul et Bellevaux, soit la moitié des offices de poste lausannois. A ce jour, trois procédures ont formellement été engagées en ce qui concerne ces offices :

- Sévelin : transformation en agence postale en partenariat validée après et malgré l'opposition de la Ville auprès de PostCom ;
- Vers-chez-les-Blanc : annonce de la transformation en agence postale en partenariat reçue par la Ville qui a fait part à PostCom de son opposition. La procédure est en cours ;
- St-Paul : annonce de la transformation en agence postale en partenariat reçue par la Ville qui a fait part à PostCom de son opposition. La procédure est en cours.

Comme on le voit, la Municipalité a dans chaque cas manifesté son opposition aux projets de La Poste. Dans ses démarches d'opposition auprès de PostCom, elle a notamment mis en évidence les points suivants :

- la fermeture des offices postaux affaiblit le service public, notion à laquelle la Municipalité, le Conseil communal ainsi qu'un très grand nombre de Lausannoises et Lausannois sont particulièrement attachés ;
- les offices postaux, outre les prestations directes qu'ils fournissent, constituent un réseau de proximité précieux pour les habitant-e-s. Leurs disparitions contribuent à éloigner les prestations, à réduire le service public et l'animation au sein des quartiers d'habitation ;
- les catégories de personnes les plus touchées par cette évolution sont les parties les plus faibles de notre société, en particulier les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pour lesquelles la fracture numérique est trop souvent une réalité ;
- de même, plusieurs des quartiers concernés par les projets de La Poste rencontrent des difficultés particulières : populations particulièrement exposées, localisations excentrées, etc. ;
- la reconversion des bureaux de poste en offices en partenariat avec des commerces permet certes d'assurer les prestations de base, mais pas l'ensemble du panel d'offres de La Poste. Par ailleurs, les personnes appelées à fournir les prestations postales

dans des commerces sont au bénéfice de conditions de travail moins favorables que les collaboratrices et collaborateurs de La Poste, induisant ainsi une précarisation croissante des personnes concernées. Cette évolution revient aussi à nier la qualification et les compétences spécifiques des collaboratrices et collaborateurs de La Poste.

La Municipalité s'oppose systématiquement aux décisions de La Poste en portant chaque cas devant PostCom et en travaillant sur ces dossiers en collaboration avec les associations de quartier concernées. Cela dit, les décisions de PostCom sont généralement favorables à La Poste et celle-ci reste au final maître de la décision. Il est dès lors évident que les seules démarches procédurales ne suffisent pas et qu'elles doivent s'accompagner d'un travail politique, notamment aux Chambres fédérales, afin de faire évoluer le mandat de La Poste en faveur du maintien des offices postaux.

Par ces éléments, la Municipalité estime avoir répondu aux attentes de la résolution citée en titre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## **Communication**

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon du 27 mars 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisit-elle l'opportunité ? »

Lausanne, le 21 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 février 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon « *La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ?* », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le représentant du propriétaire actuel en vue d'acquérir ce bien de grande valeur à un prix raisonnable ».*

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a, par l'intermédiaire de la Commission immobilière, fait une offre, en septembre 2017 déjà, suivie d'un certain nombre de contacts avec les courtiers et avocats des vendeurs courant 2018.

Aucun accord rendant possible une transaction n'a été trouvé à ce jour. Par ailleurs, l'extrait du registre foncier de parcelle de la maison en question n'indique pas de changement de propriétaire. Dans ce contexte, une reprise des négociations reste possible mais dépend de la volonté des vendeurs.

Par ces éléments, la Municipalité estime avoir répondu aux attentes de la résolution citée en titre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Régularisons les sans-papiers selon nos critères de “Lausannitude” »

Lausanne, le 9 avril 2019

Signé : *Nicola Di Giulio*

---

**Communication – Dépôt**

Question de M<sup>me</sup> Diane Wild : « Une zone touristique polluée par des panneaux de chantier »

Lausanne, le 4 avril 2019

Signé : *Diane Wild*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des Lausannoises et Lausannois »

Lausanne, le 9 avril 2019

Signé : *David Raedler* et 3 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un accès libre à nos “belles rives” pour toutes et tous »

Lausanne, le 9 avril 2019

Signé : *David Raedler* et 2 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour une production de biogaz lausannois »

Lausanne, le 9 avril 2019

Signé : *Xavier Company* et 4 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Moins de sachets dans les marchés, et recyclables ! »

Lausanne, le 9 avril 2019

Signé : *Xavier Company* et 3 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ? »

Lausanne, le 2 avril 2019

Signé : *David Raedler* et 4 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.) et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat – L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? »

Lausanne, le 8 avril 2019

Signé : *Anne-Françoise Decollogny* et 6 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? »

Lausanne, le 12 mars 2019

Signé : *Pierre Conscience* et 5 cosignataires

### **Demande de traitement en urgence de l'interpellation ordinaire « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? » du 12 mars 2019**

Lausanne, le 2 avril 2019

Monsieur le Président du Conseil communal

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil Communal

Monsieur le Secrétaire du Conseil Communal,

Par la présente, je me permets de demander le traitement en urgence de l'interpellation ordinaire « *Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ?* » déposée par le soussigné le 12 mars 2019. Je souhaite que cet objet soit discuté lors de la prochaine séance du 9 avril 2019.

Cette interpellation ayant trait à l'un des objets de votations fédérales qui seront soumis au peuple le 19 mai prochain, il apparaît logique et même important qu'elle puisse être discutée avant que les Lausannois-e-s n'aient reçu les bulletins de vote y relatifs. La séance suivante du Conseil étant agendée au 7 mai 2019, cela fera alors dix jours que les citoyen-ne-s auront reçu leur matériel de vote et une large partie d'entre elles et eux auront déjà voté. De plus, dès lors que les questions adressées à la Municipalité concernent son engagement éventuel dans la campagne contre cette réforme, il apparaît tout aussi important qu'elle puisse y répondre dans des délais lui permettant, cas échéant, de réaliser cet engagement.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente lettre, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, l'expression de mes plus sincères salutations.

Signé : *Pierre Conscience* et 5 cosignataires

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée le 2 avril 2019 pour cette interpellation, déposée comme interpellation ordinaire le 12 mars 2019, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J’aimerais porter à la décision de ce plénum le refus du Bureau d’accorder le traitement prioritaire à l’interpellation que j’ai déposée. Je souhaiterais que l’on puisse en discuter de façon prioritaire, donc ce soir, pour trois raisons.

Premièrement, la votation sur cet objet aura lieu le 19 mai prochain. Dès lors, c’est le dernier moment pour en parler, avant que les bulletins de vote n’arrivent dans les boîtes aux lettres de nos citoyennes et citoyens. Deuxièmement, il est évident pour toutes les personnes dans ce plénum que cette réforme aura de sérieuses conséquences financières pour la Ville. Quelle en sera l’ampleur et dans quel sens, nous aurons justement, je l’espère, l’occasion d’en discuter.

Troisièmement, je crois que personne ne nie la place qu’ont les communes, et en particulier la Ville de Lausanne dans le débat autour de cette réforme, tant pour la place qu’elle a pu prendre dans le débat public qui a eu lieu en son temps sur la première mouture, la Réforme de la fiscalité des entreprises III au plan fédéral, que sur la place qu’elle a prise par la suite dans l’élaboration du nouveau projet qui nous est soumis aujourd’hui, et dont nous n’avons finalement jamais discuté cette collaboration. C’est donc de ces aspects, qui concernent Lausanne que je souhaite pouvoir discuter ce soir, c’est-à-dire avant que les jeux soient faits le 19 mai.

**Le président :** – Conformément à l’article 68 du Règlement du Conseil, le Conseil tranchera en deuxième partie de soirée.

---

**Politique municipale en matière de gestion des déchets**  
**Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois**  
**et création d’installations de tri centralisé sur certaines places**  
**Demande de crédit complémentaire**

Préavis N° 2018/54 du 8 novembre 2018

Finances et mobilité

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice :** – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Robert Joosten (soc.) :** – Actuellement, il y a à Lausanne 77 écopoints de collecte de fer blanc et d’alu, d’huiles végétales et minérales, de piles et d’habits. Ces installations sont assez disparates, peu esthétiques et peu pratiques à l’entretien. De plus, chaque écopoint ne propose pas forcément la récolte de tous ces déchets.

Le présent préavis prévoit de remplacer tous ces écopoints par une soixantaine d’écopoints standardisés, plus esthétiques et plus pratiques à vider par le Service de la propreté urbaine. Chaque écopoint permettra de récolter le fer blanc et l’alu, les huiles et les habits. Le préavis prévoit également l’installation de points de tri centralisé sur cinq grandes places de la ville, et chacune de ces installations permettra de récupérer le verre, l’aluminium et le PET. Actuellement, il n’y a que des poubelles-requin sur les places, qui ne permettent aucun tri des déchets.

Ces écopoints et points de tri seront très robustes, ce qui rendra beaucoup plus difficile le vandalisme et le pillage d’habits que l’on constate malheureusement actuellement avec les collecteurs existants. L’aspect esthétique des écopoints et des points de tri devrait aussi inciter chacun à respecter ces installations et à jouer le jeu du tri des déchets.

Nous l’attendions depuis longtemps. Le flyer plurilingue expliquant le tri des déchets est enfin sorti. C’est une très bonne nouvelle. Il est disponible sur le site web de la Ville et dans

les déchetteries. Le groupe socialiste salue ce préavis, qui permettra d'améliorer le tri des déchets et rendra la tâche plus aisée aux habitants et visiteurs de Lausanne, ainsi qu'au personnel du Service de la propreté urbaine. Nous vous invitons donc à l'approuver.

**M. Benjamin Rudaz (V)** : – Beaucoup d'arguments très positifs ont été avancés en faveur de ce préavis, notamment le budget modéré, une signalétique uniformisée et claire sur l'ensemble de la ville, un matériel qui a été présenté et qui a l'air durable et robuste, un mélange apprécié de *low-tech*, donc avec des bennes standard enterrées, mais sans motorisation active, avec des coûts moindres d'installation, et de *high-tech*, avec des capteurs permettant d'organiser la tournée de vidange de manière beaucoup plus ciblée, et une bonne répartition spatiale à travers la ville suite à une réflexion et des études.

La prise en compte des besoins spécifiques des places publiques et touristiques était un centre de préoccupation. On voit que le préavis y répond, notamment à travers des points qui permettront la récupération du PET et de l'aluminium, qui sont les deux matières les plus recyclables dans les zones de passage, notamment issues de boissons. Pour tous ces aspects, le groupe des Verts acceptera ce préavis à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Le groupe PLR tient à remercier la Municipalité pour la qualité de son préavis. Nous soutenons cette politique et la mise à niveau des écopoints à Lausanne.

Quand on regarde la carte de distribution des écopoints, on peut s'étonner de voir des trous sans écopoints, alors que d'autres zones paraissent en avoir plus. Nous faisons confiance aux études faites pour savoir où mettre et où enlever ces écopoints. Cependant, nous encourageons la Municipalité à mettre régulièrement l'ouvrage sur le métier pour être sûre que les besoins ne changent pas avec l'évolution de notre commune. Cela dit, le groupe PLR vous encourage à accepter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – L'UDC se réjouit de ces écopoints nouveaux, en espérant que cela ne massacrera pas des places de parc supplémentaires ni des arbres.

**Le président** : – Merci pour cette très brève intervention, qui m'a pris de court.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Je ne ferai pas beaucoup plus long. Le groupe libéral-conservateur salue, lui aussi, ce préavis, qu'il acceptera.

Pour ce qui nous concerne, nous saluons le fait que plusieurs arguments ont été évoqués en sa faveur et le fait que la Municipalité, sur la base de données récoltées sur le terrain, ait renoncé à un certain nombre d'écopoints, dont la pratique montrait qu'ils étaient peu, voire très peu utilisés. Cela nous paraît un point à saluer, puisque nous pouvons avoir l'espoir qu'à terme, cela fera un certain nombre d'économies au niveau des coûts de fonctionnement. On peut se réjouir de ce point de vue que la Municipalité n'a, pour une fois, pas choisi la politique de l'arrosoir, soit de multiplier les écopoints, quitte à ce qu'ils soient trop peu utilisés.

Evidemment, le recours à du matériel standardisé, que l'on peut espérer un peu plus résistant aux dégradations que ne l'est l'équipement actuel, permettra aussi d'avoir moins l'occasion de voir certains containers transformés en brûlots, ou ce genre de chose observée par le passé. C'est donc positif. Nous allons donc accepter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Laura Manzoni (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient également ce préavis qui vise à rendre le tri des déchets plus efficace, durable et respectueux de l'espace public. Nous saluons tout particulièrement la volonté de réutiliser les matériaux et les machines déjà existantes plutôt que des les remplacer – camions poubelles, containers, etc. – et de poursuivre et de renforcer la valorisation des déchets encombrants dans les déchetteries mobiles et fixes à travers la récupération, par exemple, qui a fait ses preuves, ainsi que celle des textiles.

Toutefois, nous voudrions mettre l'accent sur le fait de sensibiliser la population à la mise en place de mesures réduisant les possibles déchets à leurs sources, c'est-à-dire refuser d'acheter ce dont on n'a pas besoin, réduire sa consommation, réutiliser les bouteilles et les sacs, recycler le papier d'aluminium et composter les déchets organiques.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La Municipalité vous remercie pour le soutien exprimé jusqu’ici par les différents intervenants.

C’est vrai qu’il est important que la population puisse trier ses déchets. La durabilité est un véritable enjeu de société. Si nous souhaitons que notre population trie, il faut lui offrir des infrastructures adéquates et fonctionnelles. Il nous semble aussi très important d’avoir des infrastructures sur le domaine public qui ont une certaine qualité en termes esthétiques, que ce soit dans les lieux touristiques ou dans l’hypercentre, qui sont carrément enterrées, ou dans les quartiers, avec une infrastructure en surface qui pourra être adaptée aux besoins.

Si l’analyse concernant la localisation de ces différents écopoints révèle que l’infrastructure de surface n’est pas adéquate, il sera possible de l’adapter ou de la développer, par exemple, dans les quartiers où de nouvelles constructions verraient le jour : nous avons une certaine flexibilité.

Nous sommes aussi également attentifs au tri sur le domaine public. Nous pensons qu’il y a un potentiel et que l’on peut amener les gens à trier également les déchets des consommables rapides, comme des plats à l’emporter, et nous souhaitons donc favoriser le tri sur les places publiques. Nous sommes attentifs à la sensibilisation de la population. Chaque année, nous menons des campagnes de sensibilisation pour inciter les gens à mieux trier et à produire le moins de déchets possible.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice :** – La commission a voté en bloc, et à l’unanimité, l’adoption des conclusions du préavis.

**Les conclusions de la commission sont adoptées à l’unanimité.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/54 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif complémentaire de CHF 2’100’000.- pour mener à terme le remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte dans les quartiers, ainsi que pour la création d’installations de tri centralisé sur certaines places lausannoises ;
2. d’amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 6932.331 du budget du Service de la propreté urbaine ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6932.390 les intérêts en lien avec les dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

## Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne

Préavis N° 2018/43 du 20 septembre 2019

Logement, environnement et architecture

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Joël Teuscher (soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (V)** : – Le système d'information est au cœur de l'administration de la Ville. Que ce soit pour délivrer une prestation à la population, bien faire fonctionner une organisation de plusieurs milliers de collaboratrices et collaborateurs, ou garantir une protection des données élevée, le service doit se moderniser et remplacer de nombreuses applications devenues obsolètes.

L'obsolescence se situe au niveau technique des logiciels – certaines applications ont quinze ans –, mais aussi humain, avec des départs à la retraite de personnes maîtrisant certains outils, ou de nouveaux métiers faisant leur apparition dans un contexte de matérialisation de certaines tâches, comme l'inscription en août de nombreux nouveaux étudiants au contrôle des habitants, ou la gestion des macarons de stationnement.

Les Verts soutiennent ce préavis en mettant en exergue deux points :

- L'abandon progressif de logiciels commerciaux pour des *open source* – nous appuyons cet autre modèle d'affaires – et le fait de travailler avec des entreprises locales pour assurer la maintenance. Les logiciels libres, c'est aussi un choix plus sûr, plus léger et plus économe, qui diminue globalement la captivité de notre système face à l'obsolescence inhérente à l'informatique. Nous sommes très satisfaits de ce choix politique et rationnel.
- Nous saluons aussi le fait que le Conseil communal doive s'approprier ces sujets. Il y a peu, nous avons adopté le préavis pour les infrastructures informatiques, et nous aurons prochainement à nous pencher sur un préavis sur la *smart city* et les transformations digitales de la ville. Par la suite, nous pouvons imaginer qu'un crédit-cadre puisse être proposé pour ce genre de dépense, mais nous saluons cette étape de crédit d'investissement ; elle fait vraiment prendre conscience et traiter d'un sujet aussi discret qu'essentiel pour la bonne marche de notre Ville.

**M. Georges-André Clerc (PLC)** : – Une cinquantaine d'applications informatiques ont été développées avec des langages de programmation n'étant pratiquement plus utilisés actuellement et ou n'étant plus supportés par les fournisseurs. Cela demanderait aussi de maintenir des compétences en interne.

L'objectif du SOI est de redévelopper, dans les cinq ans à venir, cette cinquantaine d'applications avec un langage de programmation unique ; pour les spécialistes, il s'appelle *simplicity*. Le développement se fera en interne, avec l'appui d'une société externe ayant pignon sur rue en Suisse romande. Le PLC recommande au plénum d'approuver ce préavis.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Le PLR soutiendra ce préavis. Pour nous, il est essentiel au bon fonctionnement de l'administration, et c'est aussi un très bon début à la transformation digitale de la Ville.

Faire appel à des sociétés locales et garder la propriété des applications est évidemment une bonne chose, et nous encourageons la Municipalité à aller dans ce sens. Nous serons attentifs au suivi et à la mise en place de ce préavis par le biais de la commission consultative d'informatique, qui devrait être réactivée. Nous remercions la Municipalité pour ce préavis, que nous vous invitons à soutenir.

**M. Giuseppe Fonte (soc.)** : – Malgré un sujet technique et complexe, ce préavis est rédigé de façon très précise ; merci au SOI.

Ce préavis aborde les défis de la Ville de Lausanne, ainsi que de toutes les administrations publiques, en ce qui concerne l'évolution technique des applications et du matériel utilisé, afin de garantir des services aux citoyennes et aux citoyens, la prévention, la gestion et la lutte contre l'obsolescence programmée ou technique.

Les solutions proposées nous conviennent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les futures applications seront développées au sein de la Ville, ou alors les codes seront possédés par la Ville. Ceci laisse une certaine indépendance pour le développement et l'adaptation, contrairement au fait de passer par un développeur externe. Le développement sera fait sur un mode agile, permettant d'inclure directement les métiers impactés et de prendre en compte les besoins des utilisateurs en étant réactif. Il y aura également un partage d'expérience et de codes avec d'autres grandes communes vaudoises et des partenaires, comme le CHUV et l'Etat de Vaud.

Enfin, nous soulignons le souci d'économie des solutions proposées. Ce préavis concerne cinquante applications, et le crédit demandé représente un budget de moins de 20 000 francs par application, ce qui semble tout à fait raisonnable, en comptant que 100 000 francs seront alloués aux licences et 900 000 francs au développement. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste approuvera les conclusions de la commission et vous invite à faire de même.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV)** : – Je voulais féliciter la Municipalité pour ce rapport détaillé, très bien documenté, ainsi que pour l'exposé pédagogique sur les mécanismes et les enjeux de l'obsolescence informatique au cœur de ce préavis.

A la lecture de ces objectifs techniques, le Centre, PDC-Vert'libéraux, considère que notre Conseil pourrait difficilement argumenter pour les contester, et soutiendra également l'adoption de ce préavis, car son but est aussi, et je cite le texte du rapport, de « capturer les moments de transformation digitale que l'on vit actuellement ».

Nous restons un peu sur notre faim concernant la traduction concrète de la politique municipale en matière de numérisation des services publics communaux. L'ébauche de guichet en ligne actuellement proposé aux Lausannoises et aux Lausannois nous apparaît encore bien lacunaire. A l'heure où l'on peut réserver une nuitée dans une cabane ou un billet de train dématérialisé depuis son salon, l'accès à la plupart des services communaux nécessite souvent de se rendre à un guichet, en respectant des horaires contraignants. Quand un formulaire municipal est accessible en ligne, il est généralement requis de l'imprimer pour solliciter la prestation et le soumettre au service concerné.

En considérant que ce préavis pour lequel l'urgence est requise se réfère aussi à un objectif de législature – « définir une stratégie Ville de Lausanne connectée ou ville numérique » –, je voulais profiter de cette procédure urgente pour demander à la Municipalité de nous renseigner sur les perspectives que nous pouvons espérer quant à la numérisation des services publics communaux.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Le groupe UDC appuiera ce préavis, qui répond effectivement à un besoin dans l'air du temps. La numérisation est clairement quelque chose d'important pour une Ville telle que Lausanne. C'est vrai que nous avons un peu l'impression, comme l'a dit mon préopinant, qu'une stratégie globale manque. Je crois qu'elle est en termes de finalisation et qu'elle nous sera bientôt proposée.

Nous saluons également le fait que des entreprises locales soient utilisées pour implémenter ce qui est prévu dans le cadre de cette numérisation. Nous restons très vigilants par rapport à la stratégie globale et à son implémentation, qui devrait bientôt nous être présentée, et qui, pour nous, est une colonne vertébrale de la Ville de Lausanne du futur.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Au nom de la Municipalité, je vous remercie pour l'accueil fait à ce préavis.

Si l'on entend vos discours, c'est un acte politique fort que l'on peut lire en sous-titres si l'on arrive à l'adopter ce soir. Cela montre que l'obsolescence n'est pas une fatalité, et que l'on a le pouvoir d'agir sur cette non-fatalité en reprenant la main, comme vous l'avez dit, avec des solutions « maison », qui restent « chez nous ».

Ceci étant dit, par rapport aux commentaires de MM. Moscheni et Vouillamoz, il est clair, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises au sein des commissions, et comme je le répète ce soir, à la tribune, nous allons venir avec une stratégie de numérisation plus globale. Vous avez raison, monsieur Vouillamoz, ce qui est proposé ici, c'est un début de virtualisation, en tout cas des guichets, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes d'accord avec vous, et nous vous proposerons tout prochainement une stratégie globale.

La discussion est close.

**M. Joël Teuscher (soc.), rapporteur** : – La commission a voté les quatre conclusions du préavis séparément et les a acceptées à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/43 de la Municipalité, du 20 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le projet de modernisation des applications informatiques du système d'information de la Ville de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné aux études, à l'acquisition de nouveaux logiciels et composants informatiques, à leur adaptation aux besoins des services de l'administration communale ainsi qu'aux travaux d'introduction auprès des utilisateurs ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 4910.390 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique.

---

### **Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2018/44 du 27 septembre 2018

Sports et cohésion sociale

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. David Raedler (V), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Si le préavis présenté est technique, il faut relever que les services de l'administration communale se sont appuyés non seulement sur des compétences internes, mais aussi sur des expertises de spécialistes externes, pour convaincre la commission et, sans anticiper, le Conseil communal du bien-fondé de cette demande.

A Lausanne, la santé et le bien-être de la population sont l'objet d'une attention faite de multiples aspects développés avec constance en plénum. Il est donc logique que les piscines soient sous la loupe de manière générale, et en particulier celle de Mon-Repos, la plus fréquentée. A l'échelonnement des travaux importants touchant l'isolation technique, le remplacement des vitrages et la réfection de la toiture, ce sont ceux liés au système de traitement de l'eau qui s'imposent. Ils sont rendus nécessaires et obligatoires pour être en conformité avec l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (OPDB).

Sans doute est-ce l'émission *A bon entendeur* du 31 janvier 2017, entendant relever la présence de produits secondaires de la désinfection de l'eau, qui est à l'origine des mesures proposés par ce préavis. Dès lors que les piscines, en l'espèce, sont l'objet de contrôles réguliers de l'Office de la consommation du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, à cet aspect légal s'ajoute le fait que les travaux présentés dans ce préavis permettront une optimisation de la consommation tant de l'eau que de l'électricité. Nanti de la connaissance et de la pertinence de ce préavis, le PLR le soutient à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

**M. Nicola Di Giulio (PLC)** : – En commission, je me suis abstenu lors du vote, et je souhaite m'en expliquer.

En effet, j'aurais également pu voter la demande de crédit d'ouvrage, qui me semble nécessaire, afin de pérenniser les installations de ce site, cher aux Lausannois, pour que ces installations puissent fonctionner selon les dernières normes en vigueur, et donc garantir la sécurité de tous.

Toutefois, j'ai apporté à l'attention de la commission, et en particulier à M. le municipal Oscar Tosato, qu'une erreur sur le volet du financement, que manifestement personne n'avait remarquée, s'était glissée dans le préavis au point 8.2, puisque des charges et l'amortissement liés à ce crédit d'ouvrage commençaient dès 2018, au lieu de 2019. Ce point ayant été corrigé depuis par le Service des finances, je ne peux qu'inviter ce plénum à suivre les recommandations de la commission en votant favorablement ce préavis.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V)** : – Comme cela a déjà été dit par mes préopinants, ce rapport-préavis est de ceux que l'on peut appeler techniques où, finalement, nos compétences de conseillers et conseillères communaux sont utilisées presque à des fins de validation plus que de véritable ajout théorique ou philosophique majeur.

Je remercie la Municipalité de nous avoir présenté le dessous de scène, vu que nous avons fait une plongée dans le monde fascinant et méconnu des tuyauteries de piscine. Cette visite m'a en tout cas permis de me rendre compte de l'étendue des compétences de notre administration, capable de gérer sans problème majeur ce monstre de ferraille et d'eau qu'est la piscine municipale de Lausanne. C'est un des nombreux bonheurs de conseillers communaux de pouvoir découvrir ces lieux méconnus de la ville, qui pourraient tout à fait – et je souffle l'idée à un de nos prochains ou prochaines présidentes de notre Conseil – être un lieu idyllique pour une fête de présidence : chaleur et moiteur garanties.

Les Verts accepteront donc ce rapport-préavis à l'unanimité, ce qui permettra aux nombreux baigneurs de continuer à barboter tranquillement et sereinement dans une eau propre. Nous resterons par contre attentifs au prochain préavis sur ces questions « piscinesques », vu que la vétusté des installations nous a été montrée pendant la visite. Nous ne pouvons qu'exhorter la Municipalité à se saisir de cet objet le plus vite possible, si ce n'est déjà fait.

**M. Gianfranco Gazzola (soc.)** : – Comme mes préopinants, j'ai fait partie de la commission. J'ai donc pu participer à cette visite des dessous de la scène et me rendre compte qu'au-delà d'une ordonnance fédérale, en vigueur depuis 2017, qui oblige à ces travaux de rénovation, l'état d'ancienneté des installations demandait une intervention.

Je tiens en tout cas à remercier M. Raedler pour son excellent rapport, et pour avoir permis à tout le monde, à tous ceux qui n'ont pas pu participer à la visite, de se rendre compte de cela. Le groupe socialiste se joindra à vous tous, j'espère, pour soutenir ce préavis.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Le groupe UDC constate qu'il y a un temps de retard, dix lustres – un lustre, c'est cinq ans –, entre l'entretien ou la construction de piscines et la croissance démographique. L'UDC salue toute rénovation et tout entretien de piscines, faute de ne pouvoir déléguer la tâche de construire les piscines à d'autres communes

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Comme pour le précédent préavis, cette demande de crédit répond à une exigence de mise en conformité technique, clairement développée dans le rapport, ainsi que lors de la visite des installations. Comme l'a exprimé Alice Genoud, nous estimons que nos compétences ne permettraient guère de le contester sur le fond.

Pour ce qui est de la forme, nous restons plus dubitatifs sur ce qui pourrait être pris comme du saucissonnage, en dépit des explications apportées par la Municipalité en commission. Après les installations techniques, la toiture et la façade ces dernières années, nous sommes appelés ce soir à soutenir le remplacement, indiscutable, du traitement de l'eau. Et la Municipalité nous soumettra l'an prochain un projet de réfection des vestiaires. On se demande si d'autres étapes suivront, avec le restaurant ou les plongeoirs. Convaincus que d'importantes synergies sont possibles, tant financières que techniques, en coordonnant les interventions successives, nous estimons que ce découpage pourrait être notablement optimisé, sans remettre en question les objectifs de la Municipalité.

Dans l'attente du tableau de bord annoncé, qui devrait offrir une vision d'ensemble et durable à plus long terme, plutôt qu'au coup par coup, au rythme des urgences municipales, le Centre, PDC-Vert'libéraux, vous invite à soutenir ce préavis et restera toutefois vigilant à disposer d'une vue globale avant d'avalier d'autres tranches de saucisson.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Merci pour vos interventions, qui montrent votre attachement à la piscine de Mon-Repos et à son fonctionnement.

Je remercie également M. Di Giulio d'avoir rejoint le groupe des conseillers communaux qui acceptent ce préavis. Comme vous avez, toutes et tous, pu le lire, il a été préparé au mois de juillet 2017 et adopté par la Municipalité en septembre 2017. Les services pensaient pouvoir faire les travaux en 2018 déjà, et nous avons donc commencé les amortissements en 2018. Ce n'était pas une erreur au moment où il a été établi, il s'agissait de prévoir des amortissements en 2018. D'autant plus que ces travaux peuvent être faits tout en permettant à la piscine de fonctionner. Tous les travaux pourront donc être faits avec une piscine qui fonctionne, ce ne sont que les raccords finaux qui devront être faits à un moment de fermeture.

Pour la question relevant du saucissonnage des préavis, je crois que nous l'avons dit et répété devant ce Conseil, le plan des investissements de la Ville de Lausanne, toutes directions confondues, ne dépasse pas un certain plafond, et les différentes phases d'investissement dépendent de ce plafond.

La discussion est close.

**M. David Raedler (V), rapporteur :** – La commission a accepté les conclusions du préavis par 11 oui et 1 abstention.

**Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/44 de la Municipalité, du 27 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des installations de traitement de l'eau de la piscine de Mon-Repos ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

## **Infrastructure d'accueil de bases de données SAP HANA pour la période 2018-2022**

Préavis N° 2019/09 du 7 mars 2019

Logement, environnement et architecture, Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Benjamin Rudaz (V)** : – C'est un sujet technique, à la fois simple et complexe, qui ne déchaîne pas les passions, mais qui le pourrait.

Les Verts ont déjà, dans une première prise de parole, rappelé leur attachement aux logiciels libres et à relâcher la dépendance de l'administration aux logiciels propriétaires. Le seul regret que le groupe des Verts aurait par rapport à cet objet, c'est que SAP est l'un des mastodontes logiciels ; une fois que l'on est « tombé dans son emprise », il est très difficile d'en sortir. Mais les explications de la Municipalité nous ont convaincus que cet investissement était à la fois inévitable et indispensable, et se justifiait notamment par des soucis de compatibilité et d'interaction entre les SiL et leurs partenaires énergétiques externes.

Pour toutes ces raisons, à la fois d'inévitabilité, d'investissement et pour le souci du bon fonctionnement de l'administration, les Verts vous recommandent, malgré cette réserve qui tient surtout au principe des logiciels libres, d'approuver les conclusions de ce préavis.

**M. Joël Teuscher (soc.)** : – Je vais joindre ma parole à celle de mon préopinant. Les mises à jour des logiciels et le matériel nécessaire sont des investissements importants pour la gestion de ces bases de données informatiques.

Nous déplorons également la dépendance de la Ville face à ces mastodontes du domaine, mais nous comprenons qu'il n'y a pas d'alternative crédible aujourd'hui pour un projet de cette envergure pour de telles bases de données. En conséquence, le groupe socialiste soutiendra ce préavis à l'unanimité.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Le groupe UDC va également approuver ce préavis, en espérant que M. le municipal a du nez, puisque, d'après mes souvenirs, HANA veut dire le « nez » en japonais. On espère que cela permettra de résoudre certains problèmes dans le cadre de la gestion des bases de données à la Ville, et de reprendre ou d'avoir un peu moins de retard sur certains autres projets.

La discussion est close.

**M. Valentin Christe (PLC), rapporteur** : – La Commission des finances a accepté l'unique conclusion de ce préavis à l'unanimité.

**La conclusion est adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2019/09 de la Municipalité, du 7 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la conclusion d'un contrat de leasing pour l'acquisition du matériel et du logiciel pour accueillir les bases de données HANA des applications SAP pour la période 2018 – 2022.

---

**Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité**

**Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts**

« Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »

**Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts**

« Un m2 à l'heure de son temps »

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts**

« Pour rapprocher les quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »

**Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts**

« Un trottoir entre le n° 1 et le n° 15 de la route de Praz-Gillard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »

**Réponse au postulat de M. Johan Pain**

« Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en garantissant des itinéraires réservés dans les rues, places, zones et chemins forestiers »

**Réponse au postulat de M. Daniel Dubas**

« Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne »

**Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet**

« Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! »

Rapport-préavis N° 2017/53 du 23 novembre 2017

Finances et mobilité, Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

**Le président** : – La commission a décidé de traiter les sept postulats de façon séparée, parce qu'il y a des thèmes assez différents. Après discussion, nous avons décidé de faire de même ce soir. Cela veut dire que nous allons prendre successivement les sept postulats. Nous ferons la discussion, nous voterons et nous passerons au suivant. Si les groupes ont des interventions regroupées, faites-le sur le premier objet. Ce sera plus lisible pour le débat de le faire ainsi.

La discussion est ouverte.

Il est passé à la discussion sur le postulat Beaud.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Concernant ce postulat, je trouve la réponse de la Municipalité insatisfaisante.

Dans la discussion qui va suivre, on reviendra sur les conséquences de la substitution de l'idée initiale – soit la prolongation, dans le cadre du PALM, du t1 allant de Renens jusqu'à la place de l'Europe, par la rue Centrale, pour se poursuivre ensuite, toujours sur le mode du tramway, vers la Borde et Bellevaux, deux quartiers densément habités, caractérisés par une mixité tout à fait remarquable – comme vous le savez, par la volonté d'Olivier Français, mais aussi par l'appui de Daniel Brélaz.

Ce projet de prolongation du t1 vers Bellevaux est, pour nous, tout à fait essentiel. Par leur volonté, donc, ce projet de tramway a été remplacé par un projet beaucoup plus coûteux, celui du m3, avec les incidences budgétaires que l'on a déjà discutées, avec les ruptures de charge que cela représente et avec un tracé, et c'est cela l'important, qui laisse à l'écart notamment le quartier de Bellevaux, puisque le m3 se terminera à la Blécherette.

Dans la réponse de la Municipalité, on nous promet un bus à haut niveau de service. Mais ce genre de ligne n'a pas du tout la même efficacité qu'un tramway, et il implique, de même que le m3, une rupture de charge. C'est la raison pour laquelle nous plaignons ardemment pour la reprise du projet de prolongement du t1 en t2 vers les quartiers de Bellevaux, avec, si possible, une branche qui se terminerait à la Blécherette.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V)** : – Déposé en 2014, le postulat de Valéry Beaud et consorts demandait à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour permettre l'inscription du prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, donc le PALM de troisième génération. Aujourd'hui, ce PALM 2016 est sorti et ne comprend malheureusement pas ce prolongement.

Si nous pouvons comprendre l'argument de la Municipalité, en disant qu'il est prioritaire de réaliser les projets déjà retenus avant d'en entamer de nouveaux, nous regrettons ce qui s'apparente à un certain manque de courage et d'ambition. Ainsi, durant au minimum dix à quinze ans, le tram t1 se terminera en cul-de-sac, en plein cœur de la Ville de Lausanne, ce qui peut sembler un peu surréaliste et constitue, dans tous les cas, un non-sens au vu des investissements consentis pour l'amener jusque-là.

Nous laissons ainsi filer de magnifiques opportunités : d'une part celle d'amener un transport public très performant dans les quartiers populaires et denses de la Borde et de Bellevaux et, d'autre part, celle d'effectuer d'importantes requalifications d'espaces publics, particulièrement le long de la rue Saint-Martin, de la place du Tunnel ou de la rue de la Borde, au bénéfice des nombreux habitants et usagers de ces quartiers. Les Verts sont donc déçus de cette réponse, mais, compréhensifs, ils s'abstiendront.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Il y a une explication qui manque à ma compréhension. Ma préopinante, M<sup>me</sup> Gnoni, se désole, et c'est son droit, de ce que le tram ne pourra pas aller depuis la place de l'Europe en direction de Bellevaux. Mais, sauf erreur, les Verts, que ce soit ici ou au Grand Conseil, mènent un combat de guérilla contre l'arrivée du tram, notamment avec son implication sur la liaison Vigie-Gonin. Je ne vois pas bien comment on peut se désoler de ce que le tram n'aille pas plus loin depuis la place de l'Europe, alors que, pour le moment, le fait qu'il puisse venir de Renens jusqu'à la place de l'Europe est malheureusement repoussé, je n'espère pas, jusqu'aux calendes grecques, mais les années que nous perdons sont cruciales. Il faudra m'expliquer comment ce qui apparaît tout de même comme une certaine incongruité peut être cohérent dans leur esprit.

S'agissant du m3, j'ai écouté ce qu'a dit M. Calame, dont les propositions ne sont, de loin, pas dépourvues de sens. Mais, au niveau du calendrier, le projet du m3 est déjà passablement avancé, notamment son imbrication avec le m2, sa séparation et, ensuite, son trajet, qui est définitivement tracé. Il me semble qu'il est un peu tard pour tout remettre en question, sauf à véritablement fâcher la Berne fédérale, ce qui, en soi, n'est pas désagréable, mais pourrait avoir des conséquences financières extrêmement dommageables pour cette Ville et ce Canton.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – La commission a accepté la réponse au postulat Beaud par 6 oui, 1 non et 4 abstentions.

**La réponse de la Municipalité au postulat Valéry Beaud est acceptée avec 7 avis contraires et une douzaine d'abstentions**

Il est passé à la discussion sur le postulat Wyssa.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Pour rappel, un postulat, renvoyé à la Municipalité il y a exactement trois ans, un mois et huit jours, demandait simplement que la Municipalité propose aux tl une extension des horaires du métro m2 jusqu'à 2 h du matin, du jeudi au dimanche matin, ceci pour plusieurs raisons invoquées dans le postulat. Entre autres, environ vingt trains arrivent en gare de Lausanne ces soirs-là et n'ont pas de correspondance avec le métro. Je fais un calcul rapide : vingt trains, trois soirs par semaine en trois ans, cela fait presque 10 000 trains où les voyageurs se sont retrouvés sur le quai, sans m2.

Prenons la réponse de la Municipalité, que je remercie. La Municipalité nous propose des alternatives à cette extension des horaires du m2. La première, le taxibus, fonctionne bien pour les gens qui vont planifier leur voyage, qui vont pouvoir le réserver à des heures précises. Mais cela fonctionne beaucoup moins bien pour les gens qui arrivent en train, qui sortent du cinéma, qui sortent du bowling, ou je ne sais quoi. La deuxième, le bus pyjama, est une super offre des tl que j'ai moi-même expérimentée pendant des années, quand j'étais plus jeune. C'est vraiment une bonne offre, mais, évidemment, elle a aussi quelques défauts, le premier étant que tous les départs se font uniquement depuis le Flon, et la deuxième, c'est que, entre autres pour les gens qui habitent au sud de la ville, il n'y a aucun bus pyjama qui y descend. Finalement, on a deux lignes qui suivent quasiment le tracé du m2, qui pourraient simplement être remplacées par le m2.

Sur le fond, la Municipalité relève donc que cette prolongation d'horaires est possible. C'est déjà un bon point, et cela nous réjouit, puisque, visiblement, il y a une possibilité. Après, on invoque des besoins de maintenance et de formation. Ce n'est pas tout à fait clair. On n'a pas bien compris si les besoins de maintenance et de formation étaient tous les soirs, certains soirs, si le créneau de trois heures trente, qui est actuellement vide de métro, ne suffit pas, ou si un créneau de deux heures trente pourrait suffire. Les choses ne sont pas vraiment claires dans la réponse de la Municipalité. Ensuite, on parle de formation en vue du m3 et ce genre de chose. On a bien compris qu'il y avait de la formation à faire, mais pourquoi ne peut-on pas faire cette formation en parallèle de la maintenance, qui doit de toute façon se faire ? Il n'y a pas de réponse à ce propos.

Finalement, on nous parle du prix. Là, c'est intéressant. On nous parle de gros budget : 370 000 francs. On a de la peine à comprendre pourquoi ce serait un gros budget. On comprend que ce budget devrait être supporté par les tl et non par la Ville. On se dit bien que la Ville devra en supporter moins, mais on ne sait pas combien. J'ai l'impression que le prix du billet n'a pas été intégré, c'est-à-dire que les gens qui vont prendre le m2 vont évidemment payer leur billet, et on pourrait même imaginer un supplément de 4 francs, comme c'est le cas pour les bus pyjama. Finalement, deux lignes de bus pyjama pourraient être remplacées par le m2, puisqu'elles empruntent exactement le même trajet. Est-ce que, là aussi, il n'y a pas une économie à faire ?

Si l'on prend ces 370 000 francs, bon an, mal an, ce n'est que 0,1 % du budget des tl. N'est-ce pas intéressant d'investir là-dedans ? A vous de le dire. On relève aussi que les cafetiers-restaurateurs, les hôteliers et la population sont très favorables à cette mesure. En conclusion, on relève que c'est possible, mais on a de la peine à comprendre qu'on le refuse. Si c'est possible, ne devrait-on pas essayer de trouver des solutions pour l'accepter ? On dit que c'est cher, mais nous trouvons que ce n'est pas le cas. On aurait pu faire quelques calculs avec le supplément des billets et les lignes supprimées ; à mon avis, cela peut être rentable. C'est une attente de la population et vous aurez de la peine à ne pas être d'accord avec cela. Les gens sortent relativement tard. Lausanne est une ville d'étudiants, et l'offre en transports

publics doit être adaptée aux besoins de la population et des gens qui se déplacent en transports publics, qui veulent rentrer chez eux après minuit et demi.

Finalement, on peut soutenir aussi les établissements publics, les restaurateurs et l'offre culturelle lausannoise en permettant aux gens qui sont sur la ligne du m2 de rentrer un peu plus tard que ce n'est le cas actuellement. Je ne vais pas vous faire l'apologie de l'écologie, mais les gens qui pourraient rentrer après minuit et demi en transports publics n'auraient pas besoin de prendre leur voiture, avec tout ce qui suit – alcoolémie au volant, accidents, et ce genre de chose. On a finalement un peu l'impression que cette réponse est à l'emporte-pièce. On a du mal à comprendre les motivations de la Municipalité dans ce dossier. On vous invite à refuser cette réponse.

**M. Ngoc Huy Ho (V) :** – Sur le principe, l'agglomération lausannoise se doit d'offrir d'excellentes prestations de transports publics, avec des horaires attractifs et adaptés aux besoins de la population. Une prolongation des horaires d'exploitation semble être une option intéressante à plus long terme, raison pour laquelle les Verts avaient soutenu le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Cependant, les différentes explications du rapport-préavis sur les contraintes liées à la maintenance du réseau pendant la nuit et sur les questions financières nous paraissent convaincantes. De plus, ce serait un très mauvais signal politique de devoir revenir en arrière sur l'extension des horaires en raison des travaux sur le m2 et le m3 dans un an ou deux. L'effet d'un report modal ne serait ainsi pas pérenne.

Une majorité du groupe des Verts acceptera la réponse de la Municipalité et une minorité s'abstiendra. Nous attendons cependant de la Municipalité qu'elle réétudie la question dès que les chantiers du m3 seront terminés.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Nous formulerons deux arguments qui s'opposent à cette prolongation. Nous avons été sensibles d'abord aux coûts d'exploitation supplémentaires, mais nous sommes sensibles également au travail nocturne du personnel, notamment le personnel de nettoyage. C'est un travail sous-traité, qui sera rendu beaucoup plus compliqué s'il n'y a pas d'interruption dans l'exploitation.

Maintenant, il y a un argument neutre, celui de l'extension des facilités offertes à la vie nocturne lausannoise, dont les actrices et les acteurs sont relativement nombreux. Mais, la Municipalité a raison de répondre qu'il existe déjà le bus pyjama et la possibilité du taxibus. Reste peut-être comme argument en faveur d'une telle extension la question des travailleurs, de celles et ceux qui sont contraints au travail nocturne, qui doivent éventuellement aussi prendre les premiers trains. De ce point de vue, peut-être qu'une extension nocturne du service du m2 serait favorable.

**M. Fabrice Moscheni (PLC) :** – Je renonce.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais Lausanne n'est pas tout à fait plate. En ce qui concerne le quartier sous Gare, les gens rentrent facilement à pied depuis le centre. Cela fait un petit moment que les gens ne sont plus en déplacement sur une planchette avec deux fers à repasser à partir de minuit trente. L'UDC refusera la réponse de la Municipalité au postulat.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Pour abonder dans le sens de M. Calame, effectivement, je ne l'ai pas mentionné, mais l'avantage de cette solution par rapport à d'autres, c'est qu'on a besoin de moins de personnel pour exploiter le m2 que pour conduire x bus pyjama sur des lignes qui font le même trajet. Par contre, pour le nettoyage, de toute façon, il serait le même, mais au lieu de nettoyer le métro à 1 h du matin, on le ferait simplement à 2 h du matin.

Pour revenir sur l'argument des Verts sur la maintenance, je le comprends bien, mais j'ai l'impression que, de nouveau, les devoirs n'ont pas bien été faits. Une heure de moins trois soirs par semaine ne changera pas la maintenance et la formation sur notre m2.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je souhaite relever que la Municipalité vous a répondu en novembre 2017 avec ce rapport-préavis.

M. Wyssa omet de mentionner un élément extrêmement important que nous lui avons communiqué dans le cadre de cette réponse. Lorsque nous vous avons répondu, en novembre 2017, les travaux de la Gare étaient planifiés pour 2020 ; ils ont pris vraisemblablement un peu de retard, néanmoins cela va arriver rapidement. Or dès que ces travaux commenceront, nous ne pourrons pas mettre en place la mesure proposée par M. Wyssa. Cela ne fait donc pas sens de mettre en place cette prestation pour une année et demie ; il faudrait y renoncer dans dix-huit ou vingt-quatre mois. Il faut être réaliste, on ne peut pas mettre en place cette mesure.

De plus, comme vous l'avez vu, les coûts ne sont pas négligeables. Si nous ouvrons cinq heures de plus, nous sommes proches du million de dépenses supplémentaires. Et si c'est une demande des Lausannois, vous pouvez imaginer que la réponse des autres communes et du Canton sera de nous demander d'assumer l'entier de cette charge. J'essaie de rester calme, mais, enfin, nous essayons de trouver chaque jour des mesures pour stabiliser la situation financière de la Commune. Et j'entends, deux fois par année, la droite de ce Conseil nous taper dessus parce que nous gérons mal les finances et que nous dépensons à tout-va. Venir dire aujourd'hui que nous pouvons finalement dépenser un million de plus, que ce n'est pas grave, parce que c'est votre idée, cela a un peu tendance à m'irriter. (*Réactions dans la salle.*) Bon, je garderai mes états d'âme pour moi. D'accord. (*Rires.*)

Ceci mis à part, je me permets de signaler qu'en parallèle – et ceci ne pouvait pas figurer dans la réponse que nous vous avons donnée en novembre 2017, puisque la décision a été prise plus tard, en 2018 –, nous avons amélioré et renforcé l'offre de bus pyjama. Nous avons supprimé le supplément de 4 francs et nous avons développé l'offre, tout en la rendant plus visible, avec six lignes au départ de Saint-François. Nous sommes donc tout de même allés dans le sens du postulat de M. Wyssa, en tout cas dans l'esprit d'améliorer l'offre nocturne en transports publics. Je vous invite à accepter la réponse de la Municipalité.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Excusez-moi de prendre la parole une dernière fois, mais je ne peux pas laisser dire cela.

Effectivement, jusqu'à 5 h du matin, l'estimation est de 885 000 francs, sans prendre en compte tous les coûts, dont la suppression des bus pyjama ; forcément, le montant serait moins élevé. Mais notre demande était jusqu'à 2 h. L'estimation était de 370 000 francs dans la réponse. Nous ne sommes pas tout à fait sur le million évoqué par M<sup>me</sup> la municipale.

Une dernière chose quant à la possibilité de le faire maintenant et de devoir, pendant quelques mois, voire années, le supprimer pendant un certain temps : oui, évidemment. Mais ne doit-on pas prendre l'opportunité de le faire quand on peut ? Ma foi, les gens comprendront bien qu'il y a des travaux et que le même service ne peut pas être assuré pendant ce temps. J'ai même entendu dire qu'une partie du métro serait fermée pendant ces travaux. Vous devrez expliquer cela à un moment donné.

Mais on peut faire le calcul – je ne peux pas le faire, mais il y a sûrement quelqu'un dans la salle qui le pourra – du nombre de personnes qui prendront leur voiture pour venir au centre et repartir, pour aller au cinéma, par exemple, parce qu'elles ne pourront pas prendre le m2. Je vous laisse calculer le CO<sub>2</sub> engendré et voir si l'on ne peut pas le faire tout de même en attendant.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – La commission a largement accepté la réponse au postulat Wyssa par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

**La réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Wyssa est acceptée avec 39 voix contre 32 et 10 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur le postulat Knecht.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.)** : – La réponse au postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht, que j'avais consigné, nous convient parfaitement, et nous en remercions la Municipalité.

Le postulat demandait la réalisation d'un cheminement facilité entre les collèges d'Entre-Bois et du Vieux-Moulin, qui forment l'établissement C.-F. Ramuz. C'est dans le bâtiment du Vieux-Moulin que se situent les salles de gym. Les écoliers d'Entre-Bois doivent donc descendre le vallon de la Louve, puis remonter de l'autre côté pour s'y rendre. L'itinéraire est assez sauvage et ne manque pas de charme, mais non sécurisé et non éclairé ou déneigé, glissant quand il est mouillé, et prend environ douze minutes. De manière générale, passer de Bellevaux à la Pontaise, malgré le fait que ces quartiers sont proches, ne s'avère pas chose facile par la topographie.

Durant la séance de commission, nous avons appris de l'administration qu'un projet de passerelle figurait au PALM 2016/B, avec réalisation prévue entre 2023 et 2026, ce qui laissait encore quelques générations d'écoliers sans solution pour passer plus facilement d'une rive à l'autre. Le terme de passerelle a d'ailleurs donné lieu à des commentaires sur la lourdeur de la passerelle dite de Maillefer 1. Les commissaires se sont montrés très réticents à un remake de ce type de passerelle.

Le cheminement prévu dans le cadre du PALM qui nous a été présenté par l'administration utilisait le dépôt des tl à la Borde. (*Une image est projetée.*) Vous avez, au milieu, en violet, le dépôt des tl ; au nord, en jaune, vous avez Entre-Bois et, au sud-ouest, vous avez le collège du Vieux-Moulin ; en jaune, vous avez le cheminement à travers la forêt que font les écoliers pour se rendre de l'un à l'autre ; en bleu – on ne le voit pas très bien –, vous avez ce qui est prévu dans le PALM, soit un passage par le sud du dépôt des tl. D'où notre demande en commission que le cheminement passe par le nord du dépôt, ce qui raccourcirait de beaucoup et serait réellement très pratique pour les élèves du collège d'Entre-Bois.

La commission a adopté un vœu pour soutenir le développement du projet de passerelle d'Entre-Bois projetée dans le cadre du PALM, via le toit du dépôt tl, et elle souhaite qu'il soit réalisé le plus rapidement possible. Nous avons été entendus, puisque la réalisation de ce cheminement a été d'ores et déjà avancée à la période 2019-2021, soit tout bientôt, selon l'information transmise par M<sup>me</sup> la municipale. Le groupe socialiste adoptera donc, avec remerciements, la réponse de la Municipalité. Il fera de même pour toutes les réponses aux autres postulats de ce rapport-préavis. Nous vous encourageons à en faire de même.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (V)** : – La présentation de M<sup>me</sup> Decollogny était très précise et il n'y a pas grand-chose à ajouter. Les Verts se réjouissent et sont très satisfaits de la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Knecht.

Lors de la prise en considération de ce postulat, les Verts avaient deux vœux, soutenus par la commission à l'unanimité. D'une part, le souhait que la passerelle passe sur le toit du dépôt tl par le nord, comme si elle avait été imaginée dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, et non en pleine forêt, comme c'était le souhait de la postulante. D'autre part, que la passerelle soit réalisée le plus rapidement possible, ce projet n'étant pas prioritaire.

Aujourd'hui, nous félicitons la Municipalité, qui a réussi à réviser la priorisation du projet dans le PALM 2016 en l'inscrivant en priorité A, avançant ainsi sa réalisation de quatre ans. Nous sommes très heureux et accepterons donc tout naturellement cette réponse.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Le projet proposé à la commission prend en compte l'essentiel des vœux qui nous ont été rappelés par M<sup>me</sup> Decollogny, et auxquels le PLR s'associait. Rien d'étonnant donc à ce que le PLR soit cette fois entièrement satisfait par la réponse municipale et qu'il vous encourage à donner une suite favorable à cette proposition.

**M. Claude Calame (EàG)** : – La réponse de la Municipalité à ce postulat va entièrement dans le sens souhaité par le groupe Ensemble à Gauche de favoriser les déplacements piétons. C'est la raison pour laquelle nous approuverons cette réponse.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – La commission a accepté la réponse au postulat Knecht à l'unanimité des membres présents.

**La réponse de la Municipalité au postulat Myrèle Knecht et est acceptée avec 1 avis contraire.**

Il est passé à la discussion sur le postulat Cachin.

**M. Jean-François Cachin (PLR)** : – Merci de prendre note de mes intérêts : j'habite au N° 4 de la route de Praz-Gillard, à Vers-chez-les-Blanc.

A ce postulat, traité en commission le 19 mars 2018, il y a plus d'une année, la Municipalité a répondu oui à la question de la réalisation d'un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gillard. La Municipalité, par la voix de M<sup>me</sup> Germond et de ses services, proposait de réaliser un chemin parallèle, avec un revêtement perméable sur la parcelle privée, propriété de la Ville de Lausanne, non déneigé en hiver. Après consultation de la société de développement et des voisins, ledit projet a été refusé, car le chemin doit pouvoir être utilisé par les enfants qui se rendent à l'école, été comme hiver.

Un deuxième projet a été proposé, soit la réalisation d'un trottoir conventionnel entre le N° 1 et le N° 3 de la route de Praz-Gillard. Ce projet a été accepté par la société de développement. Il est soumis à la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, avec une enquête publique au printemps 2019 et une réalisation probable après mise en soumission, en septembre 2019.

Même si le trottoir ne sera pas réalisé jusqu'au N° 15, vu l'existence d'un arbre séculaire, je vous demande d'accepter la réponse de la Municipalité à mon postulat.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – Permettez-moi de changer brièvement de casquette et de m'exprimer au nom de mon groupe, et non en tant que rapporteur de cette commission.

Le groupe des Verts a quelques doutes sur la nécessité de réaliser un tel trottoir, ou en tout cas sur la priorité de sa réalisation par rapport à d'autres aménagements potentiels en Ville de Lausanne. Nous prenons par contre acte de la décision municipale de vouloir réaliser cet aménagement dans le cadre de ses compétences institutionnelles, avec un financement déjà assuré, raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur cette réponse.

La commission a accepté la réponse au postulat Cachin par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

**La réponse de la Municipalité au postulat Jean-François Cachin est acceptée avec une douzaine d'abstentions.**

Il est passé à la discussion sur le postulat Pain.

**M. Johan Pain (EàG)** : – Je vous livre ma position, car je n'ai pas pu être présent lors de cette commission.

Je tiens avant tout à remercier la Municipalité pour sa réponse, qui va globalement, dans les grandes lignes, dans le sens de mes attentes. Je constate avec satisfaction qu'elle confirme sa détermination de principe de dédier des espaces spécifiques aux piétons, tout en confirmant que les cyclistes, avec vélos conventionnels ou électriques, les trottinettes électriques et autres engins motorisés ne sont pas autorisés à circuler dans les zones piétonnes du centre-ville, à quelques exceptions près.

Malheureusement, je constate que cette volonté de la Municipalité est fort louable, mais assez loin de la réalité de la pratique sur le terrain. En effet, de plus en plus de cyclistes et autres utilisent les espaces piétons. Ce constat est partagé par de nombreuses personnes. On est plutôt dans des zones grises. Je suis certain que les piétons et les cyclistes ne savent même pas qu'ils ne peuvent circuler dans les zones piétonnes. La volonté de la Municipalité de laisser l'impression de zones grises a peut-être pour but d'éviter les conflits entre acteurs de la mobilité douce.

Je rappelle qu'il est indispensable pour les piétons de pouvoir se déplacer sans être régulièrement sur le qui-vive. C'est une question de sécurité, d'autonomie, de confort et de qualité dans leurs déplacements. De ce fait, je souhaite que la Municipalité prenne des mesures accompagnatrices dans la sensibilisation et la signalétique à l'attention des cyclistes, afin de faire respecter les principes énoncés dans sa réponse à mon postulat.

Je m'interroge sur cet état de situation. A qui la faute ? Aux cyclistes, qui se sentent plus en sécurité dans les espaces piétons, tout en facilitant et simplifiant leurs déplacements ? A la Ville de Lausanne, qui a aussi sa part de responsabilité en n'étant pas assez ambitieuse dans le développement des itinéraires et de pistes cyclables ? Ne devrait-elle pas repenser complètement la rue et la chaussée au vu de la situation ? Aux automobilistes, qui tiennent ardemment à conserver leur propre espace sur la chaussée, quitte à ce que les cyclistes roulent dans les zones et les rues piétonnes, afin de faciliter aussi leurs déplacements ?

En conclusion, oui, Lausanne a pris de nombreuses initiatives pour le développement et l'encouragement de la mobilité douce, ce qui me réjouit, mais elle peut encore et doit mieux faire. Au final, je constate que les piétons sont toujours, malheureusement, les dindons de la farce. En conséquence, je m'abstiendrai sur la réponse de la Municipalité à mon postulat, en espérant que la Ville mettra rapidement en place des mesures d'accompagnement, afin que les espaces piétons soient mieux respectés.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je ne voudrais pas faire le rabat-joie, mais j'aimerais tout de même attirer l'attention de cette honorable institution sur l'impact des vélos, qui ont suivi un développement technique fulgurant.

Loin de moi l'idée de m'opposer à cette valorisation des vélos, mais ils ont un impact qui commence à devenir très problématique dans les itinéraires forestiers. Ces vélos passent à peu près n'importe où, ont des pneus très larges, et leur prolifération fait que, et c'est un constat personnel, le tassement du terrain le rend imperméable. De ce fait, le système racinaire des arbres se trouve terriblement entravé, notamment pour des arbres vieux. Cela peut accélérer les dessiccations et, finalement, leur mort.

Je sais que c'est une pesée d'intérêts, je sais que ce que je vous dis ne débouchera sur rien, mais il y a certaines formations politiques ici qui sont très sensibles à la vie et à la cause des arbres. Je me devais tout de même de le signaler. Je peux vous emmener sur place pour voir que ce n'est pas un radotage anti vélos, mais que, véritablement, sur des itinéraires très fréquentés en forêt, les dégâts deviennent conséquents et problématiques pour les arbres.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.) :** – A la lecture de la réponse de la Municipalité, on a l'impression que les règles sont parfaitement claires, que les vélos, électriques ou non, n'ont pas leur place sur les trottoirs ou dans les zones piétonnes, à part les exceptions mentionnées.

Néanmoins, en tout cas à Lausanne, mais peut-être ailleurs aussi, les vélos, électriques ou non, sont de plus en plus nombreux, qu'il s'agisse de trottoirs ou de zones piétonnes, où il n'est pas prévu qu'ils passent. Ma question est simple : est-ce que ces règles sont contrôlées, est-ce qu'il y a des sanctions ? On a tous de multiples exemples de situations où l'on doit tout à coup se tirer de côté parce qu'on se fait pratiquement renverser. Il y a un phénomène de surprise quand on est dépassé par un vélo.

Je dois dire qu'à plusieurs reprises, j'ai vu des vélos sur des trottoirs alors qu'il y avait deux pistes cyclables ; je pense à l'avenue de Rhodanie, où il y a une piste cyclable de chaque côté, et des vélos roulaient sur le trottoir. Il n'y avait évidemment pas de policier à ce moment, mais j'aimerais savoir si la police intervient et arrête un vélo qui passe sur un trottoir. Je ne l'ai jamais vu et cela m'étonne, parce que les règles ont l'air tout à fait claires.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Il me revient de répondre sur l'action de la police en lien avec les cyclistes voyous.

Evidemment que toute violation de la règle doit être sanctionnée. Il sera à la fois rappelé les différentes règles et que des sanctions existent. Il n'est en effet pas tolérable que lorsque des alternatives existent elles ne soient pas utilisées, respectivement que les trottoirs, qui ne sont pas des pistes cyclables, soient ainsi mal utilisés.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – La commission a accepté la réponse au postulat Pain par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

**La réponse de la Municipalité au postulat Johan Pain est acceptée avec deux avis contraires et 5 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur le postulat Dubas.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur** : – Permettez-moi de changer à nouveau de casquette et de m'exprimer en mon propre nom et au nom de mon groupe.

J'étais récemment à Copenhague – en train –, cette merveilleuse ville avec 40 % de la part modale de cyclistes. Sur ces 40 %, il y a à peu près 1/5 de vélos-cargos, ce qui est extrêmement réjouissant. Je pense donc que ce moyen de transport a un avenir important à jouer à Lausanne. Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon postulat.

Concernant le système de location de vélos-cargo électriques, la collaboration avec carvelo2go s'imposait presque ce partenariat public-privé semble être actuellement une des meilleures options possibles. Il s'agit d'un partenaire fiable, qui a fait ses preuves dans de nombreuses autres villes en Suisse, et de nombreuses autres villes l'ont également choisi comme partenaire. J'ai pu assister personnellement au lancement de cette action en ville de Lausanne, dans le cadre de la semaine de la mobilité en 2017. Cela veut aussi dire que nous avons mis beaucoup de temps à traiter cet objet. J'ai senti un réel enthousiasme de la part de la population, des entreprises qui participent, et je salue également que les différents services de l'administration communale aient décidé d'intégrer les vélos-cargos électriques dans leur arsenal de moyens de transport à disposition pour leur travail.

Un petit bémol tout de même, celui que ma deuxième demande dans ce postulat n'ait pas été prise en compte. J'avais souhaité que la ville mette en place non seulement une plateforme de location de vélos-cargos électriques « standard », donc avec une surface ouverte devant pour des marchandises ou des petits enfants, mais qu'elle réfléchisse et teste également d'autres solutions avec des acteurs du tissu économique, du monde associatif, dans le cadre d'une expérience pilote, en testant notamment différents types de vélos-cargos, par exemple, avec un compartiment qui garde le chaud pour des livreurs de pizza, ou un compartiment froid pour des vendeurs de glace, par exemple.

Je suis satisfait de la réponse de la Municipalité, néanmoins, j'ai deux demandes supplémentaires, auxquelles je souhaite que la Municipalité puisse apporter des solutions, après son bilan, qu'elle a annoncé après un peu de recul sur la mise en place de ce nouveau système. Cette première demande serait d'étendre davantage le réseau de vélos-cargos électriques. J'ai constaté qu'il y a un certain nombre de quartiers et d'endroits qui sont très bien desservis et il y a d'autres, comme le mien, à la Perraudettaz, où il n'y en a pas, et il y a un besoin. Il s'agirait également de voir s'il n'y a pas d'autres régions où l'on pourrait étendre cette mesure et mettre à disposition de la population des vélos-cargos supplémentaires.

La deuxième demande serait de réfléchir à une incitation financière plus importante pour l'achat de vélos-cargos électriques. Nous savons que le prix d'achat est nettement plus élevé que le prix d'achat d'un vélo électrique standard ; il s'agit de plusieurs milliers de francs. La Ville de Berne a tout récemment lancé un programme d'encouragement pour subventionner les vélos-cargos non électriques à raison de 1000 francs par achat et les vélos-cargos électriques à raison de 2000 francs pour chaque achat quand les propriétaires en font la demande. Cela pourrait également être testé.

Plus généralement, nous encourageons la Municipalité à poursuivre sa politique proactive en faveur de mobilité douce, notamment en mettant à disposition des cyclistes des voies cyclables sûres, sachant que c'est le facteur principal, qui fait que beaucoup de gens n'osent pas prendre le vélo aujourd'hui. Donc, une politique encore plus proactive, ambitieuse, qui vise à sécuriser les voies et pistes cyclables de façon systématique. Nous remercions la Municipalité pour sa réponse à mon postulat, que nous allons accepter avec un enthousiasme marqué.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Par rapport au projet mis en place par la Municipalité, comme la réponse date de 2017, et qu'on nous parle d'un projet-pilote, on aimerait savoir où en est ce projet carvelo2go. Quand on va sur le site, on ne voit pas que la Ville de Lausanne est partenaire.

En réponse à M. Dubas, à un certain moment, dans les discussions sur la mobilité douce et le vélo, il y a toujours le point Rotterdam, ou le point Copenhague, ou Amsterdam, qui compare ce qu'on peut faire à vélo à Lausanne dans ces villes. J'aimerais rappeler, pour y avoir aussi été cet hiver, qu'il y a une différence géographique assez nette, c'est-à-dire que ce sont des villes plates et que Lausanne est en pente. On veut à tout prix avoir et parler des vélos-cargos. Je ne suis pas sûre que l'on pourra développer la même chose dans notre ville en la matière, comme c'est le cas à Copenhague, où la ville est plate et a une politique de pistes cyclables différente et différemment réalisable par rapport à Lausanne.

Néanmoins, le PLR acceptera la réponse de la Municipalité, tout en se demandant quel est l'avenir de ce projet et en remerciant la Municipalité de bien vouloir nous répondre à ce sujet.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Le PLC ne s'exprime pas vraiment sur la question des vélos-cargos en tant que telle. Dans la réponse de la Municipalité, on ne parle pas de ce mode de transport dans le sens de le favoriser ou non de telle ou telle manière, mais on propose concrètement de financer avec 20 000 francs la planification, la mise en œuvre et le lancement de ce service et, en plus, d'acheter des vélos-cargos pour un total de 50 000 francs. C'est donc par rapport à ces questions de financement que nous nous exprimons.

Oui, il appartient à la Commune de mettre des infrastructures à disposition pour les différents modes de transport. De ce point de vue, nous sommes d'accord avec l'idée de ces vélos-cargos. Nous sommes aussi d'avis que la Commune peut réguler ce mode de transport, dans la mesure où elle a les compétences légales. Par contre, nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas à la Commune de subventionner des véhicules en tant que tels, notamment lesdits vélos-cargos, pour un montant de 50 000 francs. Cela revient à une subvention des commerces, notamment des commerces privés. Ce n'est pas le rôle de la Municipalité d'octroyer de telles subventions.

Vu l'actualité, nous pensons également qu'il faudra se demander si la Ville pourra, à l'avenir, accorder ce genre de subvention. Sur la liste des questions en rapport avec l'accord-cadre entre l'Union européenne et la Suisse, en effet, les subventions de ce type sont probablement proscrites. Elles interviennent sur la concurrence entre les différents modes de transport et ce sont des subventions à des activités privées, donc de commerce, ce qui, en principe, est proscrit dans l'Union européenne. Pour ces différentes raisons, le PLC, mais, je pense, également le reste de cette assemblée devrait s'opposer à la réponse de la Municipalité, sans pour autant s'exprimer négativement sur l'utilisation de ces vélos-cargos.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Contrairement au représentant du PLC, je trouve que le fait que la Municipalité soutienne le commerce de proximité, par de petites structures, est plutôt une bonne chose. En ce qui me concerne, je soutiendrai ce projet.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Le projet carvelo2go a retenu toute l'attention du groupe Ensemble à Gauche. C'est la raison pour laquelle nous nous associerons très volontiers à la réponse donnée à ce postulat. Lui aussi, d'ailleurs, a retenu tout notre intérêt.

**M. Roger Vagnières (UDC) :** – Donc, si je comprends bien, la ville de Copenhague a fait mieux que Lausanne. Lausanne a enlevé toutes les routes qui montent et a pu garder celles qui descendent et Copenhague a su aplatir les siennes.

**M. Vincent Rossi (V) :** – Je voulais justement répondre sur le point Copenhague. Je vais pouvoir rétorquer avec le point « ville en pente ».

Qui aurait misé, il y a quarante ans, sur la ville de Copenhague pour devenir la capitale du vélo ? Une ville du Nord, balayée par des vents, au point que, parfois, on chute du vélo et c'est juste impossible de tenir, balayée par la neige, avec une nuit beaucoup plus longue que chez nous. Comment aurait-on pu croire que cette ville deviendrait la capitale du vélo ? Ce sont les autorités, à l'époque, qui ont misé sur les infrastructures et sur les incitatifs, et qui fait qu'aujourd'hui la ville est ce qu'elle est.

Je vous invite à faire un petit test à Copenhague pour savoir si c'est plus facile de remonter le vent ou de remonter les pentes lausannoises. Quand vous aurez compris, vous saurez aussi pourquoi les Copenhagois disent qu'il n'y a pas de mauvais temps pour le vélo, mais juste de mauvais habits.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur :** – Vous avez raison, madame Bettschart-Narbel, les villes de Copenhague, de Rotterdam et d'Amsterdam sont des villes plates, raison pour laquelle il n'y a pas de vélos-cargos électriques. C'est pourquoi j'ai ajouté le mot « électrique », pour que l'on puisse remonter les pentes, car il faut un peu plus que la force musculaire pour transporter 250 kg de marchandise.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, nous avons rebondi sur le postulat de M. Dubas et jugé cette idée excellente : nous avons donc développé ce projet en partenariat avec d'autres acteurs, qui l'ont ensuite lancé. Je pense notamment à l'académie de la mobilité du TCS ou à des sponsors que je ne nommerai pas ici, mais des grandes entreprises de la place ont sponsorisé ce projet.

C'est extrêmement intéressant parce que cela met en valeur nos commerçants, les commerces locaux et de proximité, puisque les vélos-cargos sont stationnés auprès des commerces et les usagers vont chercher les clés auprès des commerçants. Cela crée des liens et une certaine attractivité pour les commerçants. Et puis, cela favorise les déplacements de marchandises à vélo, avec assistance électrique.

Nous avons donc lancé ce projet en septembre 2017 et communiqué en détail. A ce moment, la Municipalité, dans le cadre de ces compétences, lui a octroyé des aides à ce projet via le Fonds pour l'efficacité énergétique et le FDD. Nous vous invitons à accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat, respectivement à soutenir le projet lancé.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur :** – La commission a accepté la réponse de la Municipalité au postulat Daniel Dubas à l'unanimité des membres présents.

**La réponse de la Municipalité au postulat Daniel Dubas est acceptée avec 7 avis contraires et 6 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur le postulat Voiblet.

**M. David Raedler (V) :** – Je suis satisfait de la réponse et je remercie la Municipalité de ses efforts.

Il est particulièrement important d'inciter la population à passer à la mobilité douce. Nous avons encore très peu de vélos électriques dans les rues extrêmement pentues – on vient de le voir – lausannoises. Et s'il y a bien une ville où les vélos électriques font particulièrement sens, c'est bien Lausanne – le PLR s'y adjoindra. L'excuse de la pente pour justifier le nombre faible de cyclistes en ville tombe, et la douleur de mollets avec elle.

Nous vivons toutefois ici un remake de notre soirée de décembre dernier, lors de laquelle nous avons voté le préavis 2018/40. Rappelons que le montant alloué s'accompagnait de la révision des conditions d'octroi pour cibler les bénéficiaires : la subvention augmentée pour

les moins de 25 ans et les revenus modestes et le soutien restreint aux vélos avec assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h. Cibler notamment les revenus modestes et les jeunes, un point essentiel vu le potentiel gigantesque du vélo pour la mobilité destinée à l'Université et à l'EPFL.

Cela étant, il s'agit néanmoins d'une bonne occasion, non pas de revenir sur l'importance du vélo comme moyen de transport régulier, on la connaît toutes et tous, mais pour rappeler le travail qui reste à faire. En l'état, Lausanne demeure loin derrière les autres villes suisses en la matière. Le constat n'est pas tiré de nos simples expériences de cyclistes, mais bien de statistiques. On peut en avoir le détail très bien rédigé dans l'ouvrage du professeur Patrick Réra de l'Université de Lausanne, qui vient de sortir, intitulé : *Au travail à vélo... La pratique utilitaire de la bicyclette en Suisse* ; 182 pages particulièrement instructives, fondées sur une enquête à laquelle près de 14 000 personnes ont répondu. Il en sort malheureusement, considérant les plus grandes villes du pays, un rapport de plus de 1 à 10 entre Lausanne et Bâle s'agissant de la part du vélo dans le total des déplacements dans ces villes. Lausanne : 1,6 % ; Bâle : 17,1 %. A noter qu'on y trouve d'autres chiffres intéressants, notamment sur le sentiment de sécurité et celui d'être respecté par les autres usagers de la route, pour lesquels Lausanne se trouve, là aussi, bonne dernière de vingt-quatre villes, dont Genève. Je souligne : dont Genève (*rires dans la salle*).

Il est vrai que certains cyclistes peuvent avoir un comportement critiqué vis-à-vis des piétons, comme cela a été justement évoqué par M<sup>me</sup> Decollogny, ou des arbres, comme cela a été mentionné par M. Chollet. Mais cela s'explique, malheureusement, en grande partie non pas par une majorité de vélos voyous ou de cycloterroristes, mais bien parce que les vélos demeurent encore, et toujours, repoussés par la voiture.

La Municipalité a pris beaucoup de mesures ces dernières années, qui permettent de rattraper en partie le retard pris par notre Ville, et ce retard peut d'autant plus rapidement être compensé par un soutien financier aux personnes souhaitant acheter un vélo électrique. L'ultime mesure que l'on souhaiterait consiste à prévoir un soutien un peu plus conséquent justement pour les vélos-cargos électriques, comme cela a été détaillé par mon collègue Dubas. Avec cette petite requête, notre groupe approuvera à l'unanimité la réponse de la Municipalité.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Ce postulat ne traite pas de l'utilisation en soi du vélo. Je vous lis le titre : « Subvention communale pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! » C'est cela l'objet de ce postulat.

M. Voiblet s'était opposé au fait que la plupart des subventions sont accordées à des gens qui n'en ont pas besoin, alors que les personnes qui ont un revenu modeste, qui n'ont pas de fortune, ne bénéficient en général pas de ces subventions, parce qu'elles n'ont pas les sous pour acheter ce type de vélo.

Le PLC constate que la Municipalité propose le contraire de ce que demande le postulat. Au lieu de réserver la subvention aux citoyens à faible pouvoir d'achat, la Municipalité maintient les subventions aux personnes aisées, qui n'en ont pas besoin, et à d'autres privilégiés, tels les universitaires mentionnés dans le préavis. Elle propose également une augmentation de la subvention aux personnes à revenus modestes – ce qui était peut-être recherché –, mais en tout cas pas dans la première partie.

Il existe également un tableau dans le préavis. On voit que la moitié des subventions sont accordées aux universitaires et aux personnes qui ont fait l'EPFL. On voit bien que cet effet d'arrosoir ne vise pas vraiment les personnes qui ont un revenu modeste. Le PLC est d'avis qu'il s'agit là d'un clientélisme aux frais du contribuable, qui sert avant tout à fidéliser et privilégier des électeurs de la majorité de gauche de ce Conseil. Car, malgré la subvention, peu de personnes à revenu modeste auront les fonds nécessaires à l'acquisition d'un vélo électrique. En l'espèce, la réponse de la Municipalité illustre parfaitement l'opposition entre la droite sociale et la gauche clientéliste de ce Conseil.

En conclusion, le PLC vous conseille de refuser la réponse de la Municipalité à ce postulat et de se faire fort pour aider les personnes à revenus modestes à acquérir un tel vélo, et pas les personnes aisées, celles qui n'ont pas besoin de ces subventions.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Le postulat concerne effectivement la subvention attribuée aux vélos électriques. C'est un postulat plutôt bienvenu.

J'ai cru qu'il y avait une remise en question de la Municipalité. J'allais chanter le Alléluia de Haendel, mais c'est avec sa légendaire générosité que la Municipalité souhaite garder la subvention pour ses amis universitaires, qui composent deux tiers des acheteurs et seulement 10 % de la population, tout en augmentant la subvention de 30 % à ceux qui bénéficient déjà d'un logement subventionné et les moins de 25 ans – évidemment, un électorat potentiel. J'ai été coupée dans mon élan.

Après l'effet d'arrosoir, on saupoudre l'électorat, et l'argent pousse sur les arbres, comme cela nous a déjà été répété – même si l'on coupe hardiment les arbres à gauche, quels que soient les effets de la communication. L'UDC va rejeter la réponse opportuniste de la Municipalité.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ce postulat vise à diminuer les subventions accordées non seulement à l'achat de vélos électriques, mais aussi à leur usage, ceci quelles que soient les catégories sociales concernées. C'est la raison pour laquelle nous accepterons la réponse de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV)** : – Les remarques de M. Stauber m'ont un peu interpellée. En effet, en relisant le postulat et la réponse, je pense qu'il a raison de faire ce genre de remarque. Ce n'est pas ce que je voulais dire, mais c'est plein de bon sens.

J'avais surtout une ou deux questions. J'ai vu que le montant maximum de la subvention n'était pas le même dans la réponse et dans le site. A un endroit, on parle de 300 francs, je crois, et, à un autre endroit, de 400 francs. J'ai aussi une question par rapport aux subventions concernant les vélos qui font du 45 km/h. Je vois qu'il n'y a aucune subvention. Je trouve aussi très dommage qu'il n'y ait pas de subvention pour les vélos ou les scooters d'occasion. A une époque où l'on essaie de freiner la surconsommation et d'encourager le recyclage, on aurait pu faire un geste dans cette direction.

Merci de me répondre sur cette différence de montant, entre ce qu'il y a sur le site et ce qu'il est noté dans le préavis, et pourquoi ce sont seulement les vélos jusqu'à 25 km/h qui sont subventionnés.

**M. Cédric Fracheboud (PLC)** : – J'ai quelques remarques. Cette soirée a été consacrée aux vélos électriques, avec un plaidoyer assez étonnant.

Il y a deux semaines, quand on a parlé de voitures électriques, on nous a dit que dès qu'elles font plus de 25 km/h, elles font autant de bruit que les voitures thermiques. Je veux bien. Néanmoins, quand on parle d'écologie, je vous rappelle que n'importe quel véhicule est composé de terres rares, qui créent un certain nombre de problèmes pas vraiment anodins au niveau de la pollution. Ils sont faits en Chine, dans des conditions absolument atroces, dont les employés sont exploités. Visiblement, les gens de l'extrême gauche ne sont pas vraiment touchés. Ensuite, on fait des comparaisons avec Bâle qui, je le rappelle, est plate, et Genève, qui est plate. Mais bon, non, Lausanne n'est pas en pente, vive le vélo électrique.

Pour moi, il n'y a pas de souci, mais j'aimerais bien, à un moment ou à un autre, que l'on soit un peu conséquent. Personnellement, je fais usage d'un vélo normal, de ceux que l'on fait avec les mollets, qui fonctionnent à la soupe. Effectivement, je suis assez d'accord qu'au niveau de la sécurité, quand on est en vélo à Lausanne, ce n'est vraiment pas terrible. Je pense que l'on peut encore faire quelques efforts et avoir quelques aménagements qui rendraient les choses plus sûres. Néanmoins, dire tout le temps « vive le vélo électrique » n'est pas tout à fait l'idée de la politique que l'on veut à Lausanne.

Notre municipale s'est exprimée en nous disant qu'elle avait des états d'âme sur les subventions, que dépenser un million, c'était beaucoup, que ce n'était pas normal. Étonnamment, suivant quelle idée, cela la fâche, et on ne veut pas dépenser de l'argent pour la mobilité douce pour des gens qui rentrent la nuit, par contre, on est prêt à sortir de l'argent pour les « quelques amis » clientélistes.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.)** : – Je dois dire que je n'ai pas lu le même texte que les personnes qui viennent de s'exprimer. On a dû se tromper, eux ou moi, mais c'est assez étonnant.

Si je reprends la critique concernant les personnes universitaires qui ont bénéficié de cette subvention, j'imagine que, dans les universitaires, il y a une bonne part d'étudiants et de doctorants, dont on sait que les revenus ne sont de loin pas mirobolants. Par ailleurs, on leur reproche de ne pas payer d'impôts, comme on l'a déjà entendu à plusieurs reprises, puisqu'ils ne disposent pas de revenus suffisants.

Il faut rappeler que la possibilité d'acheter un vélo avec un incitatif a deux buts. Le premier, c'est de tenter de changer le comportement et de faire du report modal, ce qui est tout bénéfique pour toute la population, et le deuxième est évidemment d'aider les personnes qui en ont le plus besoin. Je voudrais relire une phrase de la réponse : « La Municipalité, propose, sans augmentation du montant alloué, d'augmenter la subvention accordée aux ménages modestes en retenant des critères simples et aussi peu intrusifs que possible en matière de données personnelles ». Elle propose de doubler la subvention, soit 30 % du prix, avec un plafond à 1000 francs, et il y a des vélos qui coûtent moins de 1000 francs, accordée aux catégories suivantes, sur présentation des attestations nécessaires : les Lausannois et Lausannoises qui bénéficient d'un logement subventionné et les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour ma part, il me semble que la Municipalité va en direction de ce que demande le postulant. Nous accepterons cette réponse, en particulier parce qu'elle augmente les possibilités d'aide aux personnes qui ont des revenus modestes.

**M. Denis Corboz (soc.)** : – Je ne reviendrai pas sur la boutade de M. Stauber sur la droite sociale et la gauche clientéliste.

Je reviendrai sur deux aspects, le premier me concernant. J'étais relativement pauvre dans la première partie de ma vie, en tant que musicien, et je ne pouvais pas m'acheter un vélo trop onéreux. J'ai ainsi pu constater que le bon marché est toujours trop cher, même quand le vélo n'est pas électrique. Les vélos achetés à 300 francs ou 400 francs ont une durée de vie relativement courte. On est obligé d'en changer rapidement. J'en ai fait l'expérience et j'ai dû, malgré mes moyens modestes, acheter un vélo un peu plus cher pour qu'il puisse avoir une durée de vie plus longue. Ce vélo, qui a une quinzaine d'années maintenant, est toujours en utilité, et je ne regrette pas d'avoir fait cet achat.

Concernant les vélos électriques, effectivement, ce sont des vélos plus chers que les vélos à propulsion non électrique. Là encore, le même principe peut s'appliquer par analogie, c'est-à-dire qu'un vélo bon marché, que vous pouvez trouver dans certains commerces, aura une durée de vie plus courte, notamment et particulièrement sur sa batterie. Et c'est bien là le nerf de la guerre : les batteries de mauvaise qualité ont des durées de vie plus courtes, et une batterie coûte cher.

Je rappelle aussi à la droite sociale de cet hémicycle que, dernièrement, la Municipalité a proposé de supprimer la subvention pour vélos de plus de 45 km/h, qui sont les plus chers. L'argument était de dire que ces vélos sont pour des personnes qui peuvent se le payer. Actuellement, j'ai un vélo qui fait plus de 45 km/h. J'ai donc visiblement changé de classe sociale, je peux m'acheter un vélo plus cher, bien que ce soit mon unique moyen de transport quotidien. Effectivement, ces vélos coûtent près de 5000 francs ; c'est un investissement. Ce n'est pas une dépense, c'est un investissement, duquel je prends soin.

Si c'est un vélo que l'on utilise de temps en temps, pour les loisirs, ce n'est pas donné de mettre 5000 francs, ce n'est pas pour tout le monde. J'ai toujours bien compris la suppression de la subvention pour les vélos de plus de 45 km/h. C'est pour les personnes qui ont les moyens de se l'acheter, ou alors qui en ont un usage quotidien, comme moi, et qui font l'effort de se l'offrir.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'aimerais dire à mon préopinant que j'ai aussi été jeune, il y a longtemps, et étudiant à Lausanne ; j'ai fait mes études universitaires à Lausanne.

Il n'y avait, à ma connaissance, pas de vélo électrique. Je me suis déplacé en vélo. Probablement comme vous, j'avais peu d'argent, avec un vélo que j'avais acheté d'occasion. Et, comme vous le voyez, je vis encore, même sans vélo électrique. Donc, il ne faut pas venir pleurnicher que les étudiants n'ont pas de moyens et qu'il faut les subventionner pour acheter des vélos électriques.

Si vous voulez, vous pouvez les subventionner pour acheter un vélo. C'est autre chose. Mais un vélo électrique, excusez-moi, je ne pense pas qu'un étudiant standard en a besoin. S'il peut s'offrir ce petit luxe, et je n'ai absolument rien contre, il peut travailler, ou il a peut-être l'argent de ses parents, mais ce n'est pas au contribuable de cette ville de subventionner un tel mode de transport pour un étudiant de l'université ou de l'EPFL. Ayant fait cette expérience, je peux témoigner que c'est tout à fait faisable sans cela.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Si j'étais jeune, je dirais : j'hallucine ! (*Rires dans la salle.*) Mais comme je suis d'un âge respectable, je vais, à votre attention, utiliser aussi un langage respectable et dire que, très probablement, vous êtes très occupés comme conseillers communaux, vous êtes peut-être même en situation d'hypoglycémie en ce moment. (*Rires.*) En tout cas, il y a quelque chose qui a causé en vous une certaine amnésie.

MM. Raedler et M. Corboz l'ont mentionné, ce sujet a été liquidé par ce Conseil le 5 décembre 2018. En effet, il y a quelques arithmies du travail du Conseil communal, qui font que le renvoi de ce postulat à la Municipalité est finalement discuté après que vous avez discuté des subventions pour les vélos électriques, à l'occasion du préavis 2018/40, discussion qui ressemblait incroyablement à celle que nous avons ce soir. Deux fois c'est assez, peut-être que trois, c'est trop. J'espère que l'on va pouvoir désormais passer à un autre sujet. Vous avez discuté la situation exactement dans les mêmes termes au moment de la discussion sur le préavis 2018/40, qui d'ailleurs a précisé, avec votre approbation – majoritaire, évidemment, pas unanime – les conditions d'octroi. Il répondait aussi en partie à certaines des questions posées à nouveau ici, dont celle de M<sup>me</sup> Schaller.

Effectivement, les montants ont été différenciés en fonction des types de vélos soutenus, les critères de doublement de l'offre ont été revus, avec une subvention accrue à la fois pour les personnes jeunes et les personnes qui bénéficient d'un subside à l'assurance-maladie. Encore une fois, je m'en voudrais de refaire la même discussion qu'il y a quelques mois, mais on peut en tout cas dire à M. Stauber que si l'on est clientéliste parce qu'on a donné, en une dizaine d'années, un peu plus de 5000 subventions, on a quelque risque, avec un si petit rendement électoral, de ne pas être élu à la Municipalité.

**Le président :** – Merci, monsieur le municipal, pour ce rappel, que je n'osais pas faire, mais auquel j'ai pensé très fort, de ce débat de décembre dernier.

**M. Daniel Dubas (V), rapporteur :** – La commission a accepté la réponse au postulat de M. Voiblet par 8 oui, 3 non, sans abstention.

**La réponse de la Municipalité au postulat Claude-Alain Voiblet est acceptée avec 7 avis contraires et 6 abstentions.**

La discussion est close.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/53 de la Municipalité, du 23 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts intitulé « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myrèle Knecht et consorts intitulé « Pour rapprocher les quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Verschez-les-Blanc est-il réalisable ? » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers » ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubas et consorts intitulé « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! ».

La séance est levée à 20 h 10.

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez, Thérèse de Meuron, Claude Grin, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Jean-Luc Masson, Gianna Marly, Esperanza Pascuas Zabala, Jacques Pernet, Sara Soto, Namasivayam Thambipillai.

Membres absents non excusés : M<sup>me</sup> et MM. Xavier de Haller, Jean-Pascal Gendre, Sophie Michaud Gigon.

Membres présents 85

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 3

**Effectif actuel 100**

A 20 h 40, à l'Hôtel de Ville.

## Questions orales

### Question

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf, municipale en charge du logement.

En octobre 2018, les habitants de plus de 150 logements aux immeubles de l'avenue du Parc-de-la-Rouvraie 4 et de la route Aloys-Fauquez 26 se sont vus signifier la résiliation de leur bail par la gérance Wincasa, avec un délai pour partir d'environ six mois. Ils ont déposé il y a quelques semaines leur pétition, munie de 5000 signatures, auprès du président du Conseil communal de Lausanne et, ensuite, auprès du Département cantonal des institutions et de la sécurité, en charge notamment du Service des communes et du logement.

Plus récemment, le projet de construction qui justifiait les résiliations des baux a été mis à l'enquête, et les locataires ont fait connaître leur opposition de manière massive. Il apparaît que la résiliation et la manière dont elle a été communiquée aux locataires ne respecte pas les dispositions de la Loi sur la protection et la préservation du parc locatif, adoptée en votation populaire il y a quelques années dans ce Canton, et en vigueur depuis un peu plus d'une année, notamment sur le fait que cette loi comprend désormais une obligation pour les propriétaires de consulter les habitants préalablement aux travaux. Il est évident que l'on ne peut pas consulter les gens dans le même courrier que celui par lequel on leur signifie que leur bail est résilié.

Dans le cadre de la procédure d'octroi d'un permis de construire, la Municipalité, au sens de la même loi, doit se déterminer quant aux travaux projetés. Etant donné que l'on est dans une zone à très forte pénurie, je souhaiterais savoir si le préavis communal dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire a déjà été octroyé, sinon, quand il le sera et dans quelle direction il va ou il est possible qu'il aille.

### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Petit rappel des faits : il y avait déjà eu une question ici, au Conseil communal, sur cette affaire. Le syndic s'était emparé de cette situation de main de maître, et nous l'évaluions déjà injuste à ce moment. Nous avons, avec le syndic, rencontré Wincasa et Crédit Suisse, qui sont venus en grande délégation, avec leur avocat, pour que nous puissions discuter de la situation et voir s'il pouvait y avoir un terrain d'entente.

Le terrain d'entente n'a pas été exploré. Nous avons donc, comme l'a évoqué M. Gaillard, avancé sur ce qui est notre bon droit, c'est-à-dire nous prononcer sur un préavis communal en lien avec la fameuse L3PL. Nous avons passé ce préavis communal en Municipalité ; c'est

donc la Municipalité qui s'est prononcée en faveur de ce préavis communal, qui s'appuie sur les éléments évoqués par M. Gaillard, à savoir que ces deux groupements de bâtiments, à Aloys-Fauquez 26 et Rouvraie 4, sont, au sens de la L3PL, dans les catégories de logements à pénurie.

Nous nous sommes basés sur l'article 13, alinéa 1, lettres b) et c), pour ceux qui voudraient vérifier, qui dit en substance que l'on peut faire un préavis favorable si les travaux sont proportionnés par rapport aux buts que l'on souhaite atteindre. Ces travaux proportionnés doivent être en lien avec la sécurité, la salubrité, l'intérêt général, et devraient favoriser des économies d'énergie et les énergies renouvelables. Cet article 13 mentionne également que, pour donner un préavis favorable, il faudrait que l'on n'ait pas une soustraction de cesdits logements au parc locatif. Ce sont les premiers éléments sur lesquels on se base pour faire un préavis communal. L'article 6, alinéa 3, dit, et c'est l'élément évoqué par M. Gaillard, qu'il y a une obligation d'informer les locataires par écrit. Et le règlement d'application de la loi dit encore quelque chose de plus fin sur les délais, aussi évoqués par M. Gaillard.

C'est donc avec ce dispositif et les bases légales en tête que le Canton et la Ville sont allés faire une visite de terrain et se sont rendu compte que les travaux semblaient passablement disproportionnés par rapport aux buts visés. Les façades et les fenêtres avaient été refaites en 1999, l'installation de chauffage avait été refaite en 2009 et la toiture était en ordre. Et puis, petit clin d'œil à M. Gaudard, quand nous y étions avec le syndic, Wincasa et Crédit Suisse nous ont fait miroiter dans la discussion qu'il y avait beaucoup d'amiante partout et que cela nécessitait de grands travaux. Encore une fois, suite à cette visite sur le terrain, en regardant bien avec les compétences métiers, nous nous sommes rendu compte que les travaux proposés étaient totalement disproportionnés par rapport à ce qui était allégué par Wincasa et par le Crédit Suisse.

Deuxième élément, également évoqué par M. Gaillard, aussi en lien avec cet article 6, alinéa 3, ce devoir et cette obligation d'informer. Comme on vient de l'expliquer, on sent très bien qu'il y a une violation assez crasse de l'esprit et de la lettre de la loi, et c'est la raison pour laquelle je vous réponds que nous avons donné un préavis communal négatif, et nous nous en réjouissons.

#### Question

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Toujours sur le logement, actuellement, plusieurs propriétaires signent des contrats de confiance pour l'occupation de leur immeuble par des squatters. Deux cas parmi d'autres sont connus : la route de Berne 2 et l'avenue de Tivoli 31. Il semble que la Ville de Lausanne pratique de la même manière, en faisant également des contrats de confiance, comme pour les Prés-de-Vidy, la Ferme du solitaire, ainsi que la Maison du gendarme aux Plaines-du-Loup. Tout en espérant que ces contrats profitent à des squatters lausannois, il est néanmoins évident que, par cette pratique, on soustrait des logements du marché de façon discutable.

Ma question est la suivante : quels sont les loyers perçus, et dans quel délai ces bâtiments seront-ils rénovés et loués à des Lausannois, connaissant la pénurie actuelle de logements ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Effectivement, monsieur Gaudard, vous avez raison, quand il y a des bâtiments en vue d'être transformés ou démolis – cela dépend des situations –, pour éviter que les logements soient libres et squattés de telle manière qu'on ne le maîtrise pas, nous avons, ces dernières années, conclu des contrats de prêt-à-usage. Cela veut dire qu'on a la possibilité de reprendre le bien à tout moment et que celui qui nous l'a emprunté doit nous le rendre en état. Cela veut aussi dire qu'on ne fait pas payer de loyer avec ces contrats, sinon cela équivaldrait à un bail, avec lequel on peut récupérer moins rapidement le bien, alors qu'on est dans des cas de rénovation future ou de démolition. Un contrat de prêt-à-usage nous laisse plus de marge de manœuvre.

Par rapport aux différents sites que vous avez évoqués, c'est tout à fait juste. Nous avons une petite dizaine de contrats de prêt-à-usage, avec des situations assez hétérogènes.

Vous avez cité les Prés-de-Vidy. Si vous vous souvenez, lors de la dernière législature, il y avait un projet sur ce site et il était question, à un moment donné, d'enlever toute une série de petites maisonnettes. Nous avons alors fait des contrats de prêt-à-usage pour pouvoir, le moment venu, et en connaissant les aléas des procédures, reloger les gens ailleurs. Ces personnes sont toujours sur le site. On a maintenant un autre projet et nous pourrions, à ce moment, les déménager ailleurs. Ce sont des personnes âgées et il faudra bien entendu qu'on leur trouve des places ailleurs.

Après, il y a les collectifs que vous avez évoqués. Il y a la Ferme du Solitaire, la Ferme du Châtelard, avec des envies d'habiter autrement, avec parfois des propositions. Vous avez parlé de ceux qui sont maintenant à la Maison du gendarme, le collectif la Grange. Ils ont un programme d'aide pour accompagner la dynamique de quartier. Ils ont aussi proposé des projets concrets.

Cela me permet de faire le lien avec ce que l'on met dans ces contrats de prêt-à-usage. Il y a tout de même des conditions en termes d'entretien. Vous êtes plusieurs à nous faire le bilan de quand c'est entretenu ou non. Vous venez ici, au Conseil communal, à juste titre, nous dire qu'il faut faire attention, qu'ils ont peut-être un peu émarginé et mis du « chénit » sur le territoire. On a donc balisé ces contrats en mettant des conditions à l'usage du bien. Avec le collectif de la Grange, il y a tout un programme d'activités, avec de l'animation de quartier. Ce sont des catégories assez différentes. Il y a la catégorie que j'ai évoquée sur les Prés-de-Vidy ; c'est peut-être la catégorie la plus grande, avec des gens dans des maisons en voie d'être démolies ou entièrement rénovées.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ma question s'adresse à M. le syndic ou à M. Hildbrand. Elle concerne l'aéroport de la Blécherette.

Départ : Lausanne-Blécherette ; arrivée : Bournemouth, dans le sud de l'Angleterre. Voici l'itinéraire que promet désormais d'assumer la compagnie aérienne NV Logistics, spécialisée dans le fret. Dans le journal *Bilan*, cette ouverture de ligne est présentée comme un moyen de contrecarrer, je cite, « les éventuels problèmes d'acheminement et de dédouanement de marchandises provoqués par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Cette ligne permettra à ses clients d'assurer la continuité de leurs livraisons en Grande-Bretagne malgré les perturbations logistiques causées par le Brexit. » Cette ligne vise donc à maintenir le rythme et la rentabilité des échanges commerciaux par voie aérienne dans le cadre du Brexit.

En pleine crise écologique, que nous rappellent chaque mois les dizaines de milliers de jeunes mobilisés pour le climat dans les rues et au-delà, la Municipalité ne pense-t-elle pas que cette mesure est plus que regrettable ? A-t-elle été consultée avant que cette décision ne soit prise et a-t-elle eu la possibilité d'intervenir en sa défaveur ? Est-ce qu'elle envisage d'intervenir auprès de l'aéroport de la Blécherette ou des autorités compétentes pour mettre en cause l'ouverture regrettable de cette ligne aérienne ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Quand vous avez transmis cette question au syndic, en vous demandant si c'était au syndic ou à M. Hildbrand de répondre, on a regardé les trois ensemble, parce que c'est ma direction qui répondra à ces postulats et pétitions déposés sur la Blécherette. C'est la raison pour laquelle je vous réponds.

Quand on a vu que vous repreniez très justement les journaux, on s'est dit que c'était peut-être un gag du 1<sup>er</sup> avril. On a cherché et non, c'était juste après. L'argument de dire qu'on va pallier les effets pervers du Brexit avec des vols et des avions qui peuvent transporter à peu

près 800 kg, je crois, et pas tellement plus, ne nous paraissait pas tenable en termes de *business model*.

Ceci étant dit, on a rencontré les représentants de l'aéroport de la Blécherette la semaine passée. Ils ne nous ont pas mis au courant de ce projet. Le cas échéant, on ira chercher des nouvelles sur cette ligne.

Question

**M. Roger Vagnières (UDC) :** – Ma question s'adresse à M. Hildbrand et concerne les marchés. Samedi passé, la Municipalité a inauguré le marché sur la place Saint-François. Dorénavant, il reste des stands à la rue de Bourg, comme devant le Bon Génie, le maraîcher à gauche et le fleuriste à droite, devant l'entrée ; en face de Bucherer demeure le vendeur de biscuits du Valais. Ces stands seront-ils déplacés sur la place Saint-François pour libérer les vitrines des magasins ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Une partie des stands du nouveau marché de Saint-François de mercredi et de samedi est composée d'éléments, dont des maraîchers de la rue de Bourg, qui sont ramenés sur la place, étant donné la difficulté d'avoir de longs stands dans des rues en pente. Toutefois, lors du marché de Noël, lors de Bô Noël notamment, ces stands vont remonter le long de la rue de Bourg. Je ne peux pas donner des caractéristiques spécifiques sur le nom de chacun des maraîchers déplacés. Le fait est qu'une partie des stands sur la rue de Bourg subsiste, tandis que d'autres sont sur la place Saint-François, et d'autres sont accueillis au surplus sur la place Saint-François. Il y a donc une sorte d'aller-retour en fonction des événements qui ont lieu sur Saint-François pour ces marchands. Si vous avez des questions plus spécifiques, je me ferais un plaisir d'y répondre en direct.

Question

**M. Ngoc Huy Ho (V) :** – Ma question d'adresse également à M. Hildbrand. Le Great Escape, qui est un des bars les plus fréquentés et animés de Lausanne, a reçu, en août dernier, l'autorisation communale d'étendre sa terrasse sur la place de la Madeleine, passant de 72 m<sup>2</sup> à 134 m<sup>2</sup>. Cette extension entendait également libérer une portion de la place pour les usagers non-clients de l'établissement voulant profiter de la place publique, notamment de son point de vue. Or depuis cette décision, le Great Escape n'a toujours pas pu bénéficier pleinement de l'agrandissement de sa terrasse sous prétexte que la Ville souhaiterait désormais que le mobilier, c'est-à-dire que les tables, les chaises et les parasols soient uniformisés, notamment dans la couleur.

Récemment, des pétitions en ligne et papier visant à soutenir le Great Escape dans la sauvegarde de son identité et ses valeurs, qui se rapprochent de l'esprit des *Biergarten* à la Berlinoise, avec du mobilier bigarré, ont reçu près de 2000 signatures en seulement cinq jours.

Ma question est la suivante : comment expliquer, si cela est vrai, la différence de traitement de la Municipalité concernant cette décision d'avoir une terrasse de couleur unie avec d'autres décisions, où le caractère bigarré, surtout la liberté des commerçants a été autorisée ? Je citerai les exemples de l'Auberge de Beaulieu et d'autres terrasses de la ville. Sur quelles bases légales se fonde cette décision ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – C'est l'occasion de rectifier un certain nombre d'affirmations que vous reprenez.

La première, c'est qu'il n'y a pas eu de décision relative à une uniformisation de couleur. Comme vous le savez, il existe différentes règles relatives aux terrasses. Ce sont des attributions à bien plaie, moyennant un certain nombre de conditions, qui relèvent d'un large pouvoir d'appréciation confié à la Municipalité. Il convient également de distinguer des

situations différentes lorsque l'exploitant est sur son propre terrain, qu'il soit ou non affecté à l'usage public, qu'il fasse partie du bail de l'établissement, comme c'est le cas pour un certain nombre d'établissements, ou, en l'occurrence pour le Great Escape, qu'il s'agisse d'un parc public, avec d'autres pratiques qui s'y jouent.

Nous devons concilier un certain nombre d'intérêts, dont le respect des sites et des lieux. Je m'empresse également de dire que la Municipalité a de nombreux goûts en matière d'aménagement et qu'elle concilie très volontiers la sobriété pour partie ou une très grande diversité de couleurs, tel que vous le mentionnez par rapport à l'exploitation bigarrée que vous avez mentionnée en lien avec les terrasses à la Berlinoise. Dans tous les cas, nous trouvons des solutions pragmatiques pour les différentes demandes formulées, tout en respectant également la nécessaire intégration dans les lieux et le respect des bâtiments historiques à proximité. Il n'y a pas eu de décision sur une uniformisation. Il y a parfois des demandes de sobriété.

#### Question

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf. Aujourd'hui, le gouvernement vaudois annonçait que les autorisations de construction de nouvelles antennes 5G étaient suspendues. J'aurais souhaité savoir ce qu'il en est pour celles qui étaient prévues sur le territoire lausannois et peut-être faire un point de situation sur leur construction.

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Petit rappel des faits. Suite à l'interpellation de M. Panchard, la Municipalité avait réuni les opérateurs pour faire ce qu'elle avait dit qu'elle allait faire dans la réponse à l'interpellation, c'est-à-dire avoir des considérations paysagères et concernant la santé pour imaginer ces implantations d'antennes.

Entre-temps, nous avons aussi, et cela faisait partie d'une décision municipale, envoyé une lettre à M<sup>me</sup> de Quattro. Pour certains, cela paraîtra anecdotique, mais, dans le contexte actuel, cela ne l'est plus. Nous disions que « nous serions reconnaissants d'envisager l'établissement d'une nouvelle convention, en conformité avec les concessions 5G, afin de favoriser le plus possible la coordination entre opérateurs de téléphonie mobile pour le déploiement de nouvelles infrastructures ». En effet, une convention existe actuellement, mais les opérateurs, pour une partie, ont disparu. Nous souhaiterions donc que le Canton renouvelle cette convention et propose des bases différentes avec le contexte actuel.

Concernant la procédure de permis de construire, nous avons dit dans cette lettre que la Municipalité de Lausanne considère tout changement de gabarit ou modification de modèle d'antennes comme une modification notable, au sens de l'article 22, alinéa 1 de la Loi sur l'aménagement du territoire. Ainsi, ces opérations devront faire l'objet d'une requête de nouveaux permis de construire. Pour avoir le sous-titre, on voit que, dans certaines demandes, ils se disent qu'ils ont déjà l'infrastructure et qu'ils ne sont pas obligés de demander un permis de construire. Mais c'est ce qu'on souhaiterait. Ce n'est pas parce qu'on change la technologie sur le mât qu'on n'a pas besoin de permis de construire.

Une deuxième lettre a été adressée à la Confédération, à M<sup>me</sup> Sommaruga – il en va ainsi de ces sujets qui sont partagés entre les différents niveaux institutionnels. Nous l'avons sollicitée pour qu'en aucun cas les valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre les rayons non ionisants ne soient augmentées par modification de cette ordonnance fédérale. Le principe de précaution doit continuer de prévaloir. De plus, des discussions ayant actuellement lieu sur des mesures d'application de cette ordonnance fédérale, principalement en raison de l'introduction de nouvelles antennes permettant de gérer le rayonnement directionnel, également pour la définition de ces mesures d'application, il nous paraît impératif que le principe de précaution persiste pour le bien-être des populations résidentes en Suisse, tout particulièrement dans les milieux urbains, qui sont déjà largement exposés aux rayonnements non ionisants.

Ces deux lettres marquent le souci que nous avons depuis le début de cette aventure 5G, à savoir la santé de la population et les implantations, s'il doit y en avoir, dans le paysage, pour les raisons évidentes que l'on a évoquées. Ceci étant dit, nous avons rediscuté ce dossier en Municipalité et nous souhaitons maintenant avoir une approche juridique, pour savoir dans quelle mesure il serait possible d'avoir un moratoire, comme il en est question actuellement. Il nous faut un avis de droit pour préciser ces éléments.

#### Question

**M. Claude Calame (EàG) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Germond. Je suis désolé, il s'agit, une fois encore, de vélo.

Cette année, l'Université de Lausanne a vivement engagé ses membres, toutes catégories confondues, à prendre une part active à l'opération *bike to work*. Soutenue et animée par l'association Pro Velo en particulier, cette action consiste à former des équipes de quatre participants, qui s'engagent à user du vélo pour se rendre à leur travail pendant les mois de mai et de juin. Je cite : « cette action participative, efficace et rentable, a pour but de promouvoir la santé et l'esprit d'équipe dans les entreprises », promet le site de l'opération. Vous voyez que l'opération n'est pas destinée uniquement à des universitaires, cela tout en s'engageant pour une mobilité durable.

Indépendamment du vocabulaire managérial qui est désormais d'usage, la Municipalité de Lausanne invite ses employés, apparemment depuis plusieurs années, à s'engager dans cette opération *bike to work*. Ma question est la suivante : quel est le bilan que la Municipalité tire de cette participation à cette opération, cela aussi bien pour ses employés que pour les entreprises lausannoises ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Plus de 2000 entreprises dans le pays participent chaque année à cette action. La Ville de Lausanne y participe également depuis une dizaine d'années.

En 2018, 120 personnes y ont participé, et nous lançons actuellement les inscriptions pour l'action 2019. La Municipalité est convaincue que c'est un projet important et intéressant qui permet de favoriser le transfert modal et l'utilisation de modes de transport respectueux du climat. La Ville soutient donc cette action. D'ailleurs, elle offre des prix hors concours ; elle a ses propres prix pour inciter ses collaborateurs à y participer et pour donner un peu plus d'attrait à la participation.

Concernant les entreprises lausannoises qui y participeraient, je ne connais pas le nombre de participants, mais nous saluons cet engagement des entreprises de la place. Avec toutes ces mesures mises bout à bout – on parlait avant des vélos-cargos, du développement des itinéraires, etc. – peut-être que l'on arrivera un jour, comme à Copenhague, à une part modale de 40 %, et le reste en déplacement piéton. Ce sont des mesures qui incitent à des déplacements respectueux de l'environnement et qui préservent la planète. Nous les soutenons, même si tout mode de transport est important et que chacun doit avoir les possibilités selon ses besoins.

#### Question

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – En été 2018, la Municipalité a lancé un appel à projets pour l'exploitation d'une buvette saisonnière dans le pavillon existant à la promenade du bois de Beaulieu. Dans l'intervalle, les espaces de détente et de jeu ont été réalisés. La Municipalité s'est octroyé le permis de construire pour adapter le pavillon en kiosque à l'emporter. Tout en félicitant la Municipalité pour les aménagements mis en œuvre, bienvenus et bien appréciés dans le quartier, j'en viens à ma question, qui s'adresse également à M<sup>me</sup> Litzistorf. Dans quelle mesure la buvette projetée sera-t-elle ouverte pour la belle saison, qui débute ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Merci pour cette question, qui me permet de mettre l'accent sur la politique des édifices, qui nous tient très à cœur.

Vous l'avez dit, nous avons fait un premier appel d'offres fin mai, début juin de l'année passée. Malheureusement, il n'y avait pas de dossier assez solide qui nous permettait de choisir le projet tant attendu par toutes et tous, non seulement dans le quartier, mais bien loin à la ronde également, raison pour laquelle nous avons refait un appel d'offres, qui court actuellement.

Entre-temps, nous avons pris le parti de redimensionner le projet et, comme vous l'avez aussi évoqué, de passer sur un modèle qui a permis à la Municipalité de délivrer un permis de construire. Nous recherchons maintenant un futur partenaire pour animer ce lieu, et pour compléter aussi nos compétences, extrêmement larges. Nous avons collaboré et pu bénéficier des conseils de Gastro Lausanne, ainsi que de leur réseau pour diffuser cet appel d'offres.

Pour répondre à votre question concernant l'échéance, nous n'aurons probablement pas l'occasion de siroter une boisson sur la terrasse cet été. Il faut encore finir les travaux. Nous sommes plutôt dans la recherche du bon partenaire. Ce sera pour un peu plus tard.

#### Question

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – J'ai une question à l'attention de M. le municipal Hildbrand, que je pourrais intituler : quel devenir pour les pierres tombales des personnes illustres qui résident encore dans le parc et place de jeu de la Sallaz ?

Une récente et très intéressante conférence de M. Bertil Galland lors de l'assemblée générale de la Société de développement de la Sallaz, au sein de laquelle je sévis, a rendu l'auditoire attentif au triste destin des pierres tombales laissées à l'abandon dans l'ancien cimetière de la Sallaz, transformé dans l'intervalle en place de jeu. Notamment, la tombe de ce héros de l'indépendance vaudoise, Frédéric-César de La Harpe, et celle des malheureux secouristes décédés lors de l'inondation du Rôtillon.

Je suis allé m'en rendre compte sur place dès le lendemain, et force m'a été de constater la véracité de cette fâcheuse réalité. Je demande donc à la Municipalité de nous faire savoir ce qu'elle compte faire pour remédier à ce regrettable manque d'égards envers ces oubliés de notre histoire et de notre urbanisme.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Nous avons été sensibles, et je remercie M. Picard pour sa question, au charme bucolique de l'ancien cimetière de la Sallaz et à la situation de ces différentes pierres tombales. Je rappelle qu'il ne s'agit plus de tombes, il s'agit uniquement de pierres tombales qui, aujourd'hui, sont dispersées dans un parc et à proximité d'une place de jeu.

La Municipalité n'a pas tranché définitivement la question. Il s'agit évidemment de réfléchir à la meilleure façon de mettre en valeur le rôle prestigieux de ce cimetière à une époque et de veiller à une bonne intégration paysagère, ainsi qu'à lutter contre un certain nombre de déprédations. Nous nous réjouissons de pouvoir vous donner une réponse plus complète dans un proche avenir. Nous serons attentifs à mettre en valeur et à respecter la mémoire et ces pierres tombales, et leurs prestigieux occupants.

#### Question

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la municipale Florence Germond. L'avenue des Bergières est actuellement en travaux, qui paraissent assez importants et qui, visiblement, concernent les réseaux souterrains. Ils font d'ailleurs suite à des travaux qui ont eu lieu à l'avenue de Collonges. Les riverains, comme le long des grands axes routiers, manifestent leur souffrance, si l'on ose ce terme, par rapport au bruit du trafic

routier. Ma question est donc la suivante : le revêtement de bitume qui sera posé à la fin des travaux sera-t-il phonoabsorbant ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Ce sera bien un revêtement phonoabsorbant qui sera posé à la suite des travaux. Désormais, chaque fois que c'est possible, nous essayons de diminuer les nuisances, sachant qu'il n'est pas possible de mettre du phonoabsorbant sur tous les axes, en particulier sur les axes en pente, car le phonoabsorbant ne répond pas aux attentes et aux besoins et se dégrade très rapidement, après un ou deux ans. En l'état actuel de la technique, un revêtement phonoabsorbant dégradé est plus bruyant au roulement qu'un revêtement traditionnel. Il faut recourir à d'autres mesures pour répondre à l'Ordonnance de protection contre le bruit. Devinez lesquelles.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.)** : – Il n'y a aucun panneau d'information. Je pense que c'est extrêmement apprécié des riverains s'il y a des panneaux qui parlent de la nature des travaux, du calendrier et puis, au final, de la pose d'un revêtement phonoabsorbant. C'est le genre de nouvelle qui est très apprécié par les riverains. C'est une suggestion.

Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ma question s'adresse à la main de maître citée précédemment. Monsieur le syndic, vous avez autorisé la RTS à venir présenter son projet, à 16 h 30, aux commissaires de la Commission des naturalisations. Je pensais que ces personnes allaient simplement présenter leur projet et s'en aller ensuite. Mais elles ont eu le droit, parce que je l'ai demandé à la présidente, de rester en deuxième partie de séance. Normalement, en tant que commissaires, nous sommes censés ne jamais révéler, en plénum ou à l'extérieur, ce qui se passe en commission, et là, nous avons carrément eu droit à des journalistes. Voulez-vous bien m'expliquer, je ne dirai pas par quel culot ou quel toupet, mais, enfin, comment avez-vous pu autoriser la RTS à rester au-delà de leur présentation de projet, pour assister à la commission ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je ne suis absolument pas au courant de cette intervention. Nous allons donc nous renseigner et vous répondre. Dès qu'on aura les éléments de réponse, on vous le communiquera soit par écrit, et le président du Conseil communal vous les fera suivre, soit lors de la prochaine séance du Conseil. Mais j'imagine qu'on vous les communiquera dans l'intervalle.

**Le président** : – Le Bureau du Conseil n'est pas non plus au courant de cette affaire.

Question

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Ma question s'adresse, je pense, à M<sup>me</sup> la municipale Florence Germond.

Le rapport 2018 du Bureau de prévention des accidents (BPA), intitulé *Niveau de sécurité et accidents de la circulation routière en 2017*, montre une augmentation significative des accidents impliquant des vélos électriques. Si l'on en croit le BPA, dans une large partie des cas, la cause de l'accident est une perte de maîtrise du cycliste de sa monture. Rien qu'entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 10 % des dommages corporels graves concernant les vélos électriques. A l'inverse, les accidents et les dommages corporels graves impliquant des modes de transport tels que les motocycles ou les automobiles ont tendance à diminuer.

Tant la Municipalité que le Conseil communal tiennent mordicus au subventionnement de l'acquisition des vélos électriques, comme on l'a encore vu ce soir. A la lumière de cette augmentation avérée des risques d'accidents graves, la Municipalité considère-t-elle toujours comme opportune la politique de subventionnement des vélos électriques ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – J'ai lu, comme M. Christe, le petit rapport de l'office fédéral concerné. Effectivement, il est question d'un grand nombre d'accidents avec des vélos électriques, mais avec mention du fait que ce sont des débutants et qu'il y a un apprentissage à faire pour la maîtrise de ces équipements ; ceci devrait probablement faire l'objet de campagnes.

Cela ne retire aucune légitimité à la politique deux deux-roues électriques à Lausanne, d'autant moins que vous avez pris, le 5 décembre, la très sage décision, rappelée par M. Corboz tout à l'heure, de subventionner les vélos qui roulent jusqu'à 25 km/h, avec une aide légère, et pas ceux avec une aide forte, qui vont jusqu'à 45 km/h. Or ce sont justement ceux-ci qui causent le plus d'accidents.

Il se trouve qu'à Lausanne, la très grande majorité des vélos électriques sont à assistance légère et non à assistance forte. M. Corboz a un vélo qui va à 45 km/h, mais, autrement, une très grande majorité des vélos électriques sont légèrement aidés, et donc moins victimes d'accidents que les autres.

---

## Postulat de M. Musa Kamenica (soc.) : « Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin »

### Développement

En bordure nord du bois de Sauvabelin, la route de la Clochatte est étrangement équipée.

Sur un tronçon d'une centaine de mètres situé entre la fin du chemin des Celtes et le rond-point de la route de la Chocolatière, pourtant délicat en raison de sa déclivité dans un virage, les conducteurs et conductrices de véhicule se trouvent la nuit subitement dans l'obscurité : il n'y a pas d'éclairage public.

Sur ce même tronçon, de jour comme de nuit, il n'y a aucun espace spécifique pour les piétons, ni aucune signalétique conseillant un passage alternatif ou signalant le danger. Venant de l'ouest, ces piétons disposent d'un trottoir jusqu'au chemin des Celtes seulement, qui leur permet d'aller sur le site du lac de Sauvabelin abondamment éclairé toute la nuit, mais ils ne disposeront que de peu d'éclairage sur les 150 derniers mètres et plus du tout ensuite s'ils se risquent sur le tronçon décrit précédemment (que nous appellerons « tronçon routier »).

Pourtant ce tronçon est essentiel. Si pour les véhicules, les alternatives sont au sud de passer par la route du Pavement et de la route du Signal, au nord c'est par les Bois du Jorat (rtes des Planches puis du Golf) ! Pour les piétons, parmi lesquels se trouvent les habitants du quartier, en l'absence d'une liaison des quartiers de la Clochatte et de Montolieu-Boissonnet, cette situation peut entraîner le transit par le centre-ville s'ils se résignent à prendre le bus, ou par un détour qui peut convenir aux promeneurs mais pas aux habitants qui cherchent à rejoindre le quartier voisin.

A la suite d'une réflexion collective, nous suggérons notamment d'étudier les points suivants :

- a. éclairage public le long de la route de la Clochatte, entre le pont sur l'autoroute et la fin du chemin des Celtes ;
- b. éclairage sur le tronçon essentiellement routier entre la fin du chemin des Celtes et le giratoire de la route de la Clochatte, éventuellement justification du statu quo ;
- c. signalétique pour les piétons, par rapport au danger du tronçon routier et orientant vers les cheminements alternatifs ;
- d. état du dossier « liaison piétonne Clochatte-Montolieu/Boissonnet » ;

- e. création d'un arrêt facultatif supplémentaire pour le bus 16 à l'extrémité du chemin des Celtes, qui pourrait permettre de simplifier le passage du tronçon routier en l'absence de la liaison piétonne attendue ;
- f. contre-sens cycliste sur le chemin des Celtes.

De plus, sans lien direct avec les constats précédents, mais sans justifier une autre initiative auprès de ce Conseil, une autre amélioration pourrait faire partie de l'étude. En effet, une dizaine de véhicules stationnent régulièrement à l'extrémité du chemin des Celtes (habitants du quartier de la Clochatte, occupants des refuges). Un contre-sens d'une vingtaine de mètres pour les véhicules serait opportun pour en permettre le parcage sans traverser le site de Sauvabelin.

***Sur ces constats, avec la conviction que des améliorations sont possibles et souhaitables, nous souhaitons que la Municipalité étudie l'opportunité d'aménagements dans ce secteur, notamment sur la base des propositions mentionnées ci-dessus.***

Discussion préalable

**M. Musa Kamenica (soc.)** : – Ce soir, je viens devant vous pour présenter ce postulat, qui concerne un quartier qu'une majorité de nous ici, mais également de la population lausannoise, aimons beaucoup pour nous y promener en famille et amener nos enfants jouer avec les différents jeux que notre respectueuse Municipalité a mis en place ces dernières années. C'est un endroit qui fait partie du patrimoine naturel de notre ville, que les candidats à la naturalisation sont fiers de montrer à leurs visiteurs venant d'autres cantons ou d'autres pays. Il s'agit des quartiers de Sauvabelin et de la Clochatte.

Néanmoins, il est nécessaire de réaliser quelques aménagements qui, dans la réalité, apporteront plus de sécurité à la vie des piétons, aux cyclistes et aux automobilistes traversant la route de la Clochatte. Surtout, ils rendront plus faciles les accès des habitants de ces quartiers avec leurs voisins des quartiers d'Isabelle-de-Montolieu et de Boissonet. Comme vous l'avez lu dans mon postulat, je demande une série d'études à la Municipalité pour faire des aménagements. Pour toutes ces raisons, et pour ne pas faire plus long – je pense que vous avez tous devant vous le postulat, que vous avez lu –, je demande à ce Conseil que mon postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Johan Pain (EàG)** : – Je voudrais appuyer ce postulat et rappeler qu'il y a un problème depuis de nombreuses années, en particulier au terminus, à la Clochatte, y compris au niveau des transports publics.

**Le président** : – Je vous rappelle que ce n'est pas une discussion sur le postulat, mais sur le renvoi ou non à la Municipalité. Je ne voulais pas mettre un terme de façon aussi abrupte à vos propos, mais c'était juste pour que vous n'enchaîniez pas trop longtemps sur le fond. Nous avons compris que vous souteniez la demande.

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

## Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »

Développement

Dans de nombreuses villes et villages, pour honorer une personnalité exceptionnelle, une bourgeoisie d'honneur lui est décernée, sur décision du Conseil communal, ou la pose d'une plaque commémorative, voire la dénomination d'une rue ou d'un lieu est décidée par la Municipalité.

A Lausanne, trois autres distinctions honorifiques existent, avec une prise de décision municipale, et les faits montrent que la bourgeoisie d'honneur n'est plus utilisée depuis des décennies, peut-être en raison du débat public qui serait engagé et de l'indélicatesse potentielle d'une décision contestée.

Depuis 1964, notre ville décerne sur décision de la Municipalité le **Prix de Lausanne**<sup>2</sup> (18 personnalités, dont 2 femmes, ainsi que le CIO). La dernière remise a eu lieu en 2015.

Avec l'importance prise par le Concours de danse bien connu, au nom homonyme, une confusion semble exister et sa dénomination pourrait devoir être adaptée.

En 1981, à l'occasion de la célébration des 500 ans de son unification, en 1981, avec l'accord du Conseil communal, la Ville de Lausanne avait fait frapper des pièces d'or commémoratives permettant à la Municipalité d'honorer des personnalités importantes pour notre ville sous la dénomination de **Médaille d'or de Lausanne**.

Selon le site internet de la Ville, 7 médailles d'or ont été décernées les 3 premières années, seules 2 l'ont été les 3 années suivantes, et aucune depuis 2013. Ainsi, en 38 années, ce ne sont que 20 personnalités<sup>3</sup> que la Municipalité a choisi d'honorer par cette Médaille, dont une seule femme.

De plus, spécifiquement dans le domaine sportif, la Ville de Lausanne décerne, sous décision de la Municipalité, des **Prix du Mérite sportif lausannois** (23 remises depuis 1981)<sup>4</sup>.

A y regarder de près, la spécificité de ces trois distinctions est peu claire.

Pour exemple, même si le Prix du Mérite sportif concerne bien justement des personnalités du monde sportif, ce sont également deux personnalités sportives qui sont les dernières à avoir reçu le Prix de Lausanne à ce jour. Et les 4 premiers récipiendaires du Mérite sportif ont également reçu, en 1981 et 1983, la Médaille d'Or nouvellement créé ...

Les spécificités de la Médaille d'or et du Prix de Lausanne n'apparaissent pas, ni par des explications sur le site de la Ville, ni par la comparaison des listes des personnalités qui les

<sup>2</sup> Liste sous <https://www.lausanne.ch/hors-arbo/ceremonies-officielles/prix-de-lausanne/liste-recipientaires.html>

<sup>3</sup> Une liste se trouve sous <https://www.lausanne.ch/hors-arbo/ceremonies-officielles/medaille-or/liste-recipientaires-medaille-or.html>

<sup>4</sup>Liste sous <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/sports-et-cohesion-sociale/service-des-sports/recompenses-aux-sportifs-lausannois/prix-du-merite-sportif-lausannois.html>

ont reçus. Une hiérarchisation de l'importance n'est pas perceptible, ni un domaine d'activité particulier.

Aussi, il pourrait être judicieux d'unifier ces deux formes d'hommage sous la dénomination de **Médaille d'or de la Ville de Lausanne**, sous réserve que les pièces d'or soient encore adéquates à un tel hommage, ou sous un autre titre, ce qui permettrait aussi de régler la question de la confusion avec le Concours de danse.

Précisons que le Prix du Mérite sportif lausannois a l'avantage de disposer de dispositions réglementaires, précisant opportunément par exemple les conséquences d'une révélation de dopage confirmée (radiation de la liste).

Pour compléter le panorama des prix lausannois, rappelons notamment encore d'une part que le Conseil des Jeunes de Lausanne organise chaque année un Prix Jeunesse, sous la forme d'un concours avec diverses catégories, dont les gagnants sont désignés sous sa responsabilité par un jury spécifique, d'autre part que diverses formes d'aide à la création artistique existent, avec des commissions d'attribution mises en place par le Service de la Culture.

Enfin, deux considérations devraient pouvoir compléter l'étude : la nécessaire représentation équilibrée entre les désignations de femmes et d'hommes, ainsi que l'élargissement des champs d'activité reconnus par la prise en compte par exemple des dimensions sociale ou locale.

**Par ce postulat, nous proposons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de revoir les formes et titres par lesquels notre Ville souhaite honorer des personnalités exceptionnelles, en proposant cas échéant les réformes nécessaires et en favorisant une juste représentation à l'avenir entre les femmes et les hommes.**

Discussion préalable

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.)** : – Par ce postulat, je propose à la Municipalité d'étudier l'opportunité de revoir les formes et titres par lesquels notre Ville souhaite honorer des personnalités exceptionnelles, en proposant cas échéant les réformes nécessaires et en favorisant une juste répartition à l'avenir entre les femmes et les hommes.

En effet, si la Ville de Lausanne a renoncé aux possibilités d'honorer des personnalités exceptionnelles par la remise d'une bourgeoisie d'honneur ou la dénomination d'une rue ou autre lieu, sa Municipalité dispose en principe de trois distinctions :

→ Le **Prix de Lausanne** qu'elle décerne depuis 1964. Avec l'importance prise par le Concours de danse bien connu, au nom homonyme, une confusion semble exister et sa dénomination pourrait devoir être adaptée.

→ Depuis 1981, elle décerne également des **Médailles d'or de Lausanne**.

→ Depuis 1981 également, spécifiquement dans le domaine sportif, la Ville de Lausanne décerne, sous décision de la Municipalité, des **Prix du Mérite sportif lausannois**.

A y regarder de près – mon développement écrit entre plus dans le détail –, il est aisé de constater

- que la spécificité de ces trois distinctions est peu claire,
- qu'elles ne sont plus décernées avec régularité depuis bien des années,
- que le rapport entre les hommes et les femmes est fortement déséquilibré...

Aussi mon postulat demande que ces distinctions honorifiques soient revues.

Je précise encore que parallèlement à ce postulat, pour obtenir une réponse plus rapidement – vous l'avez peut-être observé –, j'ai posé une question écrite demandant notamment à la Municipalité quel est le solde de médailles d'or disponibles et quelle est leur valeur actuelle.

Une discussion sur ce postulat intéresserait peut-être certains d'entre vous :

Je vous propose de modérer votre impatience, de l'envoyer ce soir directement à la Municipalité, et d'attendre, sagement, de disposer d'un rapport-préavis municipal pour ouvrir alors une discussion dans la commission qui ne manquerait pas d'être nommée !

La discussion est ouverte.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Cher postulant, je suis d'accord avec vous, on peut envoyer ce postulat directement à la Municipalité. Mais, avec peu de sérieux, je l'avoue, je suggère de réfléchir au vocabulaire dans le titre : « hommages ». Est-ce vraiment le bon mot dans ce cas, vu que vous cherchez une certaine égalité ?

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants »**

Développement

Les enfants habitant à plus d'un kilomètre de l'école ont droit à un abonnement de bus gratuit. Cet abonnement leur permet de se rendre aux activités extrascolaires mais également aux activités scolaires hors bâtiment. Par contre, les enfants habitant à moins d'un kilomètre de leur école ne bénéficient pas d'un abonnement et doivent donc se rendre à leur frais aux activités scolaires hors bâtiment. Cela engendre donc un coût supplémentaire pour la famille et peut être difficile pour certaines familles à revenus bas et comptant plusieurs enfants.

Mais surtout, cela constitue une inégalité de traitement pour les activités scolaires et ceci en totale infraction de l'article 19 Constitution qui stipule que tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition. En ce sens, le Tribunal fédéral a émis un arrêt (Arrêt du 7 décembre 2017 (2C\_206/2016)) qui annule deux dispositions de la loi thurgovienne sur l'école obligatoire. Celles-ci prévoyaient la possibilité de prélever une participation auprès des parents pour les éventuels coûts de cours de langues (allemand) en faveur de leurs enfants, ainsi que de manifestations scolaires obligatoires. Ces deux dispositions ne sont pas compatibles avec le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit.

Les activités extrascolaires, qu'elles soient sportives, ludiques, artistiques, sociales ou culturelles, contribuent à consolider les aspirations scolaires des enfants, leur permettent de découvrir leurs talents et leurs intérêts et d'élaborer leur projet de formation. Il est prouvé que les jeunes qui pratiquent des activités extrascolaires ont souvent des aspirations scolaires plus soutenues et sont plus motivés à poursuivre de plus longues études, puis que la majorité des activités sportives et artistiques impliquent indirectement beaucoup de notions de mathématiques, d'orientation spatiale, de coordination, de gestion du temps, du rythme, etc.

Les activités extrascolaires sont importantes pour la santé des enfants, car elles favorisent leur épanouissement personnel et social, constituent des passe-temps instructifs et

divertissants, permettent de développer leurs talents, de renforcer leurs connaissances, leurs compétences, leur sentiment d'appartenance, l'apprentissage de valeurs comme la persévérance et le sens des responsabilités et leur permettent d'éviter la sédentarité et l'addiction aux écrans. Elles apportent également des bienfaits d'ordre relationnel, car elles favorisent les liens avec leurs pairs et avec des adultes significatifs et permettent de tisser des amitiés, ce qui contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant. Quand les activités sont bien guidées et bien structurées, les enfants s'entraident et s'encouragent à s'améliorer, ce qui est également bénéfique pour leur estime de soi et par conséquent être plus à l'aise à l'école.

Il n'est pas acceptable qu'un enfant, contrairement à certains de ses camarades, soit empêché de participer à une activité extrascolaire par manque de moyens de ses parents.

Ce postulat souhaite donc réparer une inégalité et permettre à la Municipalité de se mettre en conformité avec notre Constitution, mais il souhaite également voir plus loin et permettre aux enfants de pouvoir se développer harmonieusement sans que le coût du déplacement soit un problème. Il souhaite enfin permettre de développer une habitude à utiliser les transports publics dès le plus jeune âge.

**Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'offrir un titre de transport à tous les écoliers et écolières de notre ville.**

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG)** : – Les enfants qui habitent à moins de 1 km de leur école ne bénéficient pas d'un titre de transport gratuit, et doivent donc se rendre à leurs frais aux activités extrascolaires, ce qui constitue une inégalité de traitement. Surtout, c'est une infraction à l'article 19 de la Constitution, qui stipule que tous les moyens servant directement le but de l'enseignement doivent être mis gratuitement à disposition.

Ce postulat souhaite donc réparer une inégalité et permettre à la Municipalité de se mettre en conformité avec notre Constitution en l'invitant à étudier l'opportunité d'offrir un titre de transport à tous les écoliers et écolières. Je souhaiterais que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Chère postulante, je dois vous faire une confidence : j'étais à l'époque scolarisé dans une école située à moins d'un kilomètre de chez moi, ce qui fait que je ne bénéficiais pas d'un titre de transport gratuit. Comme vous pouvez le constater, cela a laissé des séquelles irréversibles sur mon organisme.

Plaisanterie à part, je crois que vous faites une lecture un peu large de l'article 19 de notre Constitution fédérale. On voit en filigrane de ce postulat une tentative d'introduire la tactique du salami. Vous êtes venue à plusieurs reprises réclamer la gratuité, au sens socialiste du terme, comme j'ai déjà eu l'occasion d'élucubrer à ce sujet, des transports publics. Il semble que là, pour le coup, vous faites la tactique du salami en la réclamant pour une catégorie de la population seulement. Il nous paraît incontournable que ce postulat fasse l'objet d'une étude circonstanciée au sein d'une commission.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par le nombre suffisant de voix.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

## **Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « Amélioration énergétique pour tou-te-s, avec privilèges ! »**

### Développement

Une part importante des émissions de gaz à effet de serre émis en Suisse est due au chauffage des bâtiments.<sup>5</sup> S'il y a certes beaucoup de progrès qui peuvent être réalisés dans les techniques de chauffage, comme le font de manière constante les SIL en développant le chauffage à distance ou la géothermie, une grande amélioration doit également venir de l'isolation des bâtiments existants. Ce constat a été fait il y a bien des années, mais les rénovations prennent du temps et le parc immobilier suisse revoit ses isolations et l'efficacité énergétique des bâtiments bien trop lentement pour pouvoir garantir une neutralité des émissions carbone d'ici à 2030 comme le demandent beaucoup, voire même 2050 comme le demandera l'initiative dite « pour les glaciers ».

Les raisons de ces délais de mise en œuvre sont nombreuses, mais la procédure administrative liée à ces rénovations n'y est certainement pas pour rien. En effet, si ces travaux d'isolation ne sont pas considérés, d'un point de vue administratif, de « travaux de faibles importances » (comme c'est le cas pour les isolations périphériques conformément à l'article 72d RLATC), le constructeur devra passer par la procédure communale et cantonale ordinaire d'examen des plans, de mise à l'enquête publique et de traitement des oppositions avant d'obtenir son permis de construire. De plus, ces autorisations, qu'elles soient données par la voie ordinaire ou par dispense d'enquête par le biais de l'article 72d RLATC, doivent en règle générale recueillir l'aval de plusieurs services cantonaux et communaux, ce qui en rallonge fortement le temps de traitement.

La Cour des comptes du Canton de Vaud a d'ailleurs récemment publié un rapport d'audit concernant la procédure de permis de construire et d'habiter de la Ville de Lausanne,<sup>6</sup> démontrant diverses lacunes à ce niveau. L'une des recommandations de la Cour est celle « *d'attribuer un rôle de leader à une seule entité chargée de la police des constructions, d'instaurer une collaboration plus étroite entre les différents services impliqués et de mettre en place des indicateurs de gestion. Dans l'optique d'une simplification des procédures et d'une réduction des coûts, elle recommande également un meilleur usage de la possibilité donnée par la loi de ne pas soumettre à autorisation les constructions de minime importance* ». <sup>7</sup> La Cour a également relevé la lenteur excessive de ces procédures dans la Commune, malgré les améliorations déjà effectuées, et la nécessité d'améliorer cette gestion.

Dans la plupart des cas de purs et exclusifs travaux d'amélioration énergétique (isolation plus performante ou supplémentaire des bâtiments, installations d'équipements plus efficaces, etc.), cette procédure peut constituer un frein conséquent puisqu'elle peut être coûteuse, risquée et surtout longue, alors que l'impact négatif sur le bâtiment et le voisinage est minime, voire inexistant. Une organisation interne simplifiée et rapide, qui tienne tout de même compte des autres intérêts publics en la matière, tels que la préservation du patrimoine bâti et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé des personnes, pourrait ainsi permettre d'augmenter le nombre de rénovations de ce type (par des particuliers ou sur des immeubles publics) sans pour autant porter atteinte aux droits de tiers ou à la qualité du patrimoine immobilier lausannois.

Le présent postulat demande dès lors à la Municipalité d'examiner l'opportunité de mettre en place, dans les limites des normes applicables, une organisation simplifiée et rapide (notamment entre ses services et en lien avec le Canton) pour l'autorisation des travaux visant

<sup>5</sup><http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/semure-bien-etre/indicateurs/emissions-gaz-effet-serre-assetdetail.6126976.html>

<sup>6</sup><http://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/projets/news/audit-n-49-audit-de-la-performance-des-processus-doctroi-des-permis-de-construire-et-dhabiter-o/>

<sup>7</sup>[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/cour\\_comptes/2\\_Communiqes\\_de\\_presse\\_audits/49\\_Communiqé.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/2_Communiqes_de_presse_audits/49_Communiqé.pdf)

exclusivement à l'amélioration énergétique des bâtiments, tout en préservant la qualité patrimoniale des bâtiments.

Discussion préalable

**M. Xavier Company (V)** : – Pour ce postulat, je suis parti de trois constats. Le premier, c'est qu'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en Suisse provient des bâtiments, et donc de leur chauffage. Mais des solutions pour diminuer ces émissions existent, notamment par une meilleure isolation.

Le deuxième, c'est que nous avons longuement parlé d'un certain rapport sur le deal de rue la semaine passée, mais nous avons assez peu parlé du rapport de la Cour des comptes, de 141 pages, qui porte notamment sur les durées de traitement des procédures de permis de construire dans notre commune.

Le troisième, c'est que, de compétence communale, notamment fondée sur la Loi sur l'aménagement du territoire, mais également sur la Loi sur l'énergie, article 15, la Ville doit examiner tous les travaux soumis à enquête pour voir si nous pouvons les admettre, soit par le biais d'une enquête publique, soit directement par une dispense d'enquête publique. Il est important de continuer ce contrôle et de le renforcer, notamment pour que ces demandes ne soient pas seulement du *green-washing*, mais une réelle économie d'énergie.

Sur ces constants, il m'a donc paru nécessaire de faciliter les demandes d'amélioration énergétique, mais uniquement les réelles demandes d'amélioration énergétique, non pas d'un point de vue légal, puisque nous sommes liés par la Loi sur l'aménagement du territoire et par la Loi sur l'énergie, comme je viens de le dire, mais d'un point de vue d'organisation interne et d'organisation et de relations avec le Canton.

Afin d'accélérer et rendre plus faciles ces traitements administratifs, sans diminuer la qualité du contrôle, il nous paraît donc nécessaire de simplifier le traitement interne et de mieux le coordonner. Pour le climat, pour les constructeurs, mais aussi pour la Ville, pour diminuer peut-être le nombre de personnes qui se penchent sur ces demandes, il m'apparaît que cette solution est gagnant-gagnant. Puisqu'elle vise une accélération de la procédure, je demande son renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Le groupe PLR est aussi d'avis qu'il faut renvoyer ce postulat à la Municipalité. Toutefois, nous aimerions dire que, dans ce traitement simplifié, la Municipalité ne devrait pas oublier le patrimoine et la protection de l'aspect esthétique des bâtiments. On sait que sur les notes 3 et 4 du recensement, 12 cm d'isolation périphérique changent les choses. Cet élément devra donc être pris en compte.

**M. Xavier Company (V)** : – Merci, monsieur Carrel, pour cette précision, qui figure dans le développement de mon postulat. Evidemment que c'est une des choses à prendre en compte dans le contrôle, qui est toujours nécessaire, fondé sur les deux lois qui lient la Municipalité.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts « Amélioration énergétique pour tou-te-s, avec privilèges ! » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

## **Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? »**

Discussion sur l'octroi de l'urgence

M. Pierre Conscience requiert l'application de l'article 68 du Règlement du Conseil et demande à ce que le Conseil se prononce sur l'octroi de l'urgence.

La discussion est ouverte.

**Le président** : – Je vous donne rapidement la position du Bureau, puis chaque groupe peut exprimer sa position sur l'urgence avant de passer au vote.

Le Bureau constate tout d'abord, comme il a déjà été le cas par le passé, que nous avons clairement ici une interpellation sur un objet de politique fédérale, à l'approche d'une votation fédérale. L'objectif de ces interpellations, comme l'histoire nous l'a démontré, est essentiellement d'obtenir une résolution qui donne la position du Conseil communal.

Conformément à notre règlement, ce n'est pas l'objectif d'une interpellation, qui doit porter sur des faits de l'administration lausannoise. Nous avons jugé qu'en plus de cet aspect, l'interpellation ne répondait pas aux critères d'urgence. Donc, par cohérence avec la ligne définie depuis le début de l'année, nous avons refusé cette urgence, mais libre à vous de prendre la décision qui vous chante.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Nous avons débattu au sein de notre groupe l'opportunité de cette urgence. A notre sens, l'impact économique de cette votation fédérale sur la Ville de Lausanne, si on parle en cas d'espèce, la compensation fédérale qui viendrait s'ajouter aux finances lausannoises est une question qu'on ne saurait traiter après les votations. On a besoin de chiffres. En ce sens, uniquement pour ces informations, nous pensons qu'il est utile de prendre cette interpellation urgente aujourd'hui.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Nous avons trois arguments en faveur de l'urgence. Premièrement, si je regarde la liste des interpellations que nous avons à l'ordre du jour, on constate qu'il faut arriver jusqu'à l'interpellation 30 pour trouver une interpellation ordinaire, mais pas du tout en première position. Si les interpellateurs avaient choisi une interpellation ordinaire, elle aurait été traitée en janvier, peut-être même en février. Il est très peu probable qu'une telle interpellation vienne en discussion avant la votation. Donc, sur la forme, nous devons dire que l'interpellation urgente est probablement le bon moyen pour aborder le sujet.

Deuxièmement, en 2017, la Municipalité de Lausanne s'était engagée contre la RIE III fédérale et nous avons eu une discussion ici, dans ce Conseil, sur ce sujet. Cette discussion antérieure est un précédent, et nous ne voyons pas pourquoi aujourd'hui on n'aurait pas de discussion.

Finalement, le Bureau dit que ce n'est pas vraiment une affaire de compétence de Lausanne. Mais si la Municipalité de Lausanne s'engage dans la campagne référendaire en cours, elle fera campagne pour ou contre la RFFA. Il est évident que cela devient alors obligatoirement une question lausannoise. Donc, la première question, sous la rubrique 4, doit naturellement trouver réponse aujourd'hui. D'ici un mois, elle n'a plus de sens. Nous soutenons l'urgence pour ces trois motifs.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Pour une fois, le groupe PLR se montre solidaire de la présidence. Nous estimons que c'est une question avant tout fédérale et que notre ordre du jour n'a pas à se faire cambrioler de cette façon par une initiative qui aurait pu faire l'objet d'une simple question écrite.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Le groupe UDC va soutenir l'urgence. On pense que c'est une discussion qu'il faut avoir dans le cadre de ce plénum, entre autres par rapport à ce paquet qui lie fiscalité et AVS. Il serait très intéressant d'en parler très rapidement dans le cadre de la Ville de Lausanne.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Notre groupe suit l’avis du Bureau.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je ne développerai pas mon argumentation plus en avant, mais je me permets de réagir aux motivations du Bureau.

Premièrement, sur le fait qu’il s’agit d’un objet fédéral, comme cela a été évoqué par un de mes préopinants, certes, cette réforme est fédérale, mais la Municipalité de Lausanne est concernée par les impacts de cette réforme, et elle s’est directement impliquée dans la campagne de la RIEIII. Cela concerne aussi l’administration de la Ville, dans ce qu’elle va faire et dire ces prochaines semaines, comme c’est explicité dans les réponses.

Sur les objectifs, excusez-moi, monsieur le président, mais je ne vous permets pas de dire que cette interpellation a pour objectif principal de déposer une résolution. Cette interpellation pose des questions pour lesquelles des réponses ont été formulées. Du reste, la Municipalité elle-même est entrée en matière sur le caractère urgent de pouvoir répondre à ces questions. C’est bien pour avoir des éclaircissements sur les conséquences de cette réforme pour la Ville que nous avons déposé cette interpellation. Bien sûr, nous ne nous empêcherons pas de déposer une résolution dans le cadre de cette discussion, mais prétendre qu’il s’agit de la motivation première de notre démarche dans ce cadre c’est nous prêter d’assez mauvaises intentions.

**Le président :** – Merci pour cette précision. Je me basais sur l’historique des débats sur des objets fédéraux.

La discussion est close.

**Le Conseil communal accepte l’octroi de l’urgence à l’interpellation de M. Conscience par une majorité de voix, une vingtaine d’avis contraires et une dizaine d’abstentions.**

---

### **Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? »**

Développement

Chaque année, des milliers de jeunes effectuent un "stage" dans le cadre de leur parcours professionnel. Leur nombre a connu une forte augmentation ces dernières années. Avec elle, les abus s'accumulent : stages non-rémunérés, absence d'apport pédagogique, stages avant même l'apprentissage, cumul de stages successifs, conditions de travail insatisfaisantes.

Faute de cadre juridique, ces pratiques sont devenues monnaie courante. Au lieu d'être une expérience enrichissante, tremplin vers le monde professionnel, un stage peut s'apparenter à une véritable plaie.

Le système de formation suisse, spécialement son accent sur la formation duale, fonctionne particulièrement bien. Cependant, les pratiques abusives - qui se font aux dépens des jeunes en formation, de la crédibilité du système de formation et du bon fonctionnement du marché du travail - doivent être sanctionnées pour ne pas le mettre en péril.

Actuellement, la législation autant fédérale que cantonale est extrêmement laxiste sur le sujet, ne mettant ni cadre ni limite (temporelle ou de salaire) à ces pratiques. Il est devenu aujourd'hui presque une obligation pour les jeunes sortant d'études de « devoir » faire un stage, pour avoir accès au marché du travail.

Hélas un cadre juridique sur les stages tarde à se mettre en place, tant au niveau suisse que vaudois. Les Jeunes Verts vaudois avaient déposés une pétition sur le sujet en 2015, qui avait reçu un écho favorable auprès du Grand-Conseil même si la réponse du Conseil d'État a été décevante. Malgré une réalité inquiétante, la situation n'est donc pas prête d'évoluer.

Les Villes sont des exemples en terme de conditions de travail et les stagiaires ne doivent pas être oubliés. En tant que plus grande ville du canton, Lausanne doit montrer l'exemple

au sein de son administration communale et inciter les employeurs et employeuses lausannois-es à adopter de bonnes pratiques en matière de stages.

Les éléments présentés ci-dessus amènent les interpellatrices et les interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien de stagiaires emploient en moyenne la Ville de Lausanne, dans quels services et pour quelle durée ?
2. Quelle a été l'évolution récente du nombre de stagiaires au sein de la Ville ?
3. Est-ce qu'il y a des règlements quant à la rémunération des stagiaires que ce soit au sein de l'administration ou des différents services ?
4. Quelles sont les pratiques en terme de défraiement (repas, transports) et de suivi pédagogique (formation, certificat de stage) des stagiaires ?
5. Est-ce qu'il y a des cahiers des charges précis sur l'intégration des stagiaires au sein des services et est-il assuré que le stage ne remplace pas un potentiel poste (dumping salarial) ?
6. L'administration communale engage-t-elle des stagiaires avant leur entrée en apprentissage professionnel ?
  - a. Si oui, dans quelles conditions ces engagements se font-ils ?
7. La Ville s'engage-t-elle auprès des employeurs et des employeuses privé-e-s du territoire communal pour y suivre la situation des stagiaires et participer à la mise en place d'un cadre acceptable pour les stagiaires ?
  - a. Si non, envisage-t-elle de le faire ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Chaque année, des milliers de jeunes effectuent un "stage" dans le cadre de leur parcours professionnel. Leur nombre a connu une forte augmentation ces dernières années. Avec elle, les abus s'accumulent : stages non-rémunérés, absence d'apport pédagogique, stages avant même l'apprentissage, cumul de stages successifs, conditions de travail insatisfaisantes.*

*Faute de cadre juridique, ces pratiques sont devenues monnaie courante. Au lieu d'être une expérience enrichissante, tremplin vers le monde professionnel, un stage peut s'apparenter à une véritable plaie.*

*Le système de formation suisse, spécialement son accent sur la formation duale, fonctionne particulièrement bien. Cependant, les pratiques abusives – qui se font aux dépens des jeunes en formation, de la crédibilité du système de formation et du bon fonctionnement du marché du travail – doivent être sanctionnés pour ne pas le mettre en péril.*

*Actuellement, la législation autant fédérale que cantonale est extrêmement laxiste sur le sujet, ne mettant ni cadre ni limite (temporelle ou de salaire) à ces pratiques. Il est devenu aujourd'hui presque une obligation pour les jeunes sortant d'études de « devoir » faire un stage, pour avoir accès au marché du travail.*

*Hélas un cadre juridique sur les stages tarde à se mettre en place, tant au niveau suisse que vaudois. Les Jeunes Verts vaudois avaient déposés une pétition sur le sujet en 2015, qui avait reçu un écho favorable auprès du Grand Conseil même si la réponse du Conseil d'Etat a été décevante. Malgré une réalité inquiétante, la situation n'est donc pas prête d'évoluer.*

*Les villes sont des exemples en termes de conditions de travail et les stagiaires ne doivent pas être oubliés. En tant que plus grande ville du Canton, Lausanne doit montrer l'exemple au sein de son administration communale et inciter les employeurs et employeuses lausannois-es à adopter de bonnes pratiques en matière de stages. »*

## Introduction

La Municipalité pratique une politique du personnel éthique, dans le respect du règlement du personnel, et visant une politique des ressources humaines exemplaire.

Elle encourage notamment la formation duale, tout en garantissant, avec le Bureau de la coordination de l'apprentissage, une égalité des chances auprès des jeunes gens et jeunes filles intéressé-e-s à s'engager au sein de notre administration. Elle organise dans ce cadre des stages d'observation durant lesquels le candidat ou la candidate peut découvrir l'exercice de la profession choisie.

D'autres stages sont régulièrement organisés au sein de la Ville. Précisons qu'ils sont en grande majorité proposés ponctuellement, en fonction des places disponibles. Pour les stages de longue durée, une rétribution adaptée est prévue par les dispositions réglementaires.

Bien qu'aucun règlement ne soit encore en vigueur, une réflexion concernant les conditions d'engagement des stagiaires garantissant un traitement équitable au sein de la fonction publique, tout en prévenant les risques de dumping salarial et ayant pour but de fixer les durées maximales des stages et leur conditions de renouvellement, est actuellement en cours.

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Combien de stagiaires emploie en moyenne la Ville de Lausanne, dans quels services et pour quelle durée ?**

En 2017, ce sont 372 stagiaires qui ont été accueilli-e-s dans 31 services de la Ville pour une durée moyenne de sept jours.

Précisons que la durée minimale d'un stage est de 1 jour et que la durée maximale est de 200 jours (1 mois = 20 jours ouvrables).

**Question 2 : Quelle a été l'évolution récente du nombre de stagiaires au sein de la Ville ?**

En fonction des périodes observées, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017, il est constaté une évolution relativement stable :

**2015 : 363                      2016 : 409                      2017 : 372                      Moyenne : 381**

**Question 3 : Est-ce qu'il y a des règlements quant à la rémunération des stagiaires que ce soit au sein de l'administration ou des différents services ?**

Oui, la rémunération des salaires est clairement définie dans l'Instruction administrative du règlement du personnel de l'administration communale 81.08 « rétribution stagiaires » :

	CHF/semaine
Stage de 1 à 3 semaines	CHF 249.00

	CHF/mois
Stage de 1 à 3 mois	CHF 996.00
Dès le 4 <sup>e</sup> mois, le salaire est augmenté à	CHF 1'073.00

**Question 4 : Quelles sont les pratiques en termes de défraiement (repas, transports) et de suivi pédagogique (formation, certificat de stage) des stagiaires ?**

Selon la pratique actuelle, la majorité des services, soit 29 sur les 39 que comprend la Ville, délivrent un certificat de stage, ce qui s'explique par la typologie des stages. En effet, il n'est pas pertinent de délivrer un certificat ou une attestation de stage quand il s'agit d'un stage « découverte » ou d'une journée à l'intention d'écoliers ou d'écolières. En outre, aucun remboursement de frais (repas, transports, etc.) n'est accordé. Un responsable du suivi du stagiaire est toujours nommé.

**Question 5 : Est-ce qu'il y a des cahiers des charges précis sur l'intégration des stagiaires au sein des services et est-il assuré que le stage ne remplace pas un potentiel poste (dumping salarial) ?**

Un cahier des charges (plan d'intégration et/ou suivi de stage) est généralement prévu. Toutefois, un cahier des charges ou plan d'intégration n'est pas nécessaire lors de l'accueil des écoliers et des écolières, par exemple, lors d'un stage « découverte ». Par définition, un stagiaire ne remplace pas un fonctionnaire.

**Question 6 : L'administration communale engage-t-elle des stagiaires avant leur entrée en apprentissage professionnel ?**

**a. si oui, dans quelles conditions ces engagements se font-ils ?**

Oui, sous la forme de stages d'observation de 1 à 3 jours pour permettre d'évaluer le /la futur-e apprenti-e avant son engagement. Dans le domaine spécifique de l'accueil de jour, des stages préalables peuvent être proposés à des jeunes sans place d'apprentissage. Les stagiaires sont parfaitement encadrés par le personnel communal.

**Question 7 : La Ville s'engage-t-elle auprès des employeurs et des employeuses privé-e-s du territoire communal pour y suivre la situation des stagiaires et participer à la mise en place d'un cadre acceptable pour les stagiaires ?**

**a. si non, envisage-t-elle de le faire ?**

La Ville n'a qu'une faible légitimité légale ou politique en matière de conditions de travail dans les entreprises sises sur son territoire. Tout au plus, l'inspection communale du travail peut relever des conditions de travail générales non admissibles au sens de la loi sur le travail, en matière d'horaire, de santé et de sécurité au travail par exemple et, par conséquent, demander de les modifier, autant pour le personnel fixe que pour les stagiaires.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

**M. Ilias Panchard (V) :** – Je ferai assez court. Une vingtaine de minutes devraient suffire pour cet objet – non, ce sera un peu plus rapide. Je ne vous rappellerai pas le contexte, même si, hélas, pas grand-chose ne change au niveau fédéral, cantonal ou communal pour la situation des stagiaires.

Ce sujet concerne peut-être les plus jeunes d'entre nous. En termes de durée des stages, de salaire, d'enchaînement des stages et de manque de reconnaissance, c'est un thème qui rebondit assez souvent au niveau fédéral, avec différentes interpellations. Au niveau du Canton, une pétition des Jeunes Verts a aussi été déposée, et la réponse du Conseil d'Etat est insatisfaisante.

Je suis globalement satisfait de la réponse de la Municipalité, qui dit qu'une réflexion générale est en cours. J'espère que cette réflexion aboutira assez vite pour prendre des mesures qui permettront de meilleures conditions d'engagement des stagiaires pour lutter contre le dumping salarial, fixer des durées maximales et empêcher un peu ce renouvellement continu des stages.

Je n'ai pas de résolution. J'ai peut-être une petite frustration sur la dernière question, mais vous me direz que c'est intrinsèque à l'engagement politique dans la réponse. Cette frustration n'est pas nouvelle dans ce Conseil, parce que la marge de manœuvre de l'Inspection communale du travail est assez limitée. Cela a souvent été souligné. On attend ce rapport pour voir ce qui est possible, mais il nous faudra surtout agir au niveau fédéral et cantonal, même si ce n'est pas gagné, pour forcer les employeurs lausannois, et au-delà, à respecter un minimum de règles dans l'engagement des stagiaires.

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard : « *Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts : « Que pense Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ? »**

Développement

Le projet de Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) a été voté aux Chambres fédérales le 28 septembre 2018. Un référendum porté par les syndicats, les Verts, la gauche combative et des fédérations de consommateurs a abouti au mois de janvier et sera soumis au vote populaire le 19 mai 2019.

Les artisans de ce projet le présentent comme un moyen d'en finir avec un privilège fiscal : les « statuts spéciaux » réservés à certaines multinationales et autres holdings installées en Suisse. Ces arrangements réalisés entre entreprises et administrations cantonales constituent en effet une manœuvre agressive de dumping fiscal. Il est donc urgent d'abolir ces privilèges permettant à des dirigeant-e-s d'entreprise de négocier une fiscalité au rabais en Suisse pour échapper au fisc de leur pays.

Mais sous prétexte de supprimer ce privilège, le projet RFFA constitue en réalité un puissant outil pour accroître la place concurrentielle de la Suisse au niveau international, renforcer le paradis fiscal helvétique et lui permettre de piller plus encore les recettes fiscales d'autres Etats, en particulier les plus pauvres. En ce sens, elle est la sœur jumelle de sa version précédente, la RIE3, refusée massivement par les urnes en 2017. Il est ainsi faux de penser que ce projet limitera la concurrence fiscale, tant sur le plan international qu'intercantonal. Comme l'a montré l'anticipation vaudoise de cette réforme, il faut s'attendre également à de considérables reports de charges, en particulier sur les communes.

En enjoignant les cantons à baisser de quelque 40% leur taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises pour le faire tomber à une moyenne de 8%, les autorités suisses vont encore plus loin que la politique menée par le président des Etats-Unis Donald Trump, qui n'a pas osé descendre ce taux sous la barre des 20%. A cette baisse, s'ajoute encore une série de niches fiscales (patent box, déduction des dépenses R&D, déduction des intérêts notionnels)

qui permettront aux entreprises les plus riches de réduire encore leur bénéfices imposables de 70% ! D'ailleurs, les sociétés multinationales actuellement au bénéfice d'un statut le savent bien, puisqu'elles figurent parmi les premiers soutiens à RFFA.

Du reste, les mesures présentées comme les « compensations fiscales » de RFFA sont en réalité de la poudre aux yeux : le relèvement de l'imposition des dividendes n'est qu'un retour partiel sur la deuxième réforme de l'imposition des entreprises (RIE2). Et de la même manière que le prévoit la RIE3 vaudoise, les multinationales disposeront d'une imposition privilégiée pour encore cinq ans au moins après l'entrée en vigueur de la RFFA (dispositions transitoires relatives à la dissolution des réserves latentes), tout en pouvant d'ores et déjà bénéficier des nouveaux mécanismes de déduction.

Par ailleurs, il est également faux de croire qu'une baisse de l'imposition sur le bénéfice profitera à toutes les entreprises suisses, en particulier les PME. L'immense majorité des entreprises inscrites à un registre du commerce en Suisse ne paient pas cet impôt, soit que leur statut les en exempte, soit qu'elles ne réalisent pas de bénéfices imposables. Dans le canton de Vaud, 75% des entreprises ne paient pas d'impôt sur les bénéfices et seules 1.76% d'entre elles règlent les quelque 94% de cette enveloppe fiscale. Ce sont donc les entreprises qui réalisent les plus gros profits qui profiteront de cette réforme.

La conséquence de cette politique des caisses vides est bien connue pour les collectivités locales : les comptes publics s'assèchent, provoquant des coupes drastiques dans le financement des services publics et le report de la charge fiscale sur les contribuables physiques. On l'observe déjà aujourd'hui dans le canton de Vaud, où l'anticipation hasardeuse de la RIE3 y provoque déjà des hausses d'impôts dans plusieurs communes et met les services publics sous pression, en particulier dans les domaines de l'accueil de la petite enfance et celui de la santé.

En 2017, la Municipalité de Lausanne, s'était engagée contre la RIE3 fédérale : « Les pertes pour Lausanne s'élèveront à plusieurs dizaines de millions de francs. Il est impossible d'être plus précis, car il subsiste toute une série de doutes sur l'utilisation des nouveaux outils fiscaux par le Canton », développait alors la Municipale en charge des finances Mme Florence Germond (L'Hebdo, 26 janvier 2017). Difficile de dire autre chose du projet RFFA désormais soumis au vote populaire. La Ville de Lausanne s'est engagée contre la RIE3 avec de nombreuses autres villes de Suisse, comme Bienne qui, dès le vote de RFFA aux Chambres, a annoncé son soutien au référendum contre la réforme. Comme pour la capitale du Jura bernois, un engagement de la Ville de Lausanne contre ce projet de réforme se ferait en cohérence avec les raisons qui l'avaient motivée à faire campagne en 2017.

Dans ce contexte, les soussigné-e-s posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle préciser les pertes fiscales pour la ville de Lausanne qu'impliquerait la mise en œuvre de la RFFA dans sa mouture votée le 28 septembre 2018 ?
2. Dans l'éventualité où la réforme devrait être approuvée en votation, quels engagements peut prendre la Municipalité pour qu'elle n'impacte pas les ressources budgétaires et le financement des services publics et prestations communales à la population ? A l'inverse, la Municipalité a-t-elle déjà envisagé des coupes budgétaires, des plans d'économies ou encore des mesures sur le taux communal d'imposition en lien avec la mise en œuvre de cette réforme ? Si oui, lesquelles ?
3. La Municipalité prévoit-elle des mesures pour atténuer, dans la mesure de ses moyens, le transfert de charges fiscales des personnes morales sur les personnes physiques induites par cette réforme ?
4. La Municipalité de Lausanne entend-elle s'engager dans la campagne référendaire en cours et faire campagne contre RFFA ? Si oui, que compte-t-elle mettre en œuvre pour faire connaître à la population lausannoise les effets néfastes de cette réforme ?

5. Par ailleurs, la Municipalité n'estime-t-elle pas que les dispositions transitoires liées à la dissolution des réserves latentes, prévues tant par RFFA que par la RIE3 vaudoise, empêchera la ville de Lausanne d'encaisser de substantielles recettes supplémentaires liées à la suppression des statuts spéciaux ?

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je tiens, en premier lieu, à vous remercier, vous toutes et tous, chers collègues, pour avoir soutenu la demande de traitement prioritaire que nous vous avons soumis ce soir. Le choix que nous avons fait d'en discuter ce soir témoigne du fait que nous mesurons, toutes et tous, l'importance de cette réforme, les conséquences qu'elle pourrait avoir si elle était mise en œuvre, quelles que soient nos positions. Quelles que soient les projections que nous faisons sur le projet Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS, nous sommes conscients du fait que cette réforme aura des impacts considérables pour notre commune, pour le Canton dans lequel elle se situe, le pays dans lequel elle se situe et la vie économique qui traverse notre pays.

Pour être sincère avec vous, je croyais que le jeu de ping-pong des questions-réponses n'aurait pas lieu ce soir. J'avais plutôt pensé introduire mon propos sur la base des réponses qui auraient déjà été portées à votre connaissance, donc je vous propose de ne pas aller plus loin. Vous avez pu lire mon interpellation urgente, les raisons qui motivent les questions que nous posons. Je poserai donc les questions et je reprendrai la parole plus tard.

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Le projet de Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) a été voté aux Chambres fédérales le 28 septembre 2018. Un référendum porté par les syndicats, les Verts, la gauche combative et des fédérations de consommateurs a abouti au mois de janvier et sera soumis au vote populaire le 19 mai 2019.*

*Les artisans de ce projet le présentent comme un moyen d'en finir avec un privilège fiscal : les « statuts spéciaux » réservés à certaines multinationales et autres holdings installées en Suisse. Ces arrangements réalisés entre entreprises et administrations cantonales constituent en effet une manœuvre agressive de dumping fiscal. Il est donc urgent d'abolir ces privilèges permettant à des dirigeant-e-s d'entreprise de négocier une fiscalité au rabais en Suisse pour échapper au fisc de leur pays.*

*Mais sous prétexte de supprimer ce privilège, le projet RFFA constitue en réalité un puissant outil pour accroître la place concurrentielle de la Suisse au niveau international, renforcer le paradis fiscal helvétique et lui permettre de piller plus encore les recettes fiscales d'autres Etats, en particulier les plus pauvres. En ce sens, elle est la sœur jumelle de sa version précédente, la RIE3, refusée massivement par les urnes en 2017. Il est ainsi faux de penser que ce projet limitera la concurrence fiscale, tant sur le plan international qu'intercantonal. Comme l'a montré l'anticipation vaudoise de cette réforme, il faut s'attendre également à de considérables reports de charges, en particulier sur les communes.*

*En enjoignant les cantons à baisser de quelque 40% leur taux d'imposition sur le bénéfices des entreprises pour le faire tomber à une moyenne de 8%, les autorités suisses vont encore plus loin que la politique menée par le président des Etats-Unis Donald Trump, qui n'a pas osé descendre ce taux sous la barre des 20%. A cette baisse, s'ajoute encore une série de niches fiscales (patent box, déduction des dépenses R&D, déduction des intérêts notionnels) qui permettront aux entreprises les plus riches de réduire encore leur bénéfices imposables de 70% ! D'ailleurs, les sociétés multinationales actuellement au bénéfice d'un statut le savent bien, puisqu'elles figurent parmi les premiers soutiens à RFFA.*

*Du reste, les mesures présentées comme les « compensations fiscales » de RFFA sont en réalité de la poudre aux yeux : le relèvement de l'imposition des dividendes n'est qu'un retour partiel sur la deuxième réforme de l'imposition des entreprises (RIE2). Et de la même manière que le prévoit la RIE3 vaudoise, les multinationales disposeront d'une imposition privilégiée pour encore cinq ans au moins après l'entrée en vigueur de la RFFA (dispositions*

*transitoires relatives à la dissolution des réserves latentes), tout en pouvant d'ores et déjà bénéficier des nouveaux mécanismes de déduction.*

*Par ailleurs, il est également faux de croire qu'une baisse de l'imposition sur le bénéfice profitera à toutes les entreprises suisses, en particulier les PME. L'immense majorité des entreprises inscrites à un registre du commerce en Suisse ne paient pas cet impôt, soit que leur statut les en exempte, soit qu'elles ne réalisent pas de bénéfices imposables. Dans le canton de Vaud, 75% des entreprises ne paient pas d'impôt sur les bénéfices et seules 1.76% d'entre elles règlent les quelque 94% de cette enveloppe fiscale. Ce sont donc les entreprises qui réalisent les plus gros profits qui profiteront de cette réforme.*

*La conséquence de cette politique des caisses vides est bien connue pour les collectivités locales : les comptes publics s'assèchent, provoquant des coupes drastiques dans le financement des services publics et le report de la charge fiscale sur les contribuables physiques. On l'observe déjà aujourd'hui dans le canton de Vaud, où l'anticipation hasardeuse de la RIE3 y provoque déjà des hausses d'impôts dans plusieurs communes et met les services publics sous pression, en particulier dans les domaines de l'accueil de la petite enfance et celui de la santé.*

*En 2017, la Municipalité de Lausanne, s'était engagée contre la RIE3 fédérale : « Les pertes pour Lausanne s'élèveront à plusieurs dizaines de millions de francs. Il est impossible d'être plus précis, car il subsiste toute une série de doutes sur l'utilisation des nouveaux outils fiscaux par le Canton », développait alors la Municipale en charge des finances Mme Florence Germond (L'Hebdo, 26 janvier 2017). Difficile de dire autre chose du projet RFFA désormais soumis au vote populaire. La Ville de Lausanne s'est engagée contre la RIE3 avec de nombreuses autres villes de Suisse, comme Bienne qui, dès le vote de RFFA aux Chambres, a annoncé son soutien au référendum contre la réforme. Comme pour la capitale du Jura bernois, un engagement de la Ville de Lausanne contre ce projet de réforme se ferait en cohérence avec les raisons qui l'avaient motivée à faire campagne en 2017 ».*

## **Préambule**

La réforme fiscale et financement de l'AVS (ci-après : RFFA) a été adoptée par le Parlement fédéral en septembre 2018. Cette réforme doit permettre d'une part à la Suisse de mettre en conformité son système d'imposition des entreprises avec les exigences internationales et, d'autre part, à renforcer l'AVS en augmentant ses recettes, respectivement les garanties de financement.

La mesure principale pour atteindre le premier but de la RFFA est la suppression des statuts fiscaux spéciaux dont pouvaient bénéficier les entreprises, particulièrement celles opérant à l'international. Des outils ont également été mis à disposition des cantons afin qu'ils puissent avoir une marge de manœuvre s'agissant de l'imposition des personnes morales.

Entre le projet de la RIE III fédérale et la RFFA, ces outils ont subi un fort rééquilibrage. Ainsi, et par exemple, les périmètres couverts par les outils fiscaux tels que les « patent box » et les déductions pour les dépenses de recherche et développement ont été revus et restreints, tandis que la compensation de la Confédération aux cantons est assortie d'une obligation faite à ces derniers d'à leur tour octroyer une compensation adéquate aux communes pour les conséquences de la baisse des recettes fiscales<sup>8</sup>.

Cet élément est en effet essentiel pour la Municipalité. Les villes n'avaient alors pas été intégrées dans le processus d'élaboration de la réforme, et n'étaient pas vraiment identifiées dans le dispositif prévu alors même que les dix plus grandes d'entre elles génèrent plus de la moitié du produit de l'impôt fédéral sur les personnes morales. Lausanne à elle seule compte pour près de 5%.

En outre, il convient de rappeler également que la mise en œuvre déjà faite de la RIE III vaudoise ne prévoit pas d'autres mécanismes de compensation des communes que celles

<sup>8</sup>Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (RS 642.11) : projet d'article 196, alinéa 1bis.

négociées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme fédérale. Cela a pour conséquence que les baisses de recettes fiscales dues à cette réforme ne se verront pas compensées tant qu'un projet fédéral ne sera pas mis en œuvre.

Enfin, la Municipalité salue le volet de financement de l'AVS qui permet de trouver des solutions de financement des régimes de retraites de l'AVS, indispensable pour assurer les mécanismes de solidarité entre les générations.

### **Réponse aux questions posées**

Fort de ce qui précède, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité peut-elle préciser les pertes fiscales pour la ville de Lausanne qu'impliquerait la mise en œuvre de la RFFA dans sa mouture votée le 28 septembre 2018 ?***

C'est un refus de la RFFA qui impliquerait des pertes financières importantes pour la Ville de Lausanne. En effet, en cas de non acceptation, la Ville n'obtiendra pas sa part communale des compensations fédérales en lien avec l'impôt fédéral direct (IFD). La réforme cantonale de la fiscalité (RIE III cantonale) est entrée en vigueur en plusieurs phases dont le dernier volet au sujet de la fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : elle implique une baisse du taux cantonal et communal de l'imposition des sociétés sur sol vaudois ainsi qu'un volet permettant d'augmenter le pouvoir d'achat de la population : augmentation des subsides d'assurance maladie ou encore des allocations familiales.

Concernant l'entrée en vigueur de la RFFA, elle implique principalement des recettes supplémentaires pour la Ville. Ce montant n'est pas encore définitivement arrêté mais il pourrait se situer entre CHF 10 et 12 millions. D'autre part, si la RFFA n'est pas adoptée, les entreprises à statuts spéciaux ne pourront pas être imposées. Les recettes fiscales inhérentes à cette augmentation du taux d'imposition des sociétés à statut spécial sont actuellement évaluées, sur la base d'une estimation prudente, à environ CHF 5 millions.

Il convient de rappeler à cet égard que la nouvelle mouture de la RFFA :

- intègre une clause communale (rétrocession d'une part des compensations fédérales) ;
- supprime des outils prévus préalablement qui auraient pu générer de fortes pertes fiscales (déduction sur le bénéfice corrigé des intérêts sur le capital propre-NID, remplacée par une déduction sur l'autofinancement ; seul ZH concernée) ;
- réduit l'ampleur de certaines déductions ;
- apporte des améliorations potentielles pour les cantons et les communes notamment en ce qui concerne la modification du principe de l'apport en capital (augmentation des recettes fiscales estimées à CHF 150 millions) ;

Un refus de la RFFA se traduirait donc par une perte d'au moins CHF 15 millions, voire plus, pour la Ville de Lausanne. Il convient par ailleurs de préciser que la situation est similaire pour l'ensemble des communes vaudoises, qui seront toutes, à des degrés divers, impactées favorablement, par l'acceptation de la RFFA.

En outre, chaque franc d'impôt perdu par la Confédération, les cantons et les communes en raison de la réforme, se traduira par un franc de financement complémentaire de l'AVS (CHF 2 milliards).

**Question 2 : Dans l'éventualité où la réforme devait être approuvée en votation, quels engagements peut prendre la Municipalité pour qu'elle n'impacte pas les ressources budgétaires et le financement des services publics et prestations communales à la population ? A l'inverse, la Municipalité a-t-elle déjà envisagé des coupes budgétaires, des plans d'économies ou encore des mesures sur le taux communal d'imposition en lien avec la mise en œuvre de cette réforme ? Si oui, lesquelles ?**

Tel qu'évoqué préalablement, l'approbation des RFFA impactera positivement les finances communales. Son refus signifierait par contre un impact financier négatif pour la Ville. Cela impliquerait des pertes financières estimées à au moins CHF 15 millions (non versement des compensations fédérales par le biais de l'IFD et taux d'imposition des statuts spéciaux).

Dès lors, compte tenu de l'anticipation cantonale et tel qu'illustré en préambule, la Ville n'a pas d'alternatives si elle souhaite pouvoir obtenir les compensations financières prévues par la RFFA et adapter le taux des sociétés à statut spécial au même niveau que les sociétés ordinaires. A l'inverse, un refus du projet péjorerait la situation financière de la Ville de Lausanne. L'adoption du projet RFFA est indispensable pour s'assurer des recettes financières supplémentaires.

**Question 3 : La Municipalité prévoit-elle des mesures pour atténuer, dans la mesure de ses moyens, le transfert de charges fiscales des personnes morales sur les personnes physiques induites par cette réforme ?**

C'est l'inverse qui est vrai puisqu'un refus de la RFFA fera perdre au moins CHF 15 millions à la Ville de Lausanne, soit près de l'équivalent de 3 points d'impôt sur les personnes physiques.

**Question 4 : La Municipalité de Lausanne entend-elle s'engager dans la campagne référendaire en cours et faire campagne contre RFFA ? Si oui, que compte-t-elle mettre en œuvre pour faire connaître à la population lausannoise les effets néfastes de cette réforme ?**

Le syndic et les directeurs des finances et de la mobilité et de la sécurité et de l'économie, les plus directement impliqués, s'engageront dans la campagne en faveur de la RFFA eu égard aux impacts financiers qu'elle représente pour la Ville de Lausanne. Il convient de rappeler que l'Union des Villes Suisses est également en faveur du projet.

**Question 5 : Par ailleurs, La Municipalité n'estime-t-elle pas que les dispositions transitoires liées à la dissolution des réserves latentes, prévues tant par RFFA que par la RIE3 vaudoise, empêchera la ville de Lausanne d'encaisser de substantielles recettes supplémentaires liées à la suppression des statuts spéciaux ?**

Tel qu'évoqué par l'interpellateur, ce mécanisme transitoire, soit l'imposition à un taux préférentiel (2%) est prévu dans le projet cantonal lié à l'anticipation de la réforme fiscale, et a été validé par le Grand Conseil dans le cadre de l'exposé des motifs et projets de Budget 2019, en décembre 2018. Dans le cadre de son exposé des motifs (cf. page 163) le Conseil d'Etat précise que l'imposition des réserves latentes s'appliquera dans un premier temps sans les mesures d'accompagnement prévues par la réforme fiscale, en particulier la déduction accrue des frais de recherche et les patent-box. Le taux de 2%, relativement bas, tient compte de cet élément. Il sera par contre revu pour les années suivantes avec comme objectif d'assurer l'augmentation des recettes fiscales fournies par ces sociétés, estimées à CHF 50 millions dans le projet RIE III Vaud.

En application de ce qui précède, l'estimation prudente de CHF 5 millions devrait être atteinte même durant la période transitoire. Ce d'autant plus que les autres outils mis à disposition par le biais de la RFFA ne s'appliqueront pas durant la période transitoire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Pierre Conscience et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 4 avril 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – C'est un sujet assez complexe. Le Canton s'est déjà positionné sur les outils spéciaux de la réforme cantonale et fédérale – les Patent Box et les déductions pour recherche et développement –, et a déjà annoncé qu'il ne les appliquera pas pendant une période transitoire de cinq ans, puisqu'il met en place cette imposition à taux préférentiel des réserves latentes, qui nous permet précisément d'imposer ces réserves latentes. Donc, le chiffre de 5 millions nous semble extrêmement crédible – on peut se tromper –, sachant que les autres instruments ne doivent pas être obligatoirement introduits dans la législation cantonale et la clause qui permet d'imposer les réserves latentes doivent garantir que les statuts spéciaux seront bien imposés un minimum et ceci dès l'entrée en vigueur de la RFFA.

#### Discussion

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Pour autant, un certain nombre d'omissions, voire de contre-vérités qui, selon moi, y figurent, m'obligent à faire quelques remarques.

Premièrement, je trouve vraiment regrettables ces omissions, puisqu'elles péjorent sérieusement la mesure dans laquelle nous pourrions discuter de ce dossier et des conséquences pour la Ville de Lausanne. L'objectif de la réforme n'est pas ce qu'en dit la Municipalité quant à son volet fiscal.

Deuxièmement, les conséquences financières de la mise en œuvre des niches fiscales de la RFFA ne sont pas du tout prises en considération dans les calculs que nous présente la Municipalité. Troisièmement, lesdites compensations de la Confédération sont présentées de façon pour le moins inexacte, voire mensongère.

L'objectif de la réforme n'est pas ce qu'en dit la Municipalité. Sur le fond, la Municipalité défend dans ses réponses que le premier volet de cette réforme vise seulement à mettre en conformité la Suisse avec les standards internationaux. C'est tellement incomplet que cela en devient faux. Bien sûr, si c'est moi qui argue pour vous dire que ce n'est pas le cas, beaucoup d'entre vous ici, ce soir, auront quelques doutes. Permettez-moi donc de partager quelques citations de personnes qui sont loin d'être de mes amis, et qui montrent très clairement que ce n'est pas du tout l'objectif premier de cette réforme.

En juillet 2018, Economie Suisse dit, je cite, « le projet vise non seulement à maintenir, mais également à renforcer la concurrence fiscale qu'exerce la Suisse au niveau international ». Dès 2007, à l'embryon du projet qui nous a amenés à la RFFA, le conseiller fédéral Merz présentait ce projet comme un autogoal que s'approprièrent à se faire l'Union européenne et l'OCDE en voulant mettre des pressions fiscales sur la Suisse, puisque celle-ci allait lui retourner la balle en mettant sur pied des magouilles fiscales, qui n'étaient pas encore dans le collimateur de ces institutions, et qui permettraient aux entreprises qui bénéficient actuellement de statuts spéciaux de se faire le plein pot sur l'évolution des politiques fiscales en Suisse.

De même, l'été dernier, le Centre patronal vaudois a dit qu'il n'y avait rien à dire sur le volet fiscal. On y retrouve les principaux outils destinés à maintenir l'activité fiscale de la place

helvétique qui étaient dans la RIEIII. Même les réductions des intérêts notionnels étaient récupérées et ciselées pour satisfaire la demande du Canton de Zurich – j’y reviendrai. D’autres encore, spécialistes des questions financières de l’ONG Alliance Sud, disent que l’objectif de la RFFA est donc bien que notre pays reste à la pointe du système mondial d’évasion fiscale. Et, enfin, plus proche de certains et certaines d’entre nous, le président du Parti socialiste suisse, Chritian Levrat, l’admet dans une interview publiée en octobre 2018 ; il déclare sur la RFFA que « nous ne prenons pas congé de la concurrence fiscale ». Il reconnaît plus loin que le déplacement des bénéficiaires réalisés par ces multinationales et la fuite de fortunes acquises de manière illégale enlève des milliards de francs aux pays en voie de développement. Quant au Parti socialiste zurichois, il a récemment souligné que ce projet stimule cette fatale spirale de concurrence fiscale descendante. Voilà ce qui se passe actuellement, et voilà les objectifs de cette réforme. Pour en discuter avec clarté, c’est ce qu’il faut dire.

Les pressions viennent des holdings et des multinationales, pas des organismes internationaux. Ceux-ci veulent la suppression des statuts, point final, mais ils ne veulent rien du reste. J’aimerais attirer votre attention sur un nouvel acronyme – excusez-moi de ces mots complexes –, BEPS, pour *Base Erosion and Profit Shifting*. Il s’agit du fait que, dans de nombreux pays, les autorités ont adopté des réformes selon ces directives, les BEPS, qui stipulent que les entreprises concernées : « courent le risque d’être taxées deux fois », une fois en Suisse, à un niveau bas, jugé discriminatoire – c’est le système des statuts spéciaux – et une seconde fois dans un autre pays. C’est donc pour échapper à ces radars, tout en maintenant, voire en accroissant leurs privilèges fiscaux dans leur ampleur ici, en Suisse, que les holdings et les multinationales soutiennent la RFFA. Et, plus, elles sont parmi les acteurs les plus dynamiques pour faire en sorte qu’une fois pour toutes, cette concurrence fiscale déloyale puisse voir un nouveau round se passer en Suisse, à l’échelle internationale comme à l’échelle intercantonale.

Il y a d’autres organismes internationaux qui ont d’autres choses à dire sur cette réforme. Le Conseil des droits de l’Homme de l’ONU a publié un rapport qui explique que cette réforme va exacerber la concurrence fiscale. Un ex-banquier allemand, qui a été auditionné par le comité spécial du Parlement européen, présente la Suisse à travers RFFA comme la mère de tous les paradis fiscaux. Il faut tout de même être conscient du fait qu’on ne va pas du tout atténuer les pressions des Etats avoisinants ou qui subissent la concurrence qu’exerce la Suisse. Ils vont évidemment prendre dans leur collimateur les niches fiscales mises sur pied et exercer des pressions sur la Suisse. La RFFA ne va pas du tout diminuer ces critiques, elle les repousse simplement pour cinq, dix ou quinze ans, le temps nécessaire à ces institutions pour mettre sur pied des normes qui pointent aussi du doigt ces nouveaux mécanismes, aussi néfastes pour les fiscalités des Etats. Ces capitalistes l’ont d’ailleurs très bien compris. Dans la situation actuelle, on peut se demander si l’Union européenne existera toujours dans dix ans pour formuler des pressions similaires. Je crois que, quoi qu’on en pense, ils ont peut-être raison de jouer la montre dans cette situation.

Les conséquences financières de la mise en œuvre des niches fiscales de la RFFA ne sont pas du tout prises en considération dans les réponses de la Municipalité, sans même évoquer les conséquences de la RIEIII vaudoise, alors même qu’elle est intégralement partie prenante du projet de la réforme RFFA ; c’est l’objectif de cette réforme, la RIEIII, que nous avons massivement refusée il y a deux ans. Le premier objectif, c’est la baisse du taux, que la RIEIII vaudoise a d’ores et déjà mis en œuvre : une baisse de 60 %, avec les conséquences que l’on voit déjà s’installer sur l’imposition des personnes physiques de certaines communes de notre Canton, ainsi que la mise sous pression d’un certain nombre de services publics ; je pense en particulier à la santé et au parascolaire. Sans même évoquer le fait que la RIEIII n’est pas du tout prise en considération, alors même que, dans vos réponses, il y a deux ans, vous ne manquiez pas de développer les conséquences et les difficultés qu’impliquait la RIEIII, et que continue, cette année, d’impliquer la RIEIII.

De plus, la Municipalité se passe complètement d'intégrer ces prévisions financières quant aux conséquences de la mise en œuvre des mécanismes de déductions fiscales que prévoit la RFFA, et qui n'ont, en substance et pour l'essentiel, pas changé depuis la mouture de la RIEIII. Ils ne sont pas intégrés à ce fictif bilan positif des quinze millions avancés à la Municipalité. Or la Confédération estime elle-même en milliards, à l'échelle de toute la Suisse, les pertes de déductions fiscales de ces seuls mécanismes. Alors, quelle est, à l'échelle de Lausanne, l'ampleur des pertes que vont induire ces nouvelles niches fiscales ?

C'est en vous citant, la Municipalité de Lausanne, dans vos réponses d'il y a deux ans, que nous pouvons commenter vos réponses de ce soir. Vous disiez, je cite, que « ces estimations de la Confédération ne tiennent pas compte des dispositifs complémentaires introduits dans le projet voté par les Chambres fédérales, en particulier toutes les déductions dont on va discuter ce soir. De même, elles ne tiennent pas compte de la possibilité laissée aux cantons de prévoir des déductions sur les dépenses consenties en recherche et développement. Ces pertes fiscales auront des impacts sur les budgets, et donc sur les prestations des collectivités publiques, en particulier au niveau communal, tout en bénéficiant à moins de 10 % des entreprises lausannoises », comme vous ne manquiez pas de le rappeler à cette occasion.

Précisément, ce sont ces impacts que nous vous demandions de préciser ce soir, qui nous auraient permis d'avoir un débat pertinent sur les millions en jeu. On a bien compris les 15 millions mis sur la table. Mais cela aurait pu être précisé en deux ans, même si je conçois parfaitement que l'opacité et la perversité de ces mécanismes rendent de toute façon les estimations difficiles. Vous disiez vous-mêmes il y a deux ans qu'elles seraient d'une ampleur considérable et, maintenant, pour quelques broutilles modifiées dans la dynamique de la RFFA, vous dites qu'elles vont avoir une ampleur dérisoire. Il faut prendre le projet RFFA pour ce qu'il est : le frère jumeau de la RIEIII sur le plan fiscal.

En ce qui concerne l'outil Patent Box, sur l'essentiel et sur le fond, c'est la même logique qui est mise en œuvre, avec une limitation à 90 % des frais dépensés en achat de brevets, de patentes et droits analogues, qui pourront être déduits des bénéfices imposables. Déductions pour recherche et développement : 165 %. Les entreprises pourront déduire plus que ce qu'elles investissent en recherche et développement, donc des dépenses qui, du coup, n'existent pas. Quant à la déduction des intérêts notionnels, tout ce que vous avez à nous dire, c'est qu'il n'y a plus qu'un seul canton qui pourra l'appliquer. Le petit hic, c'est que ce canton, c'est Zurich. Et le second petit hic, c'est que la majorité des sociétés susceptibles d'employer cet instrument sont précisément établies à Zurich. J'en nomme quelques-unes et, au-delà de leur nombre, il faudrait peut-être estimer leur capacité financière : UBS, Crédit Suisse, ABBS, Zurich assurances, Swiss Re. Toutes bénéficient aujourd'hui de statuts spéciaux, car elles sont organisées sous la forme de holdings, et toutes disent que, grâce à cet instrument, elles ne paieront pas un sou de plus, même quand les statuts spéciaux seront supprimés.

Enfin, vous dites que l'ampleur des déductions fiscales a été réduite de 80 % à 70 %. Ouf, nous sommes rassurés. Les grandes sociétés payeront quand même un impôt sur 30 % de leurs bénéfices à un taux qui aura déjà été réduit de 60 %. Voilà ce qui restera comme sphère imposable pour les grandes sociétés qui ont tous les moyens de mettre tout en œuvre pour utiliser à plein les mécanismes de déductions fiscales dont, aujourd'hui, vous vous faites le fer de lance et les défenseurs. Sauf que la RFFA, comme la RIEIII, prévoit en plus toute sorte de petites dispositions, écrites en lettres minuscules, qui ne font l'objet d'aucun débat, puisque seuls les fiscalistes professionnels en comprennent les enjeux. Un seul exemple, la possibilité d'étaler les pertes sur une longue durée – sept ans –, ce qui offre une possibilité supplémentaire de diminuer le montant du bénéfice imposable.

Lesdites compensations de la Confédération, telles que vous les présentez, sont exposées de façon incorrecte. Premièrement, Vaud avait déjà donné des garanties quant au fait qu'il rétrocéderait une partie des compensations reçues de la RIEIII vaudoise. En ce sens, ce n'est qu'en partie nouveau, et c'est, en large partie, du ressassé de la RIEIII qui motivait votre

position il y a quelque temps. Cet argent en plus pour Lausanne sera donc de l'argent en moins pour Vaud et pour la Confédération. Cet argent ne vient pas de nulle part. On peut être content de recevoir des compensations, mais ce sera au détriment des services publics cantonaux, ce sera un risque d'élévation des impôts pour la population au niveau cantonal et fédéral. Voilà ce type de logique de vases communicants : on va grappiller de l'argent ici pour masquer le fait qu'il a été perdu ailleurs. C'est la logique de ces compensations entre Confédération, cantons et communes.

Au fond, si les rapports de forces semblent avoir changé au sein de cet hémicycle, comme ailleurs, l'argumentation des partisans d'aujourd'hui est la même que de ceux d'hier, à défaut de la couleur politique ; seulement, ceux qui disaient non hier disent oui aujourd'hui. Il s'agit purement et simplement d'un retournement de veste, d'un grand avalage de couleuvres. Pour partie, vous disiez avec nous ce que je viens de rappeler ce soir, qui, sur le fond, motive notre opposition qui, elle, n'a pas changé par cohérence.

Je conclus. Chers collègues, vous m'excuserez d'être un peu long. Le dumping fiscal qu'exercent la Suisse et ses cantons, et que soutient ce soir la Municipalité, fait perdre d'énormes recettes fiscales à notre pays, mais il en fait perdre bien plus à d'autres. Les estimations les plus récentes, les plus prudentes, sans la RFFA, peuvent aujourd'hui avancer le chiffre de 40 milliards de francs soutirés au fisc d'autres pays par la pratique de dumping fiscal de la Suisse. Si l'on estime qu'un tiers provient des pays pauvres, cela fait 10 milliards à 12 milliards – c'est plus de cinq fois ce qu'il faut pour éradiquer en dix ans la malnutrition et les principales maladies dans les pays pauvres, et assurer aux femmes de ces pays les soins obstétricaux élémentaires, donc éviter des millions de morts par année. Ce que je vous dis est très concret. La politique de dumping fiscal que mène la Suisse, et que celles et ceux qui aujourd'hui ne s'opposent pas à la RFFA soutiennent, directement ou indirectement, fait des morts ailleurs, et vous le savez très bien, car vous savez les exactions commises par des entreprises comme Glencore, Extracta, ou Vale.

Vous vous souvenez de Vale, il y a quelques mois. C'est ce type d'entreprise que l'on soutient par nos politiques. Si l'on prend les exactions industrielles et financières d'un groupe comme Glencore, cette entreprise profite de soutirer des sommes colossales au fisc de pays où l'on meurt, faute de soins adéquats, pour des problèmes considérés ici comme bénins.

De même, c'est sans compter sur les conséquences catastrophiques sur le plan écologique. Pour entamer la transition écologique, les collectivités publiques ont besoin de moyens financiers considérables. Il faut investir dans l'économie d'énergie, dans les renouvelables, dans l'isolation thermique des bâtiments. Il faut investir et réinvestir encore pour entamer, dès aujourd'hui, la transition écologique. Sans ces ressources financières, dont nous privera la RFFA, il sera impossible d'apporter des réponses à la hauteur de la crise écologique. Encore une fois, rappelez-vous les désastres écologiques que mène une entreprise comme Vale – dont tous celles et ceux qui soutiennent la RFFA soutiennent, par voie de conséquence –, des politiques meurtrières et destructrices pour la planète.

Nous nous opposons donc aux injustices que va développer la RFFA entre les citoyens et les citoyennes de la Ville de Lausanne et de toute la Suisse. Injustice, car c'est le service public qui recule avec les rentrées fiscales qui reculent. On le voit dans notre Canton. Injustice, car c'est l'imposition des personnes physiques qui augmente quand celle des personnes morales baisse. C'est non seulement pour cette injustice que je dépose ce soir une résolution, pour demander au Conseil communal de se positionner, mais aussi contre les conséquences mortifères, morbides et catastrophiques sur le plan environnemental de cette réforme et de la politique de dumping fiscal de la Suisse, que nous proposons à la majorité de ce Conseil communal d'appeler la population lausannoise à s'opposer à la réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA).

#### Résolution

La majorité des membres du Conseil communal appelle la population lausannoise à s'opposer à la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA).

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je souhaite préciser quelques éléments.

Je m'étonne de l'intervention de M. Conscience, parce que la RFFA, en l'état, est une nette amélioration par rapport à la situation actuelle en matière de lutte contre le dumping fiscal international. La RFFA supprime les statuts spéciaux qui sont, il est vrai, du dumping fiscal au niveau international, et qui, à mon sens, ne sont pas acceptables. La RFFA supprime ces statuts spéciaux, et c'est très important de le rappeler dans ce débat.

Ensuite, vous critiquez les outils ou les niches prévues par la législation fédérale. Mais il y a un élément fondamentalement différent entre la RIEIII et la RFFA : ces instruments sont facultatifs pour les cantons, ce qui n'était pas le cas pour la plupart de ceux introduits dans la RIEIII, qui étaient obligatoires. C'est une nuance de taille. Monsieur Conscience, le cas échéant, si le Canton introduit ces outils de façon disproportionnée dans la législation cantonale, nous combattons ensemble l'introduction de ces niches fiscales dans la législation cantonale, mais, aujourd'hui, ces niches fiscales sont facultatives pour les cantons.

L'Etat, dans son EMPD du budget, nous dit qu'il ne va pas les introduire, en tous les cas pour cinq ans à venir. Donc les chiffres qui figurent dans la réponse à votre interpellation sont corrects. Ils ne tiennent précisément pas compte de ces éléments puisqu'ils ne sont pas prévus à ce jour dans la législation cantonale, en tout cas dans un horizon de cinq ans. Cela me semble correct de le considérer comme une estimation financière recevable si nous avons la garantie que ces estimations sont correctes pour les cinq ans à venir. Ces éléments sont donc fondamentalement différents, alors permettez-nous d'avoir une position différente sur la RIEIII et sur la RFFA.

Les NIDS, qui étaient un instrument financier extrêmement dangereux et qui allaient potentiellement nous faire perdre beaucoup d'argent, ont purement et simplement été supprimés ou, le cas échéant, sont seulement admissibles dans les cantons à plus de 18 % de taux d'imposition, ce qui n'est pas le cas du Canton de Vaud.

C'est extrêmement important de rappeler dans le débat de ce soir que ces outils spéciaux, pour lesquels vous nous dites ne pas avoir fait les calculs, ne figurent pas aujourd'hui dans la législation cantonale. Le Conseil d'Etat a annoncé au Grand Conseil qu'il n'allait pas les introduire, en tout cas dans les cinq ans à venir. Après, il y aura tout loisir de les combattre le cas échéant. Mais le Canton a une vision différente de celle du législateur fédéral et, je l'espère en tout cas, sera beaucoup plus strict en ce qui concerne ces outils. J'imagine que l'on partagera le même avis à ce moment-là.

**Le président** : – Je me permets une appréciation sur la résolution : ce n'en est pas une. Mais le Conseil fera ce que bon lui semble. Nous revenons à ce que je disais initialement ; dans ces débats sur des objets fédéraux, nous faisons des recommandations de vote, ce qui n'est ni le but d'une interpellation urgente, ni l'objet d'une résolution.

**M. Xavier Company (V)** : – Le groupe des Verts, comme vous avez peut-être pu le voir au niveau cantonal, est autant divisé au niveau de notre Conseil. Si l'on peut comprendre les préoccupations de l'interpellateur au niveau fédéral, au niveau communal, les risques sont grands et il ne nous appartient peut-être pas de les prendre. Malheureusement, nous devons faire un débat fédéral ce soir, compte tenu de la résolution. Je ne sais pas trop où me situer en tant qu'élus communal lausannois.

A titre personnel, comment ne pas vouloir, à première vue, voir la réaction d'INEOS lorsque son statut spécial disparaîtra ? Est-ce que cette entreprise restera à la tête du Lausanne Sport ? Est-ce que nous aurons encore un club propriétaire, ou est-ce que la Ville devra éponger certaines dettes ? Pour moi, c'est une première volonté de voir RFFA passer, simplement pour voir la réaction.

Blague mise à part, les réponses données par la municipale ce soir font froid dans le dos. M<sup>me</sup> Germond n'a pas pour habitude d'amplifier les chiffres sans raison, simplement pour nous faire peur. Quinze millions en moins, trois points d'impôt de différence. En tant qu'élus

lausannois, nous devons nous poser la question de l'impact que cela aura sur notre politique et sur notre travail de Conseil communal. La résolution demande que nous, c'est-à-dire le Conseil communal, corps délibérant communal, conseillions à la population lausannoise ce qu'elle doit voter sur la RFFA. Si l'on regarde purement au niveau cantonal, cela signifie de demander à la population d'accepter une augmentation des impôts et/ou une diminution des prestations sociales au niveau communal. C'est ce que demande cette résolution, c'est ainsi que je la comprends. Pour moi, ce n'est vraiment pas pour cela que nous sommes élus.

En tant qu'élus communaux, nous devons défendre les intérêts de nos citoyens communaux. Nous voulons donner un signal, et ce signal, à mon avis, n'est pas celui-ci. Si je comprends bien ces arguments au niveau national, et je pourrais même y adhérer et faire campagne avec M. Conscience à ce niveau, j'ai du mal à les accepter au niveau communal. Je refuserai donc cette résolution. Par contre, Ilias Panchard s'exprimera pour donner l'autre point de vue et le soutien d'une partie du groupe à cette résolution.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Cela faisait longtemps que nous n'avions pas été gratifiés d'un tel discours castriste de la part de M. Conscience. C'est bien la preuve que ces interpellations urgentes sur les votations fédérales ne font que provoquer de longs discours d'arguments de l'extrême gauche, en l'occurrence, de quatorze minutes, qui ne débouchent que sur ce type de résolution, qui n'en est pas une.

On a bien compris, les entreprises, c'est mal, les multinationales, c'est encore pire, la fiscalité et la concurrence, c'est une horreur. Franchement, c'en est fatigant. On perd un temps énorme sur un sujet sur lequel on n'a, en plus, aucune prise. Monsieur Conscience, vous pouvez aller faire des stands sur le marché. Vous avez eu les réponses de la Municipalité. Si vous n'êtes pas d'accord avec cela, rédigez des flyers, faites des conférences-débats, mais ne nous embêtez pas avec cela.

Je note simplement qu'il y a une différence entre la RIEIII fédérale, qui a été refusée, et le projet RFFA, qui nous est présenté actuellement. La municipale nous a présenté les changements. Avec la RIEIII cantonale, les communes avaient été simplement oubliées ou peu consultées. Aujourd'hui, c'est corrigé.

On peut ne pas apprécier la concurrence, mais, en l'occurrence, cette nouvelle fiscalité au niveau de la Suisse et des cantons fait que ces entreprises resteront. Et ces entreprises, ce sont des emplois. Ces entreprises multinationales vont payer plus et les PME payeront moins. Pour moi, ce sont des éléments qui font pencher la balance.

Cela nous a aussi été précisé que ces instruments ne nous concernaient pas. Vous pouvez vous énerver contre les NID pour le Canton de Zurich, mais nous sommes au Conseil communal de Lausanne et nous avons un ordre du jour assez long. Je ne pense pas que l'on puisse encore gérer les questions zurichoises ici.

Enfin, comme je le répète à chaque fois que vous venez avec ce sujet, toutes les réformes fiscales des entreprises ont, pour finir, rapporté plus aux collectivités. Plus, à chaque fois ; le tableau est clair. Vous allez me dire que la Confédération ment, que les communes mentent, que tout le monde falsifie les chiffres, que c'est une horreur, pourtant c'est bien le cas au final. Donc, s'il vous plaît, et je m'adresse plutôt à l'ensemble du Conseil, la prochaine fois que l'on a une interpellation urgente sur une votation, essayez de dire non. Quant à cette résolution, évidemment que nous ne pouvons pas l'accepter. Mais il reste encore quelques marchés et quelques dimanches, samedis et semaines pour faire des débats dans le public.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – L'objectif de l'interpellation de M. Conscience nous a été présenté de manière un peu trompeuse. On a compris qu'il s'agissait de faire un débat fédéral, probablement une jolie vidéo pour la présence sur les réseaux sociaux du Parti solidaritéS. Cet objectif est atteint, je n'ai aucun doute là-dessus. Je salue les excellentes capacités oratoires dont a fait montre notre estimé collègue.

En réalité, derrière cette verve, se dissimule un peu d'embarras, puisque M. Conscience souhaitait une interpellation focalisée. Pour le coup, elle aurait eu sa légitimité sur les effets

de cette réforme pour la Ville de Lausanne. C'est d'ailleurs comme cela qu'il a approché les groupes suite au préavis défavorable du Bureau sur l'urgence de son interpellation. Je considère aujourd'hui, cher monsieur Conscience, que votre approche était de fort mauvais aloi et que s'il s'agissait, pour le cas où la réponse n'allait pas dans votre sens, de nous renvoyer, comme vous venez de le faire – et c'est votre bon droit, simplement pas ici –, à un débat de fond sur le projet lui-même, un débat de politique fédéral, eh bien, je considère que vous n'avez pas été correct vis-à-vis de vos partenaires. Pour ma part, au vu de ce que vous venez de déclarer, je regrette d'avoir soutenu l'urgence de votre interpellation, et je regrette que vous ayez ainsi trompé vos collègues. Je ne m'en laisserai plus compter lors des prochaines tentatives.

Il n'y a pas que cela qui est trompeur. Monsieur Miauton, je le dis en passant, une instance modeste, le Tribunal fédéral, a reconnu que les conséquences de la Réforme de l'imposition des entreprises II avait été très nettement sous-évaluée au moment de la votation populaire. Il est passé à quelques doigts d'annuler cette votation et de demander qu'elle ait lieu à nouveau. Les pertes avaient clairement été sous-évaluées, et cela se confirmait des années plus tard. N'allons donc pas non plus dans le sens inverse, avec des informations à l'emporte-pièce. N'opposons pas la tromperie à la tromperie. Je ne pense pas que ce soit très utile.

J'ai une certitude dans ce débat : que ce soit au plan fédéral ou communal, il y a un point commun très net, soit si cette réforme n'est pas adoptée, un certain nombre d'entreprises, qui sont précisément celles qui profitent de la concurrence fiscale internationale telle qu'elle existe aujourd'hui, et telle, il est vrai, qu'elle continuera d'exister indépendamment de ce que fera la Suisse, ne verront pas leurs factures d'impôt modifiées à la hausse. C'est la seule certitude que l'on a. Sans ce projet, il n'y a pas de modification.

Alors, pour terminer sur la politique fédérale, je prends note qu'il y a une espèce d'alliance de circonstance entre les milieux internationaux, que l'on pourfend parfois, qui font, cette fois-ci, pression sur la Suisse – finalement, les idées de M. Conscience s'agissant de ces régimes fiscaux spéciaux. En même temps, on nous explique que les mêmes milieux savent très bien manipuler la politique internationale pour s'assurer que cette concurrence fiscale soit préservée. C'est un peu compliqué d'avoir l'OCDE à la fois comme alliée et comme ennemie. La même chose avec l'Union européenne. Ma foi, c'est le jeu du moment de cette campagne de M. Conscience. Je le laisse à cette contradiction.

Pour revenir sur les trois points, l'objectif de cette interpellation était, je le croyais de bonne foi, de discuter des effets sur les finances de la Ville de Lausanne – cela ressort des questions – d'une éventuelle adoption de cette réforme. Monsieur Conscience, je comprends que cette défaite à 87 % soit difficile à digérer. Je comprends que l'idée que l'on a lancé un référendum qui aura finalement contribué à donner à la réforme fiscale une légitimité qu'elle n'aurait jamais obtenue si elle était restée une simple décision du Grand Conseil soit difficile à digérer. Je comprends. Je l'ai encore vu dans une campagne récente, c'est visiblement difficile, et j'ai de la sincère empathie pour cela. Mais, au bout d'un moment, il faut l'accepter.

Cette loi est en vigueur, les voies de recours constitutionnel sont terminées, l'imposition pour l'année 2019 se fait selon ce régime. A partir de là, il faut admettre, à un moment donné, que l'entrée en vigueur de la RFFA, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, aura des effets positifs pour les finances communales. Vous pouvez tester l'état à partir duquel c'est vrai, mais vous ne pourrez pas contester que cet état est l'état de fait. Jusqu'à ce que vous lanciez une initiative législative correctrice cantonale pour revenir sur la RIEIII cantonale, dont l'entrée en vigueur a été anticipée, la situation est celle-ci : aujourd'hui, une adoption de la RFFA serait positive pour les finances des communes vaudoises, et il va tout de même falloir l'entendre à un moment donné, surtout cet élan que vous choisissiez dans votre interpellation.

Deuxième point, s'agissant de l'absence de prise en compte des mécanismes fiscaux, je pense que vous commettez malheureusement une confusion entre l'effet concret, dans le Canton de Vaud, avec le taux normal, abaissé, comme vous le savez, à 13,8 % du bénéfice – taux

total – et les effets qui se déploieront dans d'autres cantons, dont les mécanismes d'application n'ont pas encore été révélés. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Germond, on peut aujourd'hui spéculer que certains de ces mécanismes soient introduits à telle hauteur dans notre canton. Quoi qu'il en soit, on doit travailler, si possible, avec la loi en vigueur aujourd'hui et, là encore, l'addition terminale c'est qu'avec cette réforme fiscale, nous nous en sortons un peu mieux de 12 à 15 millions, ce qui n'est pas tout à fait négligeable.

Troisième point, vous avez dit un peu vite – ce n'est peut-être pas un hasard – que, sur les compensations octroyées aux communes, ce n'était « qu'en partie » nouveau. Vous avez raison, monsieur Conscience, ce n'est qu'en partie nouveau. Mais si le mécanisme fiscal de la Confédération, qui fait 3 milliards d'excédent chaque année, est de donner un peu de cet argent à la Ville de Lausanne qui, elle, en aurait plutôt besoin, je ne pense pas que la menace suivante c'est une augmentation de l'impôt fédéral direct pour les familles modestes ou à revenus faibles. Tout est dans le « en partie ». Oui, la compensation pour les cantons, avec ce qui s'appelle la clause communale, c'est-à-dire la garantie que cela serve aussi les communes, a été augmentée avec la RFFA. J'en conviens, encore une fois, que cela ne sert pas votre propos, encore moins lorsqu'il s'agit de faire non pas une tribune de politique fédérale, mais de s'occuper des conséquences sur la Commune de Lausanne, mais, ce « en partie » a toute son importance. En effet, c'est un élément fondamental de l'évolution du projet depuis la RIEIII vers la RFFA.

En conclusion, et selon l'évolution du débat, je m'interroge sur le dépôt d'une résolution qui demanderait, pour le bien des finances communales, à la Municipalité de s'engager activement en faveur de l'adoption de ce projet.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je trouve cette interpellation urgente utile pour les questions et les réponses données par la Municipalité. Je souhaitais savoir si la Municipalité s'engage dans le débat, et de quelle manière. De ce point de vue, l'interpellation et les réponses ne m'ont pas déçu, au contraire. Je pense que c'était justifié d'accorder l'urgence à cette interpellation, notamment pour avoir ces réponses. Je regrette évidemment qu'on ne les ait pas eues par écrit.

J'observe que toute la discussion tourne autour de la réforme fiscale et qu'on n'a pas du tout parlé de l'assurance vieillesse, qui est un sujet fédéral. Je fais maintenant partie de ceux qui, dans ce paquet qui nous est présenté, sont favorables à l'un des volets et défavorables à l'autre. En l'occurrence, je suis totalement défavorable au volet AVS et plutôt favorable au volet fiscal, encore que j'ai également des réserves là-dessus. Il est intéressant que tous les débats portent seulement sur le volet fiscal, et je me demande pourquoi l'on présente un paquet alors que, manifestement, toutes les discussions tournent autour du volet fiscal.

Je prends position par rapport au volet AVS très brièvement. Nous estimons que c'est un bricolage qui ne va pas porter très loin, dont les effets s'estomperont environ en l'année 2022. Ce volet accentue encore le transfert entre les générations. Pour moi, ce n'est pas une question de solidarité, c'est du vol des vieux envers les jeunes. Je l'exprime très simplement et librement ainsi, vu que je fais partie de ces premiers, qui volent les jeunes. Je trouve le niveau de ce transfert aujourd'hui indécent et on l'accroît encore.

Finalement, et c'est peut-être le plus grave, avec cette réforme de l'AVS, on retarde une véritable réforme, qui est nécessaire si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation critique. Je regrette que le volet fiscal permette d'acheter ce truc malvenu qui est le volet AVS. Cette discussion montre bien que nous discutons toujours de ce volet fiscal, comme si c'était l'essentiel. En tout cas, dans notre appréciation, c'est le volet AVS qui est essentiel, et nous regrettons le paquet qui nous est présenté.

Concernant le fait que Lausanne s'exprime ou non, nous avons toujours eu la même attitude à ce sujet : nous estimons que la Municipalité ne devrait pas s'exprimer sur un thème fédéral. Elle l'a fait dans le passé et elle le fait de nouveau. On voulait savoir ce que la Ville de Lausanne allait faire, mais nous regrettons cette résolution, et peut-être la suivante. Comme

je l'ai dit, nous sommes d'avis que la Municipalité et ce Conseil devraient rester en dehors de ces questions lors des campagnes et ne pas s'exprimer sur ce sujet.

**M. Ilias Panchard (V) :** – On voit bien que c'est un sujet complexe, qui touche les niveaux fédéral, cantonal et communal et que chacun passe un peu allégrement des uns aux autres. Je vais me concentrer un peu plus sur le niveau fédéral, mais je pourrais rétorquer que notre Ville ressentira aussi un impact et, même en tant qu'élus communaux, on doit prendre parfois position sur des sujets fédéraux, d'autant plus sur cette réforme, qui aura des impacts sur les finances de la Ville.

Cela lie deux thèmes importants, même si, en effet, monsieur Stauber, on n'a parlé que l'un des deux. La question se posera aussi si ces deux thèmes devaient vraiment être liés. Mais le débat a déjà eu lieu au niveau fédéral. Toute la question des impacts sur les communes est dure à anticiper, et celle des impacts de la RIEIII nous le montre déjà ; il y a un certain nombre de communes qui peuvent en témoigner.

Personne n'est pour les statuts spéciaux, personne n'est pour les privilèges accordés aux multinationales, dont notre canton regorge. Je pense que nous pourrions être toutes et tous d'accord avec l'affirmation de M<sup>me</sup> Germond. Je rappellerai juste à M. Miauton, dont l'engagement professionnel devrait lui permettre de le savoir, que la majorité des PME dans ce pays ne paie pas d'impôt sur le bénéfice. On ne le souligne pas assez. L'impact sur la fiscalité des PME est un peu mensonger.

Concernant le deuxième élément de la réforme, cela fera plaisir à M. Stauber, tout le monde est, bien sûr, pour renflouer l'AVS. Sauf que, si l'on regarde un peu plus en détail ce projet, dont le nom est quelque peu barbare, le bât blesse. Création de nouvelles niches fiscales, concurrence fiscale accrue entre les cantons – on le voit avec les nouveaux taux cantonaux annoncés. On peut dire que le Canton de Vaud a donné le la il y a quelque temps, d'ailleurs sous l'impulsion d'un conseiller d'Etat vert genevois. Ces taux tirent vraiment vers le bas. Vous avez sûrement vu les chiffres annoncés par le conseiller d'Etat valaisan, où l'on voit cette concurrence fiscale en Suisse romande, qui est en train de rattraper la concurrence fiscale initiée par des cantons alémaniques. Spoliation des richesses des pays du Sud ; j'en parlais encore ces dernières heures avec un collègue d'Alliance Sud, dont les travaux ont été cités par notre collègue Conscience. C'est un élément dont on parle peu, mais qui est important. Des pertes fiscales à craindre pour les collectivités. Et, sur la partie AVS – évidemment, on est plus éloignés de cela –, on remarque que la charge sera principalement portée par les salariés et que le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes est encore dans les tiroirs du Conseil fédéral, et il est même sorti des tiroirs du Conseil fédéral, comme on le remarque dans la presse alémanique ces derniers jours et avec les déclarations du conseiller fédéral Berset.

De mon point de vue, en cohérence avec sa position, qui était courageuse et ferme sur la RIEIII, la Ville de Lausanne devrait s'opposer à cette nouvelle mouture. Les pertes fiscales sont difficiles à déterminer. Elles pourraient être plus importantes que les 15 millions, voire plus, mentionnés par M<sup>me</sup> la municipale Germond. Mon collègue Gaillard a un peu anticipé ce que je voulais dire par rapport à cette réforme fiscale RIEII portée par Hans Rudolf Merz, ces 7 milliards de pertes fiscales qui avaient été oubliés, ou sous-évalués par le conseiller fédéral du parti de M. Miauton, celui qui, avec son flair légendaire, défend encore la pérennité du secret bancaire quelques mois avant le début de sa chute.

Bref, les risques financiers sont importants et relativement inconnus, d'autant plus que ceux-ci se prennent seulement, ou principalement pour accroître l'attractivité fiscale vis-à-vis des multinationales de notre pays et pour accroître la concurrence fiscale entre les cantons.

Vous l'aurez compris, comme l'a déjà annoncé mon collègue Company, une partie du groupe des Verts soutiendra cette résolution, dans la lignée du fort engagement des Verts suisses, contre ce projet qui ressemble furieusement à un mauvais remake de la RIEIII.

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Si j'étais de meilleure humeur, je dirais à M. Conscience que, finalement, 15 millions financeraient un sacré nombre d'amendements au budget du groupe Ensemble à Gauche. Nous ne pouvons pas nous permettre d'y renoncer. Et donc, à l'appui, sur la base des excellentes réponses de la Municipalité à son interpellation, que je qualifierai dorénavant uniquement d'intéressante, je propose une résolution.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage pour une acceptation du projet RFFA au vu de ses effets positifs sur les finances communales.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Madame la municipale, vous dites qu'un des éléments forts de la RFFA par rapport à la RIEIII, c'est le caractère facultatif des niches fiscales qui composent cette réforme sur son volet fiscal. Le problème c'est que, dans le contexte d'une concurrence fiscale entre les cantons, le caractère facultatif devient très vite contraignant, et vous le savez très bien, car vous le voyez avec le taux d'imposition. Imaginez qu'un seul canton ne baisse pas son taux d'imposition, alors que tous les cantons le baisseront. Tout le monde dans cette salle sait parfaitement que c'est spéculatif et illusoire d'imaginer ceci. Le seul canton qui ne va pas considérablement baisser son taux d'imposition, vous l'avez dit, c'est Zurich, et c'est parce qu'on lui a offert les NIDS en compensation.

Pas d'application pour cinq ans, certes. Mais quels avantages, que l'on n'aura pas le temps de développer ce soir, sont présents dans ces mesures transitoires pour les entreprises au bénéfice d'un statut spécial dans l'anticipation vaudoise de la réforme !

Monsieur Company, vous nous critiquez pour imposer un débat fédéral à travers cette résolution. Mais savez-vous que vous avez voté la même résolution il y a deux ans ? Savez-vous que, plusieurs fois, vous soumettez des résolutions analogues sur d'autres sujets, mais surtout que, pour la RIEIII, vous vous êtes fait un plaisir, en tout cas tout votre parti, le Parti socialiste, de voter cette résolution ? La seule différence est dans le titre. On peut jouer le jeu des arguments quand cela va dans un sens ou dans l'autre, mais je ne trouve pas cela très malin. J'ai plutôt essayé d'amener de nouveaux éléments dans le cadre de ce débat, mais je reconnais que mon introduction était longue.

Monsieur Gaillard, j'assume parfaitement le fait de solliciter des éléments au débat qui ne concernent pas que Lausanne pour nourrir la réponse critique que j'ai faite aux réponses de la Municipalité. J'estime pour ma part avoir répondu aux réponses de la Municipalité, puisque la Municipalité s'est fait le fer de lance de la réforme en commençant par la présenter comme ayant un objectif salubre, ce que j'estime être faux. Il m'était donc nécessaire d'expliquer pourquoi j'estime que l'objectif de cette réforme n'est pas de correspondre aux critères internationaux. C'est ce que j'ai fait dans ma première partie.

Dans ma deuxième partie, j'ai cherché à expliquer que les niches fiscales qui étaient évacuées des analyses et des estimations de la Municipalité auraient des conséquences sur la Ville de Lausanne, tout en assumant le fait que je ne suis moi-même pas capable de faire ces calculs, car n'ayant ni les moyens ni les compétences fiscales. Vous m'accusez d'un débat détourné, mais je ne vois pas de quoi vous parlez. Encore une fois, vous étiez bien content de cosigner une résolution similaire quand il s'agissait de la RIEIII et que les calculs politiques de votre bureaucratie à Berne avaient estimé qu'il était pertinent, à ce moment-là, de s'opposer, pour des calculs politiques, au premier projet de réforme.

On découvre aujourd'hui que le Parti socialiste suisse, vaudois – c'était déjà le cas depuis longtemps –, lausannois sort du bois et clarifie sa position, qui est favorable à une politique de dumping fiscal. Parce qu'en matière d'alliance de circonstances, monsieur Gaillard, je vous vois défendre le même projet que les holdings et les multinationales, qui s'impatientent, qui n'en peuvent plus de voir arriver ces nouveaux cadeaux fiscaux que vous leur offrez sur un plateau, en ayant été, en effet, marqué, et cela continue de me faire une marque, la RIEIII vaudoise, et pas seulement parce qu'on s'est fait écraser. Vous savez, c'est l'histoire d'un

militant de gauche radicale ; depuis douze ans, je ne connais à peu près que cela comme type de situation.

Par contre, je mesure l'effet que cela a pour la population, pour les salariés, quand un parti comme le Parti socialiste se fait non seulement l'ambassadeur de propos qui consistent à dire que c'est un moindre mal que l'on peut obtenir, et même à dire que c'est très bien. C'est cela que vous dites substantiellement pour la RIEIII vaudoise et pour la RFFA, vous dites que cette politique de dumping fiscal est très bien, que c'est bon pour l'emploi, que cela fait venir des entreprises, en ne vous intéressant pas du tout aux conséquences écologiques et sociales des exactions de ces entreprises. C'est ce que je tenais à dire ce soir face à une Municipalité qui, je l'estime, a retourné sa veste sur ce dossier.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Ces règlements de comptes à l'intérieur de la gauche sont assez intéressants à suivre, quoique tardifs. Il va de soi que, vous vous en doutez, je soutiens le projet RFFA tel qu'il sera soumis au vote le 19 mai, mais ce n'est pas sur cet aspect que j'aimerais m'appesantir.

On tourne autour du problème, maintenant depuis une heure, qui est que l'on considère que la résolution initiale déposée par M. Conscience – mais on pourrait faire la même critique à la deuxième résolution – pose un problème en termes de formulation. Cela me rappelle le projet de règlement sur la finalité de ces résolutions que notre collègue Carrel avait déposé.

J'aimerais exhorter le Bureau, dont je salue d'ailleurs la décision initiale de ne pas reconnaître l'urgence, à, une fois pour toutes, clarifier, si nécessaire avec l'aide de la Préfecture si, oui ou non, cette résolution, formulée comme telle, est recevable ou non ; je me félicite que, pour notre part, nous ayons renoncé à accorder l'urgence, et je suis content que M. Gaillard ait ouvert les yeux, mais il me semblait que la trappe était suffisamment grosse pour qu'on la perçoive depuis le début.

On ne peut pas continuer à faire des débats en ayant tous un malaise sur la validité – je ne parle pas du débat de fond, non sur la RFFA, mais sur l'impact sur les finances, qui peut être intéressant – de ce type de formulation. D'autant plus que l'on formule « la majorité des membres du Conseil communal » ; alors, là, cela atteint le sommet. Au moins M. Gaillard commence sa résolution comme cela devrait l'être, c'est à dire « le Conseil communal, à travers le vote de sa majorité » exprime une position, ou une autre. Nous avons un souci par rapport à cela. Notre groupe s'abstiendra sur les deux textes, mais ce sera une abstention qui porte avant tout sur la forme ; nous considérons que ceci n'est pas acceptable.

Tout au plus, sur le fond, j'ai une remarque par rapport au texte de M. Gaillard. C'est celui qui a ma sympathie, vous l'aurez compris. Je pense qu'il aurait pu dire « au vu de ces effets, supposés positifs ou positifs présumés sur les finances communales ». Monsieur Gaillard, vous prêtez le flanc à la même critique que celle que vous avez adressée à M. Miauton, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas savoir avant quelques années si, oui ou non, l'effet sur les finances communales aura été positif. Tout comme vous, et tout comme la Municipalité, je pense que ce le sera, mais il faut être prudent. J'aurais éventuellement proposé un amendement, mais, pour aller dans le sens de ce que j'ai dit, je propose simplement de laisser ces résolutions là où elles sont. Nous nous abstiendrons pour une question de forme.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Très rapidement, concernant ces deux résolutions, le groupe PLR les refusera. Non pas que la deuxième nous gênerait – pour une fois –, mais par honnêteté, vu qu'à chaque fois, cela nous énerve qu'une majorité impose un mot d'ordre qu'il faudrait relayer. Par honnêteté, nous estimons que les deux résolutions doivent être refusées.

Je ne me rappelle pas que M<sup>me</sup> la Municipale, qui s'était exprimée très vivement contre la RIEIII fédérale, avait attendu que l'on ait une résolution pour pouvoir le faire. Donc, j'imagine bien que, dans le cadre de cette campagne, quelques points de situation, s'ils ont été précisés aujourd'hui, filtreront dans quelques articles. Nous vous invitons à refuser ces

deux résolutions et nous vous remercions infiniment pour ce magnifique débat sur cette RFFA.

**M. Xavier Company (V)** : – Comme j’ai été pris à partie, je me permets de répondre. Monsieur Conscience, soit vous ne m’avez pas bien écouté, soit vous ne m’avez pas bien compris. Ce n’est pas très grave. Je ne critique pas le fait de prendre position sur des aspects fédéraux. Par contre, je dis que l’on est pour soutenir les intérêts de notre Commune, et non de la Confédération. Donc, compte tenu des réponses données par la municipale aujourd’hui, les intérêts de la Commune, pour lesquels nous sommes élus, ne me permettent pas d’accepter votre résolution.

A titre individuel, je pense que je m’abstiendrai sur la résolution de M. Gaillard, car j’estime que, dans des situations aussi complexes sur un texte et sur un enchevêtrement de situations, c’est à la Municipalité de choisir de prendre ou non position pour la Ville, comme elle a l’habitude de le faire, soit si elle est unanime.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – En effet, monsieur Company, si j’avais été plus exhaustif, j’aurais précisé que ce qui me déçoit aussi dans votre première intervention, c’est le fait que vous prenez pour argent comptant les réponses de la Municipalité pour en faire une estimation des conséquences d’un refus de la RFFA pour la Ville de Lausanne.

Je reprends la parole pour demander le vote nominal sur ces deux résolutions, m’apparaissant important de clarifier qui est pour ou contre cette réforme au vu des précédents objets de votation et des changements de position qui sont survenus depuis lors. Evidemment, Ensemble à Gauche est opposé à la résolution Gaillard.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – J’aimerais dire à M. Miauton, qui se plaignait que l’on s’occupe d’objets fédéraux et que l’on ait accepté l’urgence sur cet objet, qu’en l’occurrence, concernant d’autres objets dont vous parlez parfois ici, et qui ont un rapport lointain avec la politique communale, celui-ci a tout de même des effets très directs sur les finances de la Ville.

J’aimerais redire avec force ce que M<sup>me</sup> Germond a dit tout à l’heure : les impacts financiers de cette réforme sont considérables pour la Ville. J’aimerais que vous, conseillères et conseillers communaux, y pensiez au moment de voter, quand bien même le vote de résolutions a un caractère indicatif à l’attention de la Municipalité. Il faut être conscient que les conséquences financières d’un refus de la RFFA sont extrêmement dommageables pour la Ville de Lausanne.

Ce n’est pas une supposition, monsieur Panchard. Les dix millions que nous touchons de rétrocession de la part de la Confédération est un montant quasiment arrêté, qui variera peut-être un peu en fonction des discussions que nous avons maintenant, dans le cadre de la commission paritaire Canton-communes, sur la manière dont seront rétrocédées aux communes vaudoises les contributions que le Canton de Vaud touchera. Il y aura donc de petites variations. Mais ce montant est assuré à la Ville de Lausanne, comme il est assuré d’ailleurs à l’ensemble des communes vaudoises, qui vont chacune toucher une participation, qui leur viendra de la Confédération, en fonction de la part d’impôt qu’elles touchent sur les personnes morales ; cela représente deux points d’impôt pour la Ville de Lausanne. C’est loin d’être négligeable. Dix millions, ce sont deux points d’impôt pour la Ville, qui découleront de la rétrocession fédérale.

A cela, nous avons estimé extrêmement prudemment d’ajouter cinq millions, les recettes découlant effectivement du fait que les statuts spéciaux vont disparaître. Et pourquoi cette somme a-t-elle été estimée à cinq millions ? Précisément, monsieur Conscience, parce qu’elle tient compte des outils d’optimisation fiscale, des niches fiscales, peu importe comment on les appelle, qui étaient encore autorisées par le droit fédéral – nettement moins que dans la précédente réforme, mais qui sont tout de même autorisées. C’est pourquoi nous avons une prévision raisonnable et basse des augmentations de recettes fiscales qui vont

découler de cette réforme. Mais c'est un fait que nous toucherons a minima quinze millions de recettes supplémentaires.

Vous avez voté un budget 2019 fortement déficitaire. Je vous laisse imaginer ce que sera 2020 si nous n'obtenons pas les rétrocessions de la Confédération en lien avec la RFFA et les compensations fiscales qui découlent du fait que les entreprises à statuts spéciaux payeront tout au moins un peu plus que ce qu'elles payent aujourd'hui. De ce point de vue, effectivement, cette partie de la réforme fiscale est un progrès – certes modeste, mais un progrès tout de même – vers plus de justice fiscale.

Monsieur Gaillard a bien expliqué que cette réforme fiscale – et de ce point de vue, vous avez raison, monsieur Conscience – incluait deux aspects : d'une part, une augmentation de l'imposition des entreprises à statuts spéciaux et, le corollaire, les cantons baisseront – certains l'ont déjà fait, comme le Canton de Vaud, et d'autres vont le faire – leur taux d'imposition moyen, donc une perte fiscale. La perte fiscale, vous le verrez quand on présentera les comptes 2019, on la ressent, évidemment, dans les comptes du Canton. Dès lors, nous avons absolument besoin que le deuxième volet de la réforme, celui qui va générer quelques rentrées fiscales supplémentaires et des compensations de la Confédération, entre en vigueur.

Je vous laisse imaginer dans quelle situation financière nous serions, alors que les finances communales sont fragiles, si nous devons encore assumer tout seuls, sans l'appui de la Confédération et du Canton, un refus de la RFFA. Ce sont trois points d'impôt au total : deux points en lien avec la compensation fédérale, un point en lien avec les recettes fiscales supplémentaires escomptées, peut-être un petit peu plus. Et c'est très loin d'être négligeable.

Puisque vous avez aussi invectivé les socialistes, monsieur Conscience, et que je suis, en principe, le dernier à m'exprimer, et il se trouve que je suis aussi socialiste, vous me permettrez d'apporter quelques éléments de réponse, peut-être de manière un peu œcuménique, pour dire que nous sommes fiers, et là je le dis au nom de la Ville, d'être dans un Canton qui a su, à l'occasion de cette réforme fiscale, introduire une augmentation significative des allocations familiales, et qui a su aussi, dans ce Canton, et c'est une vieille revendication que vous portez, comme d'ailleurs d'autres ici à gauche, avec un plafond des primes d'assurance-maladie à 10 % du revenu, introduire quelques éléments d'une cotisation des primes d'assurance-maladie qui s'apparente un peu, pour une partie de la population, à une cotisation en fonction du revenu. Ce sont des progrès sociaux majeurs.

Ce sera d'ailleurs aussi un progrès, soutenu pour beaucoup à Berne, que nous puissions apporter chaque année deux milliards de plus à l'AVS. Cela ne résoudra pas tous les problèmes de l'AVS, mais c'est une contribution loin d'être négligeable, qui va pouvoir être amenée par la Confédération dans les finances de l'AVS. C'est précisément parce que ces projets ont su trouver un équilibre, ont su trouver des compensations sociales, que ce sont des projets porteurs de sens pour la population. C'est ce que l'on doit garder ici en tête. Il ne s'agit pas d'avoir une approche uniquement idéologique des questions que nous débattons, mais de voir si les personnes que nous défendons, et les personnes pour lesquelles nous nous engageons en politique, quelle que soit notre couleur politique, ces personnes-là vont bénéficier des réformes qui sont entrées en vigueur.

Je vous dis que si nous avons quinze millions de plus dans les caisses communales, cela bénéficiera à la population, cela permettra de continuer à assurer des prestations qui, aujourd'hui sont nécessaires, dans le domaine de la politique sociale, dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine de la mobilité, et j'en passe. A contrario, une réforme fédérale qui viendrait à fragiliser nos finances publiques, parce qu'elle serait refusée, un refus de la réforme fédérale nous mettrait dans une situation extrêmement difficile, alors que nos finances sont aujourd'hui fragiles.

Voilà pourquoi la Municipalité s'engagera, par ma voix, par celle de la responsable des Finances, par celle du responsable de l'Economie, pour cette réforme. Nous nous engagerons de manière importante dans la campagne, parce qu'elle est essentielle du point de vue

économique, du point de vue financier, et pour la Ville de Lausanne dans son ensemble, pour les finances publiques et pour les prestations que nous devons assurer.

Là encore, celles et ceux qui hésitent dans cette salle doivent être conscients des impacts que le deuxième volet de cette réforme a, puisque c'est de cela dont il s'agit ici, avec la RFFA, sur les finances publiques et sur la Ville de Lausanne.

**La demande d'appel nominal est appuyée par le nombre suffisant de voix.**

**A l'appel nominal, la résolution Pierre Conscience est refusée par 35 voix contre 15 et 13 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Alix, Anselme Bender, Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Ho Ngoc Huy, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Rudaz Benjamin, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Eliane, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Corboz Denis, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gigon Dominique, Kamenica Musa, Klunge Henri, Lavanderos Astrid, Mach André, Maillard Mathieu, Martin Pedro, Miauton Philippe, Pagès Barbara, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Teuscher Joël, Tripet Nicolas, Wild Diane, Wyssa Stéphane.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Berguerand Anne, Company Xavier, Dubas Daniel, Fürbringer Jean-Marie, Genoud Alice, Joosten Robert, Marion Axel, Martinho José, Pernet Sandra, Raedler David, Rossi Vincent, Schaller Graziella, Vouillamoz Vincent.

**A l'appel nominal, la résolution Benoît Gaillard est refusée par 33 voix contre 17 et 13 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Brayer Vincent, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gigon Dominique, Kamenica Musa, Lavanderos Astrid, Mach André, Martin Pedro, Pagès Barbara, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Salzmann Yvan.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Alix, Aubert Eliane, Bender Anselme, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Claude, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Di Giulio Nicola, Dupuis Johann, Fracheboud Cédric, Ho Ngoc Huy, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Raedler David, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Teuscher Joël, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène, Wyld Diane, Wyssa Stéphane.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Berguerand Anne, Company Xavier, Dubas Daniel, Fürbringer Jean-Marie, Genoud Alice, Joosten Robert, Marion Axel, Martinho José, Pernet Sandra, Rossi Vincent, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts « *Que pense la Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

La séance est levée à 23 h 05.

---

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
021 315 21 01/03